

**Liste des délibérations examinées**  
**Conseil du 7 juillet 2025**

**1 - DIRECTION GENERALE**

Dél 91 -2025	Désignation du secrétaire de séance	ACTE
Dél 92 -2025	Vœu relatif à la politique européenne de cohésion	APPROUVE
Dél 93 -2025	Installation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune d'Essertaux	ACTE
Dél 94 -2025	Restitution des informations des bureaux communautaires des 28/04, 06/05 et 30/06/2025	ACTE
Dél 95 -2025	Restitution des marchés publics attribués	ACTE
Dél 96 -2025	Approbation du PV du conseil du 10 mars 2025	APPROUVE
Dél 97 -2025	Approbation du PV du conseil du 7 avril 2025	APPROUVE
Dél 98 -2025	Appel à contribution 2025 de la MLIFE	APPROUVE
Dél 99 -2025	Rapport d'activité 2024	ACTE

**2 - BUDGET / FINANCES**

Dél 100 -2025	Budget Principal : délibération modificative de crédits n°1	APPROUVE
Dél 101 -2025	Assujettissement à la TVA du budget annexe ZAC du Bosquel	APPROUVE
Dél 102 -2025	Budget annexe ZAC du Bosquel : délibération modificative de crédits n°1	APPROUVE
Dél 103 -2025	Budget annexe Mobilité: délibération modificative de crédits n°1	APPROUVE
Dél 104 -2025	Budget annexe Entretien de communes : délibération modificative de crédits n°1	APPROUVE
Dél 105 -2025	Budget annexe SPAC : délibération modificative de crédits n°1	APPROUVE
Dél 106 -2025	Effacement de dettes	APPROUVE

**3 - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dél 107 -2025	Construction d'un Pôle Alimentaire Local	APPROUVE
Dél 108 -2025	Végétalisation de cours d'écoles	APPROUVE

**4 - CYCLE DE L'EAU**

Dél 109 -2025	Transfert de la compétence Eau potable	APPROUVE
Dél 110 -2025	Instauration de la taxe GEMAPI	APPROUVE

**5 - URBANISME**

Dél 111 -2025	Approbation de la modification n°1 du PLUi du Contynois	APPROUVE
Dél 112 -2025	Approbation de la modification n°3 du PLU d'Allery	APPROUVE
Dél 113 -2025	Approbation de la modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois	APPROUVE
Dél 114 -2025	Deuxième arrêt du projet de PLUi de la Région d'Oisemont	APPROUVE
Dél 115 -2025	Création d'un service commun pour l'application du droit du sol	APPROUVE

**6 - HABITAT**

Dél 116 -2025	Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de la CC2SO	APPROUVE
---------------	---	----------

**7 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Dél 117 -2025	Acquisition de parcelles de la SANEF sur la commune du Bosquel	APPROUVE
Dél 118 -2025	Convention de partenariat pour l'implantation d'un verger à graines ou parc à bois marqué "végétal local"	APPROUVE
Dél 119 -2025	Modification des dispositifs d'aides directes et des aides à l'immobilier pour les entreprises	APPROUVE
	Avenant à la convention tripartite entre le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, la CC2SO et les	
Dél 120 -2025	communes de Croixrault, le Bosquel et Thieulloy-l'Abbaye pour l'instruction des demandes et déclarations d'urbanisme intervenant dans le périmètre des ZAC de la Mine d'or et du Bosquel	APPROUVE

**8 - SOLIDARITES**

Dél 121 -2025	Service Autonomie à Domicile (SAD)	APPROUVE
---------------	------------------------------------	----------

**9 - PETITE ENFANCE**

Dél 122 -2025	Avis sur le projet de création d'une micro-crèche à Molliens-Dreuil	APPROUVE
Dél 123 -2025	Création d'une structure petite enfance à Conty	APPROUVE

**10 - SCOLAIRE**

Dél 124 -2025	Dénomination du RPC de Oisemont	APPROUVE
Dél 125 -2025	Dénomination de l'école de Quevauvillers	APPROUVE
Dél 126 -2025	Fermeture d'une classe à Quesnoy-sur-Airaines	APPROUVE

**11 - CULTURE**

Dél 127 -2025	Tarification de la saison culturelle 2025-2026	APPROUVE
	Restitution de la médiathèque d'Oresmaux à la commune	AJOURNE

**12 - MOBLITE**

Dél 128 -2025	Fonds de concours pour la création d'une aire de covoitage	APPROUVE
---------------	--	----------

**13 - RESSOURCES HUMAINES**

Dél 129 -2025	Modification du tableau indicatif des emplois : créations et suppressions d'emplois permanents.	APPROUVE
Dél 130 -2025	Instauration d'astreintes	APPROUVE
Dél 131 -2025	Strate démographique de la CC2SO	ACTE

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 100  
 Nombre de votants : 107

### Objet :

### DIRECTION

---

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 46

**Secrétaire de séance :** \_\_\_\_\_.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance,

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Monsieur BOURGOIS Nicolas commune de VELENNES pour être secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,  
Nicolas BOURGOIS**



**Le Président  
Alain DESFOSSES**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME  
SUD-EST

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la  
convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 100  
Nombre de votants : 107

Objet :

### DIRECTION

—

Vœu relatif à la politique  
européenne de cohésion.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés** : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 40

**Secrétaire de séance** : BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que l'association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) contribue au dialogue et aux échanges de bonnes pratiques entre collectivités locales européennes communes.

Par courrier du 7 avril 2025, l'association invite les collectivités à faire entendre leurs voix en adoptant une délibération pour rappeler leur attachement à la poursuite de la politique de cohésion, et participer ainsi à un vaste mouvement de mobilisation pour une Europe qui avance par ses territoires.

Considérant

- Les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne inscrits à l'article 174 des Traités européens.
- Le rôle central de la politique européenne de cohésion, depuis 1986, dans la réduction des disparités territoriales en Europe, indispensable à la réalisation du marché intérieur et à la mise en place d'un espace public européen, notamment dans le cadre des coopérations transfrontalières et territoriales.
- La contribution des fonds structurels européens pour maintenir un lien substantiel et mesurable entre l'Europe, ses territoires et ses citoyens, en associant les collectivités territoriales à leur mise en œuvre et en cofinançant leurs projets et leurs initiatives.
- Le rôle par conséquent essentiel de la politique de cohésion dans la consolidation de l'Union européenne, à l'heure où celle-ci, plus que jamais, a besoin d'être renforcée pour relever les défis existentiels auxquels elle doit faire face.

Considérant

- Les premières propositions de la Commission européenne sur le futur cadre financier pluriannuel post 2027, et sur l'avenir de la politique de cohésion, qui préconisent l'adoption d'un plan national unique par Etat, et conditionnent les investissements à l'avancée des réformes engagées pour se conformer aux objectifs de convergence économique et sociale.
- Les annonces de la Présidente de la Commission européenne, appelant à une réaffectation des enveloppes de la programmation 2021-2027 de la politique de cohésion vers les priorités liées à la défense, la compétitivité économique, la sécurité et la migration, et ceci dès la révision à mi-parcours des programmes en 2025.

Considérant

- Le rôle des collectivités territoriales, de tous niveaux et dans l'ensemble des territoires, pour concrétiser les engagements européens issus du Pacte vert et du Socle européen des droits sociaux, dans le cadre de leurs actions et de leurs investissements en matière de transition énergétique et numérique, d'inclusion sociale, de développement économique, d'adaptation et de résilience des territoires.
- La contribution des services publics locaux et régionaux pour relever les nouveaux défis européens, tels que l'accès au logement ou les changements démographiques, et leur capacité à préserver et développer un écosystème territorial, par exemple en matière de santé, d'éducation, de culture, indispensable à la ré-industrialisation de l'Europe et à la cohésion de celle-ci.

Considérant

- La difficulté à combiner des objectifs nationaux de convergence économique et sociale, ainsi que le propose la Commission européenne, et les principes d'approche territoriale et de partenariat avec les collectivités territoriales, sur lesquelles est basée la politique de cohésion et qui conditionnent son efficacité.
- Les conséquences d'une recentralisation de la gestion des fonds de l'UE, conduisant, à l'image du plan de relance européen et du fonds social pour le climat, à refinancer prioritairement les politiques et les investissements de l'Etat, au détriment des projets des collectivités territoriales.

Considérant dès lors que les propositions de la Commission européenne remettent en cause les objectifs, le mode opératoire et les bénéficiaires de la politique de cohésion, le Président propose à l'Assemblée d'émettre un vœu relatif à ladite politique européenne de cohésion.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **par 104 voix POUR, 1 voix CONTRE (MARSEILLE Frédéric) et 2 ABSTENTIONS (FERTEL Nicole et BON Linda)**,

• **APPROUVE** le vœu relatif à la politique européenne de cohésion et **DEMANDE de sanctuariser le modèle de développement social et territorial** incarné par les interventions des fonds structurels européens, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes en 2025.

**DEMANDE de préserver un budget adéquat pour la politique de cohésion post 2027**, en maintenant la part actuelle de ses dotations dans la structure du futur budget européen et un montant en termes réels, équivalent à celui de 2021-2027.

**DEMANDE de conserver les priorités stratégiques et territoriales des principaux instruments financiers de la politique de cohésion**, notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), et le Fonds social européen (FSE+), ainsi que de la politique de développement rural et de la pêche.

**DEMANDE de conserver, en France, un mode de gestion décentralisée et territorialisée des programmes** européens, le seul à pouvoir garantir une adéquation entre les priorités européennes et les besoins de l'ensemble des territoires, urbains, ruraux et ultra marins.

A lever les freins administratifs et réglementaires qui, en dépit des mesures de simplification introduites dans la programmation 2021-2027, perdurent et pèsent lourdement sur les porteurs de projet.

**DEMANDE de mettre en place un système de gestion et de contrôle des fonds européens basé sur la confiance** envers les actions et les projets des collectivités territoriales.

**DEMANDE d'activer, dès à présent, les instances de concertation** entre la Commission européenne, l'Etat et les réseaux de collectivités territoriales permettant d'associer les élus locaux et régionaux à l'élaboration de la position française sur l'avenir de la politique de cohésion.

- **AUTORISE** le Président signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 107  
 Nombre de votants : 114

### Objet :

### DIRECTION

---

Restitution des informations  
des bureaux  
communautaires des 28 avril,  
26 mai et 30 juin 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

**Délégués suppléants avant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

Le Conseil communautaire **donne acte** au Président de la restitution des informations des bureaux communautaires des 28 avril, 26 mai et 30 juin 2025 :

#### **BUREAU du 28/04/2025**

##### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Un montant total de 17 500 € de subventions a été attribué à 5 foyers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

Un montant total de 4 600 € de subventions a été attribué à 23 personnes dans le cadre de l'aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique.

##### **JEUNESSE**

Le règlement de fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs modifié a été approuvé.

##### **VOIRIE**

Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandat à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

- Lafresguimont-Saint-Martin : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux rue de Charny à Montmarquet pour un montant de 8400 € TTC
- Beaucamps-le-Vieux : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue de Laboissière pour un montant de 47 400 € TTC
- Le-Quesne : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue de Dupierre pour un montant de 1 041 € TTC
- Hescamps : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de dérasement et bordurage rue du Bois à Frettemolle de 4 340€ TTC
- Forceville-en-Vimeu : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de création d'un plateau surélevé de 33 701€ TTC
- Eplessier : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue du Cul de Sac pour un montant de 660€ TTC
- Oisemont : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue du Commerce pour un montant de 45 565€ TTC
- Oisemont : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue Jules Ferry pour un montant de 22 531€ TTC.

#### **BUREAU du 26/05/2025**

##### **ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE FORMALISEE**

- **Marché 01-2025 Fournitures et vêtements de travail et équipements de protection**
  - Lot 1 Vêtements et chaussants de travail – PROTECT'HOMS 41 141,72€ HT + flocage 1,52€ HT prix unitaire + brodage 2,45€ HT prix unitaire
  - Lot 2 Vêtements et chaussants pour la natation – POKEE SPORT 3 950,20€ HT
  - Lot 3 Vêtements et chaussants d'hygiène – BOSSU CUVELIER 117 515,02€ HT + flocage 1,73€ HT prix unitaire + brodage 3,11€ HT prix unitaire
  - Lot 4 Vêtements et chaussants de sécurité – PROTECT'HOMS 108 471,00€ HT
  - Lot 5 Equipements de Protection Individuelle – NOYER SAFIA 30 965,36€ HT
  - Lot 6 Equipements de Protection Individuelle à usage unique – PROTECT'HOMS 39 411,32€ HT
- **Marché 03-2025 Fournitures de matériel administratif, scolaire et pédagogique**
  - Lot 1 Matériel administratif – DUCLERCQ MAJUSCULE 2 127,80 € HT prix Bordereau de Prix Unitaires
  - Lot 2 Matériel scolaire – PICHON 97,64 € HT prix Bordereau de Prix Unitaires
  - Lot 3 Matériel pédagogique – DUCLERCQ MAJUSCULE 1 923,22 € HT prix Bordereau de Prix Unitaires
  - PSE 1 Ramettes de papiers – PICHON 388,55 € HT prix Bordereau de Prix Unitaires
  - PSE 2 Enveloppes – DUCLERCQ MAJUSCULE 245,35 € HT prix Bordereau de Prix Unitaires

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Un montant total de 20 661 € de subventions a été attribué à 8 foyers ainsi que le versement de la somme de 155 163 € au titre de la caisse d'avance à 4 foyers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

Un montant total de 600 € de subventions a été attribué à 3 personnes dans le cadre de l'aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique.

#### **VOIRIE**

Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandat à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

Ô-de-Selle : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser :

- . des travaux de reprise de bordures pour un montant de 3 215€ TTC
- . l'aménagement de la place du Caty pour un montant de 18 495€ TTC
- . un réaménagement d'un accès riverain en enrobé rue du 8 Mai 1945 pour un montant de 1318€ TTC

Poix-de-Picardie : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser :

- . des travaux de création d'un plateau surélevé et création de trottoir pour une montant de 31 695€ TTC
- . pour réaliser des travaux rue de la Grenouillère pour un montant de 35 052€ TTC

Aumâtre : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de reprise de bordures pour un montant de 1 915 € TTC

Fresneville : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de pose de bordures pour un montant de 3 805€ TTC

Conty : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux pour un montant de 9 605€ TTC

Oisemont : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue du Commerce pour un montant de 56 035€ TTC

Briquemesnil-Floxicourt : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue d'Amiens pour un montant de 44 623€ TTC

Meignieux : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue de Brettencourt pour un montant de 1 984€ TTC.

#### **BUREAU du 30/06/2025**

#### **ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE FORMALISEE**

##### **Marché 04-2025 Fourniture de récupérateurs d'eau de pluie et accessoires**

- FRANSBONHOMME 525 193,20 € HT

##### **Marché 05-2025 Vidanges des équipements d'assainissement non collectif sur le territoire de la CC2SO**

- Lot 1 Vidanges complètes – EARL DU BONHEUR et EARL DU VIAGE 40 000 € HT
- Lot 2 Vidanges sélectives – SAS VETA 48 500 € HT

##### **Marché 06-2025 Réalisation de fouilles archéologiques ZAC de Le Bosquel**

- INSTITUT DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES 1 571 680,76 €HT

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Un montant total de 33 000 € de subventions a été attribué à 10 foyers ainsi que le versement de la somme de 75 900 € au titre de la caisse d'avance à 2 foyers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

Un montant total de 800 € de subventions a été attribué à 4 personnes dans le cadre de l'aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique.

#### **VOIRIE**

Le bureau s'est prononcé favorablement sur la convention de mandat à intervenir avec la commune ci-dessous pour laquelle la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

- Bacouel-sur-Selle : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de borduration sur le RD138 et RD162 au Hameau de la Gare pour un montant de 63 896 € TTC
- Bettembos : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de reprise de bordures sur le RD36 pour un montant de 2 561€ TTC
- Frémontiers : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de bordurage sur le RD 920 pour un montant de 12 926€ TTC
- Allery : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de bordurage sur le Chemin de la Famille Cocu pour un montant 31 840€ TTC et sur le Chemin Latéral pour un montant de 6 210€ TTC
- Croixrault : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de bordurage sur la rue notre Dame (RD341) pour un montant de 33 356€ TTC
- Lignières Châtelain : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux d'aménagement devant la mairie et rue de l'Eglise pour un montant de 2 448€ TTC.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**




## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 107  
Nombre de votants : 114

Objet :

### DIRECTION

---

Installation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune d'ESSERTAUX.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLIE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

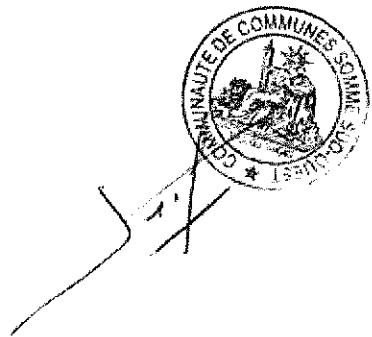
La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que par correspondance en date du 26 mai dernier, la préfecture nous invite à procéder à l'installation de Madame Nathalie RAMET dans ses fonctions de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Alain ROUSSEL (installé à tort) pour la commune d'Essertaux.

Le Conseil Communautaire déclare installer dans ses fonctions Madame RAMET Nathalie.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,  
**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**



## Délibérations du Conseil Communautaire

**Préfecture de la Somme**

Arrondissement  
d'Amiens

**Communauté de Communes  
Somme Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la convocation :**  
01/07/2025

**Date de la séance :**  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 107  
Nombre de votants : 114

**Objet :**
**DIRECTION**

—

Restitution des marchés publics attribués.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

Le Conseil communautaire **donne acte** au Président de la restitution des marchés publics attribués :

**Marché 02-2025 Conty reconstruction de bâtiments intercommunautaires sinistrés**

- Lot 1 Gros œuvre – HUBERT CALLEC 189 532,98 € HT
- Lot 2 Charpente bois/ossature bois/bardage – Ecole primaire – ENTREPRISE NOLLET 32 539,62 € HT
- Lot 3 Couverture ardoises – OG TOITURE 13 948,00 € HT
- Lot 4 Menuiseries extérieures – Primaire et gymnase – BHF DELAPLACE 35 078,00 € HT
- Lot 4 Menuiseries extérieures – Ecole élémentaire sanitaire et salle 4 – SAS TECMIR 20 216,00 € HT
- Lot 5 Plâtrerie/faux-plafonds/isolation – MARISOL SAS 48 587,56 € HT
- Lot 7 Peinture – 2F SARL 21 457,68 € HT
- Lot 8 Sol souple – 2F SARL 29 268,20 € HT
- Lot 9 Electricité – JPELEC EI JEAN PIERRE DENIER 57 500,00 € HT
- Lot 10 Chauffage/ventilation – MISSENARD CLIMATIQUE 178 000,00 € HT
- Lot 11 Etanchéité/bardage polycarbonate – GCAPE 102 669,07 € HT

**Marché 22-2023 Réhabilitation et extension de l'école de Molliens-Dreuil**

- Avenant au lot n°5 Menuiseries extérieures : 114 311,40 € HT

**Marché 22-2023 Réhabilitation et extension de l'école de Molliens-Dreuil**

- Avenant au lot n°6 Cloisons, Doublages, Plafonds suspendus, Menuiseries intérieures : 27 787,80 € HT

**Marché 14-2023 Réhabilitation et extension de l'école de Molliens-Dreuil**

- Avenant au lot n°11 Equipements de cuisine : 2 691,46 € HT

**Marché 06-2024 Réhabilitation et extension de l'école de Molliens-Dreuil**

- Avenant au lot n°7 Revêtements de sol : 13 267,50 € HT.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-EST

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 107  
Nombre de votants : 114

### Objet :

### DIRECTION

---

Approbation  
du procès-verbal du  
conseil communautaire  
du 10 mars 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFUEILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **111 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (DOMART Alain),

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 10 mars 2025.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 107  
Nombre de votants : 114

Objet :

### DIRECTION

---

Approbation  
du procès-verbal du  
conseil communautaire  
du 7 avril 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **108 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (BULCOURT Marc, DOMART Alain, MOUTON Valérie, LEMOINE Jacques),

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 7 avril 2025.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**


## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 107  
 Nombre de votants : 113

Objet :

**DIRECTION**

---

MLIFE :  
Contribution 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AZOU Emmanuel, DUFÉUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que la Mission Locale Insertion Formation Emploi, dans le cadre de son activité jeunes, s'engage depuis des années à proposer des accompagnements individualisés ou collectifs pour les jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la CC2SO par le biais de la contribution annuelle.

A ce titre, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la cotisation 2025 à verser à la MLIFE du grand amiénois d'un montant de 56 118 € (soit 1,5 €/hab.).

M. Jean-Jacques STOTER, concerné par la présente délibération, sort de la salle.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **105 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (VASSEUR Dany et CABOS Thierry),

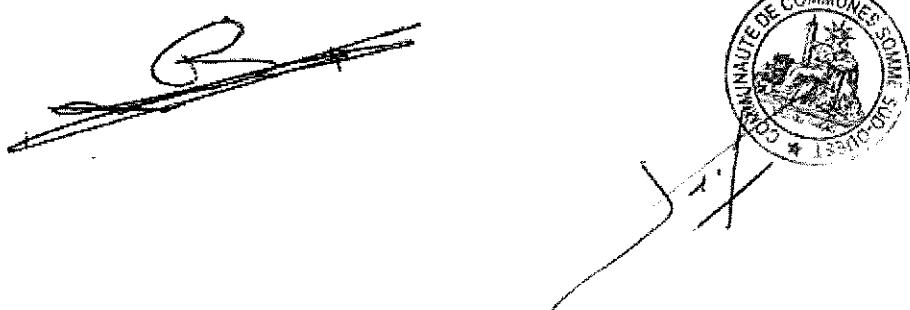
- **APPROUVE** la cotisation 2025 de 56 118 € à verser à la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
Nicolas BOURGOIS

**Le Président**  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 107  
 Nombre de votants : 114

Objet :

**DIRECTION**

---

Rapport d'activités 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHIAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les EPCI doivent chaque année établir leur rapport d'activités.

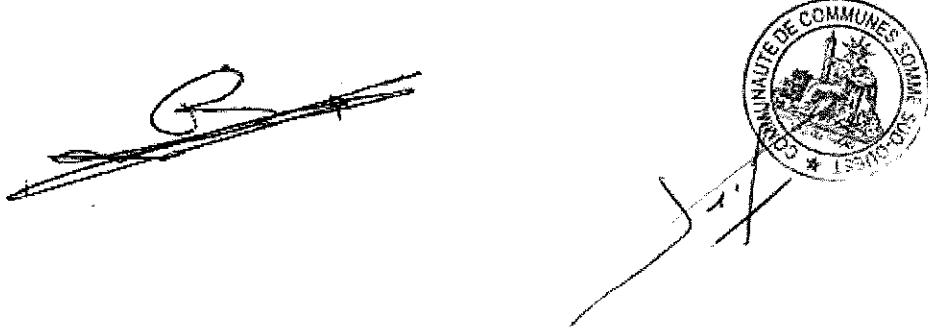
Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la présentation du rapport d'activités 2024 de la CC2SO.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**

**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



A photograph showing two handwritten signatures and a circular official stamp. The signature on the left is for Nicolas Bourgois, and the signature on the right is for Alain Desfosses. A circular stamp is placed between the signatures, featuring a coat of arms and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-EST' around the perimeter and '2025' in the center.

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 107  
Nombre de votants : 114

Objet :

### BUDGET FINANCES

---

Budget PRINCIPAL  
Délibération modificative de  
crédits N°1

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHIAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés** : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

**Secrétaire de séance** : BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget PRINCIPAL ainsi qu'il suit :

CC SOMME SUD OUEST - CC2SO PRINCIPAL DM 2025 Décision Modificative 1

OL\_SIMU

20/06/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 2
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Prop.
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>53 500,00</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>168 980,00</b>	<b>54 150,00</b>
Ch. 011	Charges à caractère général	167 080,00	34 400,00
Art. 60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	3 220,00
Art. 61551	Matériel roulant	22 300,00	18 280,00
Art. 61558	Autres biens mobiliers		6 200,00
Art. 6156	Maintenance	53 250,00	10 730,00
Art. 6182	Documentation générale et technique	13 100,00	
Art. 6184	Versements à des organismes de formation	19 080,00	-8 150,00
Art. 6188	Autres frais divers	35 000,00	820,00
Art. 62268	Autres honoraires, conseils	17 000,00	3 000,00
Art. 6262	Frais de télécommunications	1 850,00	
Art. 6281	Concours divers (cotisations)	500,00	300,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	1 900,00	19 750,00
Art. 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 900,00	19 750,00
	<b>RECETTES</b>	<b>115 480,00</b>	<b>54 150,00</b>
Ch. 74	Dotations et participations	115 480,00	47 900,00
Art. 7473	Départements		28 900,00
Art. 747888	Autres	115 480,00	19 000,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante		6 250,00
Art. 75888	Autres		6 250,00
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>85 366,47</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>440 132,47</b>	<b>602 450,00</b>
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	54 366,47	18 000,00
Art. 2051	Concessions et droits similaires	54 366,47	18 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	31 000,00	5 200,00
Art. 21351	Bâtiments publics		3 000,00
Art. 21578	Autre matériel technique	6 000,00	700,00
Art. 21828	Autres matériels de transport	25 000,00	-3 000,00
Art. 2188	Autres		4 500,00
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	354 766,00	579 250,00
Art. 4581001	OISEMONT TRAVAUX CM RUE JULES FERRY		25 000,00
Art. 4581002	AUMATRE TRAVAUX CM REPRISE DE PLUSIEURS BORDURES		2 200,00
Art. 4581003	O DE SELLE TRAVAUX CM CHEMIN VERT NEUVILLE LES LOEUILLY		3 500,00
Art. 4581004	FRESNEVILLE TRAVAUX CM CHEMIN DIRECTION CAMPSART		4 000,00
Art. 4581005	CONTY TRAVAUX CM HAMEAU DE LUZIERES		10 000,00
Art. 4581006	POIX DE PICARDIE TRAVAUX CM RUE EDMOND RANDOUIN FROCOU		35 000,00
Art. 4581007	O DE SELLE TRAVAUX CM AMENAGEMENT PLAIDE DU CATY		20 000,00
Art. 4581008	O DE SELLE TRAVAUX CM RUE DU 8 MAI 1945		1 500,00
Art. 4581009	BRIQUESMENIL FLOXICOURT TRAVAUX CM RUE D AMIENS		48 000,00
Art. 4581010	POIX DE PICARDIE TRAVAUX CM RUE DE LA GRENOUILLERE		38 000,00
Art. 4581011	MEIGNEUX TRAVAUX CM RUE DE BRETTENCOURT		2 200,00

20/06/2025

## DECISION MODIFICATIVE

2 / 2

Code	Libellé	Bud. Cum.	Prop.
Art. 4581012	Travaux Voirie CM borduration sur le RD138 et RD162 au hameau de la G		70 000,00
Art. 4581013	Travaux Voirie CM Cne Bettembos reprise de bordures sur le RD36		3 000,00
Art. 458146	OISEMONT TRAVAUX CM RUE DU COMMERCE		60 000,00
Art. 458147	EPLESSIER TRAVAUX CM RUE DU CUL DE SAC		1 000,00
Art. 458148	FORCEVILLE EN VIMEU TRAVAUX CM CREATION PLATEAU SURELEV		35 000,00
Art. 458149	HESCAMPS TRAVAUX CM DERASSEMENT ET BORDURAGE RUE DU B		5 000,00
Art. 458150	CM LAFRESGUIMONT RUE DE CHARNY MONTMARQUET	700,00	7 700,00
Art. 458151	CM BEAUCAMPS LE VIEUX RUE DE LABOISSIERE	47 000,00	400,00
Art. 458163	LE QUESNE TRAVAUX CM RUE DE DUPIERRE		1 200,00
Art. 458165	MOYENCOURT LES POIX TRAVAUX CM RUE DU BOUT		1 400,00
Art. 458168	BERMESNIL TRAVAUX CM RUE D ANDAINVILLE		150,00
Art. 458169	Provision	307 066,00	200 000,00
Art. 458199	SENTELIE TRAVAUX CM RUE RAISIN ET BASSE BOULOGNE		5 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>354 766,00</b>	<b>602 450,00</b>
Ch. 204	Subventions d'équipement versées		23 200,00
Art. 20422	Bâtiments et installations		23 200,00
ch. 45	Opérations pour compte de tiers	354 766,00	579 250,00
Art. 4582001	OISEMONT TRAVAUX CM RUE JULES FERRY		25 000,00
Art. 4582002	AUMATRE TRAVAUX CM REPRISE PLUSIEURS BORDURES		2 200,00
Art. 4582003	O DE SELLE TRAVAUX CM CHEMIN VERT NEUVILLE LES LOEUILLY		3 500,00
Art. 4582004	FRESNEVILLE TRAVAUX CM CHEMIN DIRECTION CAMPSART		4 000,00
Art. 4582005	CONTY TRAVAUX CM HAMEAU DE LUZIERES		10 000,00
Art. 4582006	POIX DE PICARDIE TRAVAUX CM RUE EDMOND RANDOUIN FROCOU		35 000,00
Art. 4582007	O DE SELLE TRAVAUX CM AMENAGEMENT PLACE DU CATY		20 000,00
Art. 4582008	O DE SELLE TRAVAUX CM RUE DU 8 MAI 1945		1 500,00
Art. 4582009	BRIQUESMENIL FLOXICOURT TRAVAUX CM RUE D AMIENS		48 000,00
Art. 4582010	POIX DE PICARDIE TRAVAUX CM RUE DE LA GRENOUILLERE		38 000,00
Art. 4582011	MEIGNEUX TRAVAUX CM RUE DE BRETTENCOURT		2 200,00
Art. 4582012	Travaux Voirie CM borduration sur le RD138 et RD162 au hameau de la G		70 000,00
Art. 4582013	Travaux Voirie CM Cne Bettembos reprise de bordures sur le RD36		3 000,00
Art. 458246	OISEMONT TRAVAUX CM RUE DU COMMERCE		60 000,00
Art. 458247	EPLESSIER TRAVAUX CM RUE DU CUL DE SAC		1 000,00
Art. 458248	FORCEVILLE EN VIMEU TRAVAUX CM CREATION PLATEAU SURELEV		35 000,00
Art. 458249	HESCAMPS TRAVAUX CM DERASSEMENT ET BORDURAGE RUE DU B		5 000,00
Art. 458250	CM LAFRESGUIMONT RUE DE CHARNY MONTMARQUET	700,00	7 700,00
Art. 458251	CM BEAUCAMPS LE VIEUX RUE DE LABOISSIERE	47 000,00	400,00
Art. 458263	LE QUESNE TRAVAUX CM RUE DE DUPIERRE		1 200,00
Art. 458265	MOYENCOURT LES POIX TRAVAUX CM RUE DU BOUT		1 400,00
Art. 458268	BERMESNIL TRAVAUX CM RUE D ANDAINVILLE		150,00
Art. 458269	Provisions	307 066,00	200 000,00
Art. 458299	SENTELIE TRAVAUX CM RUE RAISIN ET BASSE BOULOGNE		5 000,00

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **106 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (DEVERITE François, CHARBONNIER Sylvain, PRAT Philippe et LEFEBVRE Grégory).

- **APPROUVE** la délibération modificative n°1\_2025 du Budget PRINCIPAL.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



The seal is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-EST" around the perimeter. In the center, there is a stylized illustration of a landscape, possibly a river or a bridge, with trees and a building.

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 107  
Nombre de votants : 114

Objet :

### BUDGET FINANCES

---

Assujettissement  
à la TVA  
du budget annexe  
ZAC du BOSQUEL.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégoire, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMARET Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATEAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

Secrétaire de séance : BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président invite l'Assemblée à délibérer sur l'assujettissement à la TVA au régime réel normal mensuel par nature, au titre de l'article 256 et 256A du Code Général des Impôts, du budget annexe ZAC du Bosquel et à l'autoriser à formaliser sa demande d'option auprès du service des impôts des entreprises.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **111 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (AUZOU Emmanuel),

- **APPROUVE** l'assujettissement à la TVA au régime réel normal mensuel du budget annexe ZAC du Bosquel
- **AUTORISE** le Président à formaliser sa demande d'option auprès du service des impôts des entreprises.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 107  
 Nombre de votants : 114

### Objet :

### BUDGET FINANCES

---

Budget annexe  
ZAC DU BOSQUEL

Délibération modificative de  
crédits N°1

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFUEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget annexe ZAC DU BOSQUEL ainsi qu'il suit :

CC SOMME SUD OUEST - ZAC BOSQUEL DM 2025 Décision Modificative 1

OL\_SIMU

27/06/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Prop.
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 624 704,86	
	<b>DEPENSES</b>	756 489,44	2 054 000,00
ch. 011	charges à caractère général	756 489,44	2 054 000,00
Art. 6015	Terrains à aménager	446 755,44	154 000,00
Art. 6045	Achats études et prestations de services	146 294,00	1 600 000,00
Art. 62268	Autres honoraires, conseils	163 440,00	300 000,00
	<b>RECETTES</b>	2 380 674,30	2 054 000,00
ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	2 380 674,30	1 900 000,00
Art. 7015	Ventes de terrains aménagés	2 380 674,30	1 900 000,00
ch. 77	Produits exceptionnels		154 000,00
Art. 773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		154 000,00

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, unanime après en avoir délibéré par **107 voix POUR**,

- **APPROUVE** la délibération modificative n°1\_2025 du Budget annexe ZAC du BOSQUEL.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**

**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**





## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 107  
Nombre de votants : 114

Objet :

### BUDGET FINANCES

--

Budget annexe  
MOBILITE

Délibération modificative  
de crédits N°1

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

Secrétaire de séance : BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget annexe MOBILITE ainsi qu'il suit :

CC SOMME SUD OUEST - MOBILITE DM 2025 Décision Modificative 1

OL\_SIMU

20/06/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Prop.
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 465 661,00	
	<b>DEPENSES</b>	1 465 661,00	
Ch. 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	585 661,00	-5 000,00
Art. 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	585 661,00	-5 000,00
Ch. 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	880 000,00	5 000,00
Art. 6811	<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations i</i>	880 000,00	5 000,00
	<b>INVESTISSEMENT</b>	585 661,00	
	<b>RECETTES</b>	585 661,00	
Ch. 021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	585 661,00	-5 000,00
Art. 021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	585 661,00	-5 000,00
Ch. 040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		5 000,00
Art. 28031	<i>Frais d'études</i>		5 000,00

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, unanime après en avoir délibéré par **109 voix POUR**,

- **APPROUVE** la délibération modificative n°1\_2025 du Budget annexe MOBILITE.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**




## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 107  
Nombre de votants : 114

Objet :

### BUDGET FINANCES

—

Budget annexe  
ENTRETIEN DE COMMUNES

Délibération modificative de  
crédits N°1

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget annexe ENTRETIEN DE COMMUNES ainsi qu'il suit :

CC SOMME SUD OUEST - ENTRETIEN COMMUNE DM 2025 Décision Modificative 1

OL\_SIMU

20/06/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Prop.
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Ch. 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	150,00	1 000,00
Art. 6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	150,00	1 000,00
<b>RECETTES</b>			
Ch. 70	<i>Produits des services, du domaine et ventes divers</i>	179 150,00	1 000,00
Art. 70845	Mise à displo personnel communes du GFP	179 150,00	1 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Ch. 21	<i>Immobilisations corporelles</i>	23 112,42	1 000,00
Art. 2188	Autres	23 112,42	1 000,00
<b>RECETTES</b>			
Ch. 040	<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	150,00	1 000,00
Art. 28158	<i>Autres installations, matériel et outillage techni</i>	150,00	1 000,00

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **103 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (CABOS Thierry et CLAVIERE Valérie),

- **APPROUVE** la délibération modificative n°1\_2025 du Budget annexe ENTRETIEN DE COMMUNES.

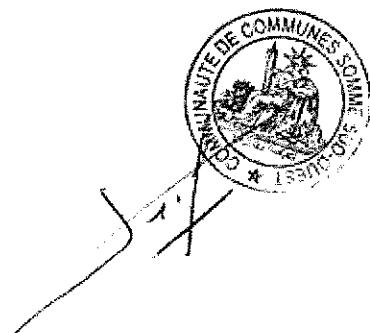
Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**




## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 107  
Nombre de votants : 114

Objet :

### BUDGET FINANCES

---

Effacement de dettes

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLER Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHXAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLER Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

Secrétaire de séance : BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'assemblée que Madame la Trésorière de Poix-de-Picardie a demandé des effacements de dettes pour un montant total s'élevant à 3 072,78 € réparti comme suit :

- Budget Principal : 937,03 € €
- Budget SPAC : 153,70 €
- Budget SPANC : 213,51 €
- Budget REOM : 1 768,54 €

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces demandes.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 91 voix POUR, 11 voix CONTRE** (CABOS Thierry, BLONDIN David, RENAUX Jean-Michel, POIRE Jean-Paul, BAILLEUL Dominique, LEJEUNE Denis, D'HAILLECOURT Bernard, CAUX Gaël, PRAT Philippe, DESPREAUX Xavier, QUEVAUVILLERS Louis) et **8 ABSTENTIONS** (de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, GAMBIER Mariel, LEFEUVRE Jannick, DELAIRE Rose-France, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, BRUTELLE Hervé),

- **APPROUVE** les demandes d'effacement de dettes présentées pour un montant de 3 072,78 €.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Prefecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 107  
Nombre de votants : 114

### Objet :

### DEMANDE DE SUBVENTION

---

Construction  
d'un Pôle Alimentaire Local  
(cuisine centrale et  
légumerie).

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPIINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice. 95

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, BOURGOIS Alexis. 33

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la construction du pôle alimentaire local, il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil régional des Hauts-de-France au titre de l'appel à projet 2025 Fonds de Soutien aux Projets Structurants.

L'assemblée est invitée à autoriser le Président à solliciter la subvention ci-dessous auprès de la région et à signer tout document y afférent :

Montant du projet : 5 531 066,02 € HT (dont coût construction = 4 845 116 € HT et maîtrise d'œuvre = 685 950,02 € HT)

Taux de subvention : 12,66 %

Subvention demandée : 700 000 €

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 105 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (DELATTRE Denis, SIMON André, VANHONSEBROUCK Thierry, FACQUET Agnès et de BEAUFORT Jean),

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté ci-dessus et son plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil régional des Hauts-de-France au titre de l'appel à projet 2025 Fonds de Soutien aux Projets Structurants.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 108  
Nombre de votants : 115

### Objet :

### DEMANDE DE SUBVENTION

---

Végétalisation  
de cours d'école  
(Hornoy-le-Bourg, Oisemont  
et Oresmaux).

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFUEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 96

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno. 32

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'assemblée que le coût prévisionnel du projet de Végétalisation de cours d'écoles (à Hornoy-le-Bourg, Oisemont et Oresmaux) est estimé à 183 333.33 € HT.

L'assemblée est invitée à approuver le projet et son plan de financement et à autoriser le Président à solliciter la subvention ci-dessous auprès de l'Etat au titre du fonds vert et à signer tout document y afférent :

Montant du projet : 183 333.33 € HT  
Taux de subvention : 80 %  
Subvention demandée : 146 666.64 €

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **85 voix POUR, 12 voix CONTRE** (PRAT Philippe, GUICHARD Céline, FERTEL Nicole, CABOS Thierry, BAYART Dominique, SIMON André, DEVERITE Françoise, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, LEJEUNE Denis, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas) et **9 ABSTENTIONS** (DELATTRE Denis, DE SAINT GERMAIN Lyliane, FACQUET Agnès, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, GENTY Marcel, D'HAILLECOURT Bernard, MALIVOIR Marcel, RIMBERT Patrick),

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté ci-dessus et son plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 108  
Nombre de votants : 115

### Objet :

#### CYCLE DE L'EAU

Transfert  
de la compétence  
Eau potable

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFUEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 96

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, 32

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la loi n°2025-327 du 11 avril 2025, intitulée « loi visant à assouplir la gestion des compétences « Eau » et « Assainissement », modifie le cadre de répartition de ces compétences entre les communes et les intercommunalités, offrant ainsi une plus grande souplesse aux collectivités locales.

Ainsi, le caractère obligatoire du transfert de la compétence AEP au profit de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026, est remis en question par l'introduction de cette loi.

Les communes membres de la CC2SO doivent donc se prononcer sur leur volonté de transférer cette compétence à la CC2SO au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il convient de préciser que si le conseil communautaire délibère favorablement, à la majorité simple, pour cette prise de compétence, les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI auront un délai de trois mois pour délibérer sur ce transfert de compétence conformément à l'article L5211-17 du CGCT. Le transfert sera alors entériné à la majorité qualifiée des avis des communes (2/3 des communes représentant 50% de la population totale du territoire ou 50% des communes représentant 2/3 de cette population).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le transfert de la compétence « Eau potable » à la CC2SO.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **62 voix POUR**, **34 CONTRE** (PRAT Philippe, FERTEL Nicole, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, de PALMAERT Yolaine, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, DEVERITE Françoise, VANHONSEBROUCK Thierry, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, TERNOIS Jocelyne, CRETE Adrien, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, HERDUIN Michèle, TRABOUILLET Romuald, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, LEJEUNE Denis, MALIVOIR Marcel, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, RIMBERT Patrick) et **14 ABSTENTIONS** (PADE Laurence, BOULNOIS Dominique, HEBERT Thierry, CABOS Thierry, BAYART Dominique, DELANNOY Jean-Claude, BEAUCOURT Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, CUVILLIER Guillaume, DEVAUX Ginette, MARSEILLE Frédéric, WATELAIN Philippe, CLABAULT Lionel),

- **APPROUVE** le transfert de la compétence Eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la  
convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 108  
Nombre de votants : 115

Objet :

### BUDGET FINANCES

---

Instauration de la  
taxe GEMAPI  
au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 96

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno. 32

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'assemblée que les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettent à la CC2SO d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Cette taxe permet de financer les charges de fonctionnement et d'investissement relevant de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Elle est répartie entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

Il s'agit d'une taxe additionnelle aux impôts fonciers.

L'assemblée est invitée à instituer la taxe à hauteur de 300 000 € pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations avec une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **43 voix POUR**, **38 CONTRE** (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, CABOS Thierry, AUBREE Pascale, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, RENAUX Jean-Michel, COLIN Jacqueline, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, FURGEROT Christian, DEVERITE Françoise, VANHONSEBROUCK Thierry, CLAVIERE Valérie, GAMBIER Mariel, TERNOIS Jocelyne, ROUX Alain, GENTY Marcel, CRETE Adrien, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, HERDUIN Michèle, DUFUILLE Martine, DEVAUX Ginette, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, BLONDIN David, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, RIMBERT Patrick) et **28 ABSTENTIONS** (QUIGNON Francois, BOULNOIS Dominique, MARTIN Christophe, GUICHARD Céline, DOMISSE Thibaud, DELATTRE Denis, BON Linda, GREVIN Cécile, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, FACQUET Agnès, LONGUE-EPEE Bruno, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, GUILLAIN Lionel, CAULIER Amaury, CUVILLIER Guillaume, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, CORDIER Michel, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, CLABAULT Lionel),

- **APPROUVE** l'instauration de la taxe GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

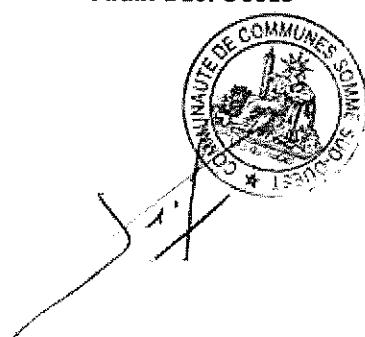
Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
**NICOLAS BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**

  
The logo of the Communauté de Communes Somme Sud-Ouest is a circular emblem. It features a central figure, possibly a historical figure or a symbol related to the region, surrounded by text. The outer ring of the circle contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST" and the inner circle contains the year "1997".

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 108  
Nombre de votants : 115

### Objet :

### URBANISME

---

Approbation  
de la modification N°1  
du PLUi du Contynois.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 96

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLET Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno. 32

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'initié au printemps 2024, ce projet de modification (de droit commun) a fait l'objet d'une consultation de l'Autorité environnementale à l'automne 2024, puis d'une consultation des personnes publiques associées et des communes du Contynois en début d'année 2025, avant d'être soumis à enquête publique.

Le projet porte sur plusieurs dispositions du règlement (*partie graphique et partie écrite*) du PLUi :

- changement du zonage de deux espaces (anciennement) à dominante d'activités à Conty : transformation en zones à dominante résidentielle ;
- changement du zonage d'un ensemble de prairies à Conty (Nc vers N) ;
- identification d'un silo pouvant changer de destination en zone agricole à Essertaux ;
- suppression d'un emplacement réservé caduc à Oresmaux ;
- augmentation de la hauteur maximale des constructions dans un nouveau secteur délimité en zone à dominante d'activités économiques à "la Gare" de Bacouel-sur-Selle ;
- autorisation des toits plats pour les pergolas en zone urbaine à vocation résidentielle ;
- ajustement de règles d'implantation par rapport aux limites de propriétés ;
- correction de quelques erreurs.

A l'issue de l'enquête publique tenue du 14 au 28 février derniers (sur Internet, au siège de la CC2SO et dans les locaux communautaires de Conty), le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti de trois réserves et de recommandations. Le projet de modification finalisé tient compte de ces réserves et de plusieurs recommandations examinées par la commission Urbanisme réunie début avril 2025.

Vu :

- le Code de l'urbanisme, notamment son article L153-43 ;
- les avis reçus joints au dossier d'enquête publique ;
- le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- le projet de modification ci-joint ;

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **96 voix POUR**, **1 CONTRE** (QUEVAUVILLERS Louis) et **17 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, MISSIAEN Maryse, FERTEL Nicole, BAYART Dominique, DEVERITE Françoise, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, NOPPE Robert, FOLLET David, MOREL Claude, DUFEUILLE Martine, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, MALIVOIR Marcel, BLONDIN David, MARSEILLE Frédéric, CLABAULT Lionel),

- **APPROUVE** la modification n°1 du PLUi du Contynois.

Le PLUi actualisé sera disponible sur le site internet de la CC2SO et sur le Géoportail de l'urbanisme. Le dossier de la modification ci-joint est consultable au siège de la CC2SO et dans chaque mairie du Contynois.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,  
**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**

**Le Secrétaire de séance**  
**Nicolas BOURGOIS**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 108  
 Nombre de votants : 115

### Objet :

### URBANISME

---

Approbation  
de la modification N°3  
du PLU d'Allery.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 96

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno. 32

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'initié en 2024, ce projet de modification (simplifiée) a fait l'objet d'une consultation de l'Autorité environnementale début 2025, puis des personnes publiques associées et de la commune au début du printemps, avant d'être mis à la disposition du public.

Le projet porte sur quatre dispositions de la partie écrite du règlement du PLU, relatives :

- à l'implantation des annexes par rapport aux voies et emprises publiques dans le secteur Ub et la zone à urbaniser (augmentation du recul autorisé) ;
- aux toitures des annexes dans les zones urbaines et à urbaniser (autorisation de l'utilisation de tôles métalliques laquées) ;
- à l'aspect extérieur des pignons des bâtiments dans ces mêmes zones (simplification de la règle) ;
- aux proportions des portes et fenêtres dans ces zones (suppression de la règle).

Conformément à la délibération du 17 décembre 2018 relative à la consultation du public sur les projets de modifications simplifiées de PLU communaux, le projet de modification a été mis à disposition du public sur Internet ainsi qu'en mairie d'Allery, du 9 mai au 10 juin. Aucune observation n'a été formulée dans ce cadre. Seule une erreur "matérielle" signalée par l'Etat est corrigée dans le projet final.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'urbanisme, notamment son article L153-47 ;
- l'absence d'observation émise lors de la consultation du public ;
- le projet de modification annexé ;

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **88 voix POUR** et **21 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, FERTEL Nicole, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DEVERITE Françoise, VANHONSEBROUCK Thierry, GAMBIER Mariel, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, MOREL Claude, MOUTON Valérie, DUFEUILLE Martine, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, de BEAUFORT Jean, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, RIMBERT Patrick)

- **ARRÈTE** le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification n°3 du PLU d'Allery ;
- **APPROUVE** la modification n°3 du PLU d'Allery.

Le PLU actualisé sera disponible sur le site internet de la CC2SO et sur le Géoportail de l'urbanisme.

Le dossier de la modification est consultable au siège de la CC2SO et en mairie d'Allery.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,  
**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**

**Le Secrétaire de séance**  
**Nicolas BOURGOIS**



## Délibérations du Conseil Communautaire

**Préfecture de la Somme**

Arrondissement  
d'Amiens

**Communauté de Communes  
Somme Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la  
convocation :**  
01/07/2025

**Date de la séance :**  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 108  
Nombre de votants : 115

**Objet :**

**URBANISME**

—

Approbation  
de la modification N°1  
du PLUi  
du Sud-Ouest Amiénois.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 96

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno. 32

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'initié fin 2024, ce projet de modification (simplifiée) a fait l'objet d'une consultation de l'Autorité environnementale début 2025, puis des personnes publiques associées et des communes du Sud-Ouest amiénois en début du printemps, avant d'être mis à la disposition du public.

Le projet porte sur plusieurs dispositions des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du règlement (*partie graphique et partie écrite*) du PLUi :

- assouplissement et clarification du recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U, notamment en cas d'isolation thermique par l'extérieur ;
- clarification des types d'équipements d'intérêt collectif et services publics autorisés en zone agricole ;
- réduction du recul minimal des constructions par rapport aux voies publiques en zone agricole ;
- interdiction de l'aménagement de logements dans les zones d'activités (zone UF) ;
- clarification des exigences relatives à la production de logements dans les OAP "de projet urbain" (et dans la partie écrite du règlement) ;
- élargissement des sous-destinations autorisées en secteur naturel d'équipements publics (Ne) et ajout d'un secteur à Bergicourt ;
- modification des limites du secteur Np (*piscicultures*) à Airaines ;
- désignation de bâtiments pouvant changer de destination en zone naturelle ou agricole à Airaines, Brocourt et Fourcigny ;
- création d'emplacements réservés à Méricourt-en-Vimeu et à Villers-Campsart et suppression d'un autre à Thieulloy-la-Ville.

Tous ces changements seraient sans incidence sur la consommation foncière.

Conformément à la délibération du 7 avril 2025, le projet de modification a été mis à disposition du public sur Internet ainsi qu'au siège de la CC2SO et en mairies d'Airaines et d'Hornoy-le-bourg, du 9 mai au 10 juin. Une seule observation a été faite, émanant de la Pisciculture d'Airaines, qui demande une légère modification du périmètre du secteur Np la concernant.

Par ailleurs, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et des communes du Sud-Ouest amiénois, plusieurs avis ont été reçus :

- une demande de la mairie de Poix-de-Picardie pour que soient précisées les modalités d'aménagement en plusieurs phases des secteurs couverts par des OAP de projet urbain ;
- une demande du maire de Molliens-Dreuil que soit modifiée la formulation du point du règlement relatif au recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U pour permettre l'isolation par l'extérieur, afin de tenir compte du cas des maisons implantées avant le PLUi et ne respectant pas le recul en question ;
- un avis favorable de la Chambre d'agriculture de la Somme sous réserve de la suppression du recul minimal par rapport aux voies publiques imposé aux constructions en zone agricole ;
- des avis favorables du groupe SNCF, du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, de l'Etat (sous réserves de consulter la CDPENAF sur l'élargissement des sous-destinations autorisées en zone Ne, et de préciser la superficie des emplacements réservés).

Aussi il est proposé de faire évoluer marginalement le projet de modification en :

- complétant la rédaction des OAP de projet urbain afin de clarifier les modalités d'aménagement des sites en plusieurs phases et ainsi d'éviter les difficultés d'interprétation lors de la préparation des autorisations d'urbanisme par le service instructeur ;
- modifiant la rédaction de la disposition du règlement relative au recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U en cas d'isolation thermique par l'extérieur, afin d'élargir cette possibilité à un maximum d'habitations ;
- modifiant les limites du secteur naturel de pisciculture à Airaines, sans que cela n'entraîne de consommation foncière supplémentaire, afin de permettre la mise aux normes et l'évolution de l'entreprise.

La suppression du recul par rapport aux voies publiques imposé aux constructions en zone agricole ne serait pas retenue car elle pourrait dans certains cas poser des problèmes de sécurité routière.

Par ailleurs, la superficie des deux emplacements réservés créés a été ajoutée dans le rapport de présentation du PLUi et la CDPENAF sera consultée.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'urbanisme, notamment son article L153-47 ;
- les avis reçus sur le projet et l'observation émise lors de la consultation du public ;
- le projet de modification annexé ;

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **91 voix POUR, 1 CONTRE (WARNAULT Jack) et 20 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MISSIAEN Maryse, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, DEVERITE Françoise, VANHONSEBROUCK Thierry, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, MOREL Claude, MOUTON Valérie, DUFEUILLE Martine, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, de BEAUFORT Jean, BRUTELLE Hervé, RIMBERT Patrick)

- **ARRÊTE** le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois ;
- **APPROUVE** la modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois.

Le PLUi actualisé sera disponible sur le site internet de la CC2SO et sur le Géoportail de l'urbanisme.

Le dossier de la modification est consultable au siège de la CC2SO et dans chaque mairie du Sud-Ouest amiénois.

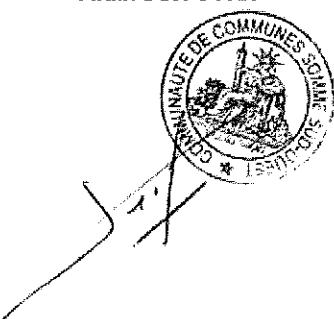
Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Prefecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 108  
Nombre de votants : 115

### Objet :

### URBANISME

---

Approbation  
de la modification N°1  
du PLUi  
du Sud-Ouest Amiénois.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégoire, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMARET Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 96

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLEN Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno. 32

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'initié fin 2024, ce projet de modification (simplifiée) a fait l'objet d'une consultation de l'Autorité environnementale début 2025, puis des personnes publiques associées et des communes du Sud-Ouest amiénois en début du printemps, avant d'être mis à la disposition du public.

Le projet porte sur plusieurs dispositions des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du règlement (*partie graphique et partie écrite*) du PLUi :

- assouplissement et clarification du recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U, notamment en cas d'isolation thermique par l'extérieur ;
- clarification des types d'équipements d'intérêt collectif et services publics autorisés en zone agricole ;
- réduction du recul minimal des constructions par rapport aux voies publiques en zone agricole ;
- interdiction de l'aménagement de logements dans les zones d'activités (zone UF) ;
- clarification des exigences relatives à la production de logements dans les OAP "de projet urbain" (et dans la partie écrite du règlement) ;
- élargissement des sous-destinations autorisées en secteur naturel d'équipements publics (Ne) et ajout d'un secteur à Bergicourt ;
- modification des limites du secteur Np (*piscicultures*) à Airaines ;
- désignation de bâtiments pouvant changer de destination en zone naturelle ou agricole à Airaines, Brocourt et Fourcigny ;
- création d'emplacements réservés à Méricourt-en-Vimeu et à Villers-Campsart et suppression d'un autre à Thieulloy-la-Ville.

Tous ces changements seraient sans incidence sur la consommation foncière.

Conformément à la délibération du 7 avril 2025, le projet de modification a été mis à disposition du public sur Internet ainsi qu'au siège de la CC2SO et en mairies d'Airaines et d'Hornoy-le-bourg, du 9 mai au 10 juin. Une seule observation a été faite, émanant de la Pisciculture d'Airaines, qui demande une légère modification du périmètre du secteur Np la concernant.

Par ailleurs, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et des communes du Sud-Ouest amiénois, plusieurs avis ont été reçus :

- une demande de la mairie de Poix-de-Picardie pour que soient précisées les modalités d'aménagement en plusieurs phases des secteurs couverts par des OAP de projet urbain ;
- une demande du maire de Molliens-Dreuil que soit modifiée la formulation du point du règlement relatif au recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U pour permettre l'isolation par l'extérieur, afin de tenir compte du cas des maisons implantées avant le PLUi et ne respectant pas le recul en question ;
- un avis favorable de la Chambre d'agriculture de la Somme sous réserve de la suppression du recul minimal par rapport aux voies publiques imposé aux constructions en zone agricole ;
- des avis favorables du groupe SNCF, du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, de l'Etat (sous réserves de consulter la CDPENAF sur l'élargissement des sous-destinations autorisées en zone Ne, et de préciser la superficie des emplacements réservés).

Aussi il est proposé de faire évoluer marginalement le projet de modification en :

- complétant la rédaction des OAP de projet urbain afin de clarifier les modalités d'aménagement des sites en plusieurs phases et ainsi d'éviter les difficultés d'interprétation lors de la préparation des autorisations d'urbanisme par le service instructeur ;
- modifiant la rédaction de la disposition du règlement relative au recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U en cas d'isolation thermique par l'extérieur, afin d'élargir cette possibilité à un maximum d'habitations ;
- modifiant les limites du secteur naturel de pisciculture à Airaines, sans que cela n'entraîne de consommation foncière supplémentaire, afin de permettre la mise aux normes et l'évolution de l'entreprise.

La suppression du recul par rapport aux voies publiques imposé aux constructions en zone agricole ne serait pas retenue car elle pourrait dans certains cas poser des problèmes de sécurité routière.

Par ailleurs, la superficie des deux emplacements réservés créés a été ajoutée dans le rapport de présentation du PLUi et la CDPENAF sera consultée.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'urbanisme, notamment son article L153-47 ;
- les avis reçus sur le projet et l'observation émise lors de la consultation du public ;
- le projet de modification annexé ;

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **91 voix POUR, 1 CONTRE (WARNAULT Jack) et 20 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MISSIAEN Maryse, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, DEVERITE Françoise, VANHONSEBROUCK Thierry, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, MOREL Claude, MOUTON Valérie, DUFUEILLE Martine, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, de BEAUFORT Jean, BRUTELLE Hervé, RIMBERT Patrick)

- **ARRÊTE** le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois ;
- **APPROUVE** la modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois.

Le PLUi actualisé sera disponible sur le site internet de la CC2SO et sur le Géoportail de l'urbanisme.

Le dossier de la modification est consultable au siège de la CC2SO et dans chaque mairie du Sud-Ouest amiénois.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Prefecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la  
convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 108  
Nombre de votants : 115

### Objet :

### URBANISME

---

Deuxième arrêt du projet  
du PLUi  
de la région de Oisemont.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLIE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 96

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno. 32

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que, prescrite en octobre 2015, l'élaboration du Plan local d'Urbanisme intercommunal de la région de Oisemont s'est déroulée sur la période 2017-2024, sous la direction d'un comité de suivi composé de deux représentants de chacune des 34 communes de ce territoire.

Les débats sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été tenus au deuxième semestre 2021.

À la suite de l'arrêt du projet de PLUi par délibération du 04 novembre 2024, les 34 communes de la région de Oisemont ont été sollicitées pour avis jusqu'au 04 février 2025. A l'issue de cette période, 15 communes ont émis un avis défavorable ou favorable avec réserves/conditions. La commission Urbanisme du 2 avril 2025 a ainsi statué sur les suites à donner aux demandes recevables et les communes concernées ont reçu un courrier explicatif correspondant accompagné d'une proposition de changement le cas échéant.

Le projet de PLUi a ainsi été modifié comme suit :

- changement du zonage de deux terrains à Frettecuisse et Le Translay (classement en zone agricole au lieu de zone naturelle) ;
- suppression de la zone à urbaniser prévue au Translay (reclassement en zone naturelle) et substitution par reclassement en zone urbaine d'une autre parcelle ;
- reclassement en zone à urbaniser d'un terrain nécessaire à l'extension du cimetière de Vergies ;
- correction d'erreurs matérielles.

Les communes concernées par des souhaits de changements émis dans un avis défavorable au 1<sup>er</sup> arrêt de projet ont ensuite eu un délai de 2 mois pour donner un avis sur les évolutions les concernant.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **88 voix POUR, 5 CONTRE** (VANHONSEBROUCK Thierry, FACQUET Agnès, MOREL Claude, VUE Fabrice, BLONDIN David) et **19 ABSTENTIONS** (MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, SIMON André, DEVERITE Françoise, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, NOPPE Robert, FOLLET David, BOUTON Pascal, MOUTON Valérie, DUFEUILLE Martine, DEVAUX Ginette, LEJEUNE Denis, CLABAULT Lionel, RIMBERT Patrick),

- **ARRÊTE** le projet de PLUi de la Région de Oisemont annexé, modifié par rapport à celui arrêté par délibération n°160-2024 du 4 novembre 2024.

Le projet de PLUi sera ensuite communiqué pour avis aux personnes publiques associées (ainsi qu'à l'Autorité environnementale et à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – CDPENAF) qui auront un délai de trois mois pour se prononcer.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### **Préfecture de la Somme**

Arrondissement  
d'Amiens

### **Communauté de Communes Somme Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la  
convocation :**  
01/07/2025

**Date de la séance :**  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 108  
 Nombre de votants : 115

### **Objet :**

#### **URBANISME**

---

Création  
d'un service commun  
d'instruction pour  
l'application  
du droit du sol.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 96

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 7

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno. 32

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'article 134 de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) met progressivement fin à la mise à disposition gratuite par l'Etat du service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un document d'urbanisme appartenant à des intercommunalités de plus de 10 000 habitants.

Les 30 communes concernées par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la région de Oisemont actuellement soumises au règlement national d'urbanisme vont être concernées par ce besoin lors de l'entrée en vigueur du document d'urbanisme.

Pour y répondre, la CC2SO propose d'initier la création d'un service commun d'instruction au 1<sup>er</sup> janvier 2026, en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier indique que « en dehors des compétences transférées, un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs », notamment pour « l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat ». Ainsi, la mise en œuvre de ce service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme ne remet pas en question la compétence du maire. Il s'agit d'une mutualisation opérationnelle et non d'un transfert de compétence, le Maire reste la seule autorité décisionnaire.

Alors que la CC2SO s'est constituée, structurée et professionnalisée depuis 2017, l'instauration de ce nouveau service à disposition des communes de la région de Oisemont permettra de conforter une expertise juridique et urbaine solide sur le territoire, de mieux articuler les choix réalisés dans le cadre de l'élaboration du PLUi avec leur mise en œuvre (application du règlement), de favoriser une plus grande coordination avec les communes dans le processus de traitement des demandes, et de renforcer la lisibilité du fonctionnement administratif de l'instruction pour les habitants.

Ce service commun d'instruction va coexister avec le service chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme du Pôle métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) mis à disposition de ses collectivités ou établissements membres (article L 5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales) et auquel adhèrent les 89 autres communes de la CC2SO déjà dotées d'un document d'urbanisme jusqu'en juillet 2027. Pour favoriser la cohérence sur le territoire, les missions du service commun d'instruction initié par la CC2SO sont identiques à celles proposées par le PMGA. Elles seront toutefois amenées à être complétées pour mieux répondre aux besoins des communes identifiés notamment par la commission Urbanisme dans le domaine de l'application du droit des sols.

Le fonctionnement du service commun d'instruction proposé par la CC2SO suppose l'adhésion de ses membres et la signature d'une convention (en PJ) comprenant une annexe. La convention d'adhésion précise notamment les missions du service commun d'instruction, les relations avec les communes, les dispositions financières et les modalités de suivi de l'activité du service. Les coûts de fonctionnement pris en compte ainsi que l'organisation de la facturation y sont détaillés. Il est également à noter que la 1<sup>ère</sup> facturation du service interviendra en 2027 concernant les instructions réalisées en 2026.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **84 voix POUR**, **12 CONTRE** (PRAT Philippe, FERTEL Nicole, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, DUBOIS Jean, VANHONSEBROUCK Thierry, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, MOREL Claude, VUE Fabrice, BLONDIN David) et **16 ABSTENTIONS** (MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, STOTER Jean-Jacques, de PALMAERT Yolaine, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, CRETE Adrien, NOPPE Robert, LEGRAND Anne, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, PIZZAFERRI Nathalie),

- **Approuve** la création d'un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des 30 communes de la région de Oisemont actuellement soumises au RNU ;
- **Approuve** la convention et son annexe ci-jointes, régissant les principes de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer et la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest,
- **Demande** à chaque commune souhaitant intégrer ce service de délibérer dans les 3 mois suivant la délibération (soit d'ici fin septembre 2025),
- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

**Préfecture de la Somme**

 Arrondissement  
d'Amiens

**Communauté de Communes  
Somme Sud-Ouest**
**Date d'envoi de la  
convocation :**  
01/07/2025

**Date de la séance :**  
07/07/2025

 Membres en exercice : 147  
Membres présents : 105  
Nombre de votants : 111

**Objet :**
**HABITAT**

—

 Arrêt du projet de  
Programme Local de  
l'Habitat (PLH) 2026-2031  
de la CC2SO.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 93

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory. 36

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que par délibération en date du 08 avril 2024, la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest a prescrit l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur l'ensemble de son périmètre.

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté de communes et aux communes qui la composent, de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes catégories de population, à contribuer à l'attractivité et au bien vivre des habitants sur le territoire et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales.

L'élaboration du projet de PLH Somme Sud-Ouest 2026-2031 s'est déroulée de juin 2024 à juin 2025, sous le suivi de la commission Habitat de la CC2SO et avec l'accompagnement du bureau d'études COHABITER. Un réseau de partenaires (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, bailleurs sociaux, opérateurs de l'habitat...) a également été associé (réunions d'échanges sur chaque étape de travail le 03/12/2024, le 03/04/2025 et le 15/05/2025).

Le document est composé d'un diagnostic, d'orientations stratégiques et de 19 fiches actions permettant sa mise en œuvre opérationnelle. Son contenu a été présenté en Conférence des maires le 10/03/2025 (enjeux et orientations) et en bureau le 26/05/2025 (programme d'actions).

La stratégie retenue s'appuie sur quatre orientations, en cohérence avec le SCoT en vigueur et les premiers éléments de révision connus :

- Valoriser et améliorer le parc existant pour poursuivre l'amélioration de la qualité de l'offre existante sur le territoire ;
- Lutter contre la vacance et reconquérir le bâti délaissé pour remettre sur le marché un potentiel de logements tout en luttant contre l'artificialisation et en contribuant à l'attractivité du territoire ;
- Travailler sur la diversité des produits proposés sur le territoire afin de faciliter les parcours résidentiels et de répondre aux besoins du tissu économique local (saisonniers, jeunes en formation ou en insertion...) ;
- Répondre aux besoins spécifiques des publics les plus fragiles (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, ménages à faibles ressources, ménages en situation d'urgence...) pour favoriser le maintien des populations sur le territoire.

Le document présente un échéancier prévisionnel de mise en œuvre progressive sur les 6 ans, ainsi qu'une estimation financière basée sur des exemples de coûts. Au moment de sa planification opérationnelle, chaque action fera l'objet d'une déclinaison technique et d'un chiffrage complémentaires. Le programme d'action pourra par ailleurs évoluer en fonction du contexte territorial et des suivis réalisés.

L'animation partenariale, la coordination avec les communes, la mobilisation de moyens humains et financiers adéquats, et les efforts de mobilisation des propriétaires privés seront les principaux leviers de succès de ce premier PLH.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **88 voix POUR**, **3 CONTRE** (FOLLET David, MOREL Claude, CORDIER Michel) et **6 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, CABOS Thierry, DE SAINT GERMAIN Lyliane, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, ROUX Alain),

- **ARRETE** le projet de PLH 2026-2031 annexé qui sera ensuite soumis pour avis aux communes membres et au syndicat mixte du Pôle métropolitain du Grand Amiénois (porteur du SCOT du Grand Amiénois) qui auront 2 mois pour se prononcer.

Le projet arrêté sera ensuite soumis pour avis aux communes membres et au syndicat mixte du Pôle métropolitain du Grand Amiénois (porteur du SCOT du Grand Amiénois) qui auront 2 mois pour se prononcer.

A l'issue de cette période de consultation, le Conseil communautaire sera amené à délibérer à nouveau et transmettra le projet de PLH au Préfet de la Somme pour saisine du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Le document pourra enfin être adopté par le Conseil communautaire après réception de l'avis de l'Etat.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



The seal is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-EST" around the perimeter. In the center, there is a stylized emblem featuring a ship and a building, with the words "LE HAVRE" and "SAINT-VALERY-SUR-SOMME" integrated into the design.

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 105  
Nombre de votants : 111

Objet :

### DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

---

Acquisition de parcelles  
de la SANEF  
sur la commune  
du Bosquel.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 93

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory. 36

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la Sanef met en vente des parcelles à proximité de la ZAC du Bosquel sur la commune du Bosquel.

Il s'agit des parcelles ZC 33 d'une superficie de 477m<sup>2</sup>, ZC40 d'une superficie de 222 m<sup>2</sup>, pour une superficie totale de 699m<sup>2</sup>.

Le prix de cession proposé par la Sanef est de 699€. En égard au faible montant de cession, l'avis des domaines ne se trouve pas requis.

L'assemblée est invitée à autoriser le Président à acquérir les parcelles ci-dessus et à revêtir de sa signature l'ensemble des actes à intervenir dans le cadre de ces mutations.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par **104 voix POUR**,

- **AUTORISE** le Président à acquérir les parcelles ci-dessus et à signer l'ensemble des actes à intervenir dans le cadre de ces mutations.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### **Préfecture de la Somme**

Arrondissement  
d'Amiens

### **Communauté de Communes Somme Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la  
convocation :**  
01/07/2025

**Date de la séance :**  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 104  
Nombre de votants : 110

### **Objet :**

### **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

---

Convention de partenariat  
pour l'implantation d'un  
verger à graines ou parc à  
bois marqué « végétal  
local ».

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEUVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory ? DOMISSE Thibaut. 37

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que le Syndicat mixte Espaces naturels régionaux, en lien avec le « Fonds Vert – France – Nation verte », apporte sa contribution au développement de la filière régionale des végétaux sous la marque « végétal local en Hauts de France ». Dans ce cadre, des vergers à graines et des parcs à bois sont à créer pour mettre à disposition des acteurs de la filière des lieux d'approvisionnement de la ressource végétale.

La CC2SO souhaite s'engager dans cette opération et propose de mettre à disposition du syndicat mixte Espaces naturels régionaux une emprise de 11 000m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée ZE 113 sur la ZAE de Beaucamps-le-Vieux.

L'assemblée est invitée à autoriser son Président à signer la convention avec le syndicat mixte Espaces naturels régionaux pour la mise à disposition de ladite parcelle.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **95 voix POUR**, **1 CONTRE** (DE SAINT GERMAIN Lylian) et **6 ABSTENTIONS** (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, VAQUER Florence, GENTY Marcel, BOURGOIS Alexis, MALIVOIR Marcel),

- **AUTORISE** son Président à signer la convention avec le syndicat mixte Espaces naturels régionaux pour la mise à disposition de ladite parcelle.

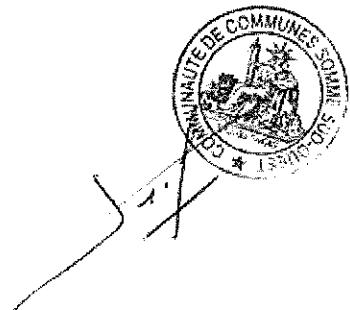
Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-EST

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la  
convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 104  
Nombre de votants : 110

### Objet :

### DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

---

Modification  
des dispositifs d'aides  
directes et aides à  
l'immobilier pour les  
entreprises.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPIINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory ? DOMISSE Thibaut. 37

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

SLO

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la dotation pour les aides aux entreprises pour 2025 a été revue à la baisse.

Afin de ne pas baisser le nombre d'entreprises aidées en 2025 par rapport à 2024, il est proposé de modifier les dispositifs d'aides directes aux entreprises comme indiqué ci-dessous :

**Aide à l'immobilier :**

Acquisition et ou extension 10% des dépenses subventionnables plafonnées à 15 000€

→ Suppression du dispositif

**Aide à la location :**

20% du montant de la 1ere année de loyer plafonnée à 5 000€

→ Suppression du dispositif

**Aide à la reprise d'entreprise et aide au développement des TPE :**

30% des dépenses subventionnables plafonnées à 9 000€

→ 15% des dépenses subventionnables plafonnées à 4 500€

**Aide au développement des PME :**

10% des dépenses subventionnables plafonnées à 20 000€

→ 5 % des dépenses subventionnables plafonnées à 10 000€

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **98 voix POUR, 3 CONTRE** (de MONCLIN Arnaud, FOLLET David, LEGRAND Anne) et **6 ABSTENTIONS** (MARTIN Christophe, STOTER Jean-Jacques, BEAUCOURT Céline, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, AUZOU Emmanuel),

- **APPROUVE** la modification des dispositifs d'aides directes aux entreprises comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,

Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
Nicolas BOURGOIS



**Le Président**  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la  
convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 105  
Nombre de votants : 111

### Objet :

### DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

---

Avenant à la convention  
tripliée entre le Pôle  
métropolitain du Grand  
Amiénois, la CC2SO et les  
communes de Croixrault, le  
Bosquel et Thieulloy l'Abbaye  
pour l'instruction des  
demandes et déclarations  
d'urbanisme intervenant  
dans le périmètre des zones  
d'aménagement  
concertées.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPIINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLET Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory ? DOMISSE Thibaut. 37

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que les communes de Croixrault, le Bosquel et Thieulloy-l'Abbaye font appel au service du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme qui interviennent sur leur territoire, conformément à l'article 2 de la convention tripartite 2021-2027 en vigueur.

Or, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Développement économique », la Communauté de communes souhaite confier l'instruction des demandes et déclarations intervenant dans le périmètre de ses zones d'aménagement concertées (ZAC de la Mine d'or à Croixrault et Thieulloy-l'Abbaye et ZAC du Bosquel) à un cabinet privé, avec l'accord des 3 communes concernées. Les autres demandes sur le territoire communal continueront à être traitées par le service du PMGA.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **90 voix POUR, 4 CONTRE** (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, AUBREE Pascal, FOLLET David, MOREL Claude) et **12 ABSTENTIONS** (BAILLEUL Dominique, BULCOURT Marc, STOTER Jean-Jacques, DELANNOY Jean-Claude, VANHONSEBROUCK Thierry, VAQUER Florence, LEGRAND Anne, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, LEMOINE Jacques, AUZOU Emmanuel, MARSEILLE Frédéric),

- **VALIDE** le principe d'un avenant aux 3 conventions tripartites qui lient respectivement les communes de Croixrault, le Bosquel et Thieulloy-l'Abbaye, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et la CC2SO afin de déroger à son article 2 et ce uniquement concernant le périmètre des 3 ZAC ;
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants correspondants et à solliciter les autres signataires concernés pour acter cette dérogation.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 104  
Nombre de votants : 110

### Objet :

### SOLIDARITES

—

Service  
d'Autonomie à Domicile

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPIINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory, DOMISSE Thibaut. 37

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'il convient de l'autoriser à signer tous les documents afférents au transfert (prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2026) des Services de Soins Infirmiers (SSIAD) du territoire vers le Service Autonomie à Domicile (SAD mixte) de la CC2SO : les autorisations de l'ARS et la reprise des places, les personnels, les moyens matériels et financiers (sans reprise des créances et des dettes).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **101 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (MOREL Claude, FOLLET David),

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents audit transfert.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-EST  
13314 \* 13315 \* 13316 \*

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 104  
 Nombre de votants : 110

### PETITE ENFANCE

---

Avis sur le projet de création  
d'une micro-crèche  
à Molliens-Dreuil.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATEAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHIAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés** : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégoire, DOMISSE Thibaut. 37

**Secrétaire de séance** : BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que les communes, ou les communautés de communes lorsque la compétence leur a été transférée, sont les Autorités Organisatrices (AO) du Service Publique de la Petite Enfance (SPPE) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Décret du 1<sup>er</sup> avril 2025 apporte des précisions sur ce rôle. Ainsi, toute demande de création d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) doit recueillir l'avis favorable de l'Autorité Organisatrice du territoire, préalablement au dépôt du dossier de demande auprès du Conseil départemental. L'avis doit être rendu par l'assemblée délibérante.

Madame Marie NOURTIER, porteuse d'un projet sur la commune de Molliens-Dreuil, a déposé une demande auprès de la CC2SO. Le projet a été présenté par Monsieur Sylvain CHARBONNIER, Maire de la commune, en bureau communautaire.

L'assemblée est invitée à émettre un avis sur ledit projet.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **105 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (MISSIAEN Maryse, TERNOIS Jocelyne, LEJEUNE Denis),

- **EMET** un avis favorable au projet de création d'une micro-crèche à Molliens-Dreuil.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**


## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 104  
 Nombre de votants : 110

Objet :

### PETITE ENFANCE

---

Création d'une structure  
petite enfance  
à Conty.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATEAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory, DOMISSE Thibaut. 37

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée de la liquidation prononcée de l'association Sucre d'Orge. Il convient de l'inviter à l'autoriser à déposer une demande d'autorisation de création d'une structure petite enfance à Conty (20 places) auprès du Conseil départemental de la Somme.

Conformément à la réglementation, cette future structure sera composée de 6 agents chargés de l'encadrement des enfants (1 Directrice (EJE), 2 Auxiliaires de puériculture, 3 agents sociaux (CAP)) et de 2 agents techniques qui assureront l'entretien des locaux et la restauration.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **103 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, LEJEUNE Denis),

- **AUTORISE** le Président à déposer une demande d'autorisation de création d'une structure petite enfance de 20 place à Conty auprès du Conseil départemental de la Somme.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-EST  
13311

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 104  
Nombre de votants : 110

Objet :

### SCOLAIRE

---

Dénomination  
du RPC de Oisemont

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AYZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATEAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory, DOMISSE Thibaut. 37

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la direction de l'école de Oisemont souhaite donner un nom à l'école. Ainsi l'école a entamé des démarches avec le maire, les élèves et leurs parents.

Cependant, l'article 15 de la loi N°86-972 du 19 août 1986 portant disposition diverses relatives aux collectivités locales prévoit que la dénomination des établissements d'enseignement public est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement soit la CC2SO.

Il vous sera proposé de valider le nom du RPC de Oisemont : « Les petites graines » et d'encourager les différentes écoles à engager une concertation locale afin de donner un nom à leur école.

Le conseil communautaire est invité à valider le nom du RPC de Oisemont : « Les petites graines ».

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **101 voix POUR, 3 CONTRE** (SIMON André, GAMBIER Mariel, MOREL Claude) et **5 ABSTENTIONS** (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, STOTER Jean-Jacques, VAQUER Florence, CAULIER Amaury, VUE Fabrice),

**- APPROUVE** la dénomination du RPC de Oisemont : « Les petites graines ».

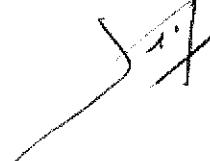
Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**


## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 104  
Nombre de votants : 110

### Objet :

### SCOLAIRE

---

Dénomination  
de l'école  
de Quevauvillers.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AYZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory, DOMISSE Thibaut. 37

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la direction de l'école de Quevauvillers souhaite donner un nom à l'école. Ainsi l'école a entamé des démarches avec le maire, les élèves et leurs parents.

Cependant, l'article 15 de la loi N°86-972 du 19 août 1986 portant disposition diverses relatives aux collectivités locales prévoit que la dénomination des établissements d'enseignement public est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement soit la CC2SO.

Le conseil communautaire est invité à valider le nom de l'école de Quevauvillers : « Ecole des tilleuls » et d'encourager les différentes écoles à engager une concertation locale afin de donner un nom à leur école.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **102 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, VAQUER Florence, VUE Fabrice)

- **APPROUVE** la dénomination de l'école de Quevauvillers : « Ecole des tilleuls ».

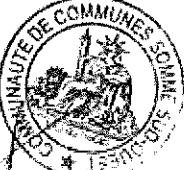
Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### **Préfecture de la Somme**

Arrondissement  
d'Amiens

### **Communauté de Communes Somme Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la  
convocation :**  
01/07/2025

**Date de la séance :**  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 104  
Nombre de votants : 110

### **Objet :**

#### **SCOLAIRE**

---

Fermeture d'une classe à  
Quesnoy-sur-Airaines.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAUM Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory, DOMISSE Thibaut. 37

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Elle décide ainsi de la création, de l'implantation et de l'évolution des écoles sur son territoire, conformément aux articles L.212-1 du Code de l'éducation et L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales.

De son côté, l'Éducation Nationale est responsable de l'application des programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en y affectant les personnels enseignants et en assurant l'organisation administrative correspondante.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Quesnoy-sur-Airaines/Warlus comprend quatre classes : deux sont situées à Quesnoy-sur-Airaines et deux à Warlus.

A la suite de la suppression d'un poste d'enseignant décidée par l'Éducation Nationale à la rentrée scolaire 2025, la configuration pédagogique du RPI doit être revue. La fermeture de la classe sera réalisée sur le site de Quesnoy-sur-Airaines.

Afin de valoriser l'espace ainsi libéré et de répondre aux besoins des familles, la CC2SO propose de mutualiser cette salle pour y organiser l'accueil des enfants sur les temps périscolaires (matin, midi, soir), en lien avec les services déjà en place sur le territoire.

L'assemblée est invitée à :

- acter la fermeture de la classe de Quesnoy-sur-Airaines au sein du RPI Quesnoy-sur-Airaines/Warlus à compter de la rentrée scolaire 2025 ;
- affecter l'espace libéré à l'accueil périscolaire des enfants, conformément aux besoins identifiés.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **91 voix POUR, 4 CONTRE** (BOULNOIS Dominique, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, AUBREE Pascal, MOREL Claude) et **9 ABSTENTIONS** (QUIGNON Francois, DELATTRE Denis, STOTER Jean-Jacques, ROUX Alain, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, DESMAREST Olivier, BLONDIN David, BRUTELLE Hervé),

- **ACTE** la fermeture de la classe de Quesnoy-sur-Airaines au sein du RPI Quesnoy-sur-Airaines/Warlus à compter de la rentrée scolaire 2025 ;
- **AFFECTE** l'espace libéré à l'accueil périscolaire des enfants, conformément aux besoins identifiés.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 104  
Nombre de votants : 110

Objet :

### CULTURE

---

Tarification de la saison culturelle 2025-2026

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAİN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATEAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). 12

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory, DOMISSE Thibaut. 37

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que suite à la commission « Culture » du 19 juin dernier, il vous est proposé d'approver les tarifs suivants pour la saison culturelle 2025/2026 :

- Entrée adulte individuelle : 8€.
- Entrée enfant – 3 ans : Gratuit.
- Bénéficiaires pass jeunes CC2SO : Gratuit.
- Adhésion individuelle annuelle (carte individuelle nominative) : 10€ (adhésion permettant aux individuels d'avoir ensuite accès au tarif réduit présenté ci-dessous).
- Tarif réduit (détenteurs carte adhérente individuelle annuelle, enfants -17 ans non titulaires du pass jeunes ou résidant hors-territoire, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif, étudiants sur présentation d'un justificatif) : 5€.
- Tarif groupes, associations et CE : 5€ (sous conditions : 8 personnes minimum, tarif accessible sur réservation auprès du service culture, adhésion annuelle CE obligatoire pour bénéficier de ce tarif).
- Tarif adhésion annuelle CE : 20€ par structure adhérente.

Il précise que cette tarification demeurera valable tant qu'il n'aura pas été pris la décision de la modifier.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **96 voix POUR, 3 CONTRE** (CRETE Adrien, BOUTHORS Didier, VUE Fabrice) et **7 ABSTENTIONS** (BAILLEUL Dominique, CABOS Thierry, ROUX Alain, FOLLET David, BLAMPOIX Christophe, LEJEUNE Denis et MALIVOIR Marcel),

- **FIXE** la tarification de la saison culturelle mentionnée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 103  
 Nombre de votants : 108

### Objet :

### CULTURE

---

Fonds de concours  
pour la création  
d'une aire de covoitage  
à Briquemesnil-Floxicourt.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFUEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette). 11

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory, DOMISSE Thibaut, GERAUX Christophe. 38

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur le fonds de concours d'un montant de 6 064,12 € à intervenir auprès de la commune de Briquemesnil-Floxicourt (Jean-Jacques STOTER, concerné par la présente délibération, sort de la salle) pour la création d'une aire de covoiturage :

BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT		
Aire de covoiturage de 17 places		
Localisation : près du cimetière		
Coût estimatif	41 236,00 €	HT
Assiette retenue	24 256,47 €	pour 10 places (10/17)
<b>FDC proposé (25%)</b>	<b>6 064,12 €</b>	

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **90 voix POUR, 1 CONTRE** (GREVIN Cécile) et **1 ABSTENTION** (PRAT Philippe),

- **APPROUVE** le fonds de concours à intervenir auprès de la commune de Briquemesnil-Floxicourt,
- **AUTORISE** son Président à procéder au versement de la somme de 6 064,12 €.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-EST

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 103  
Nombre de votants : 109

Objet :

### RESSOURCES HUMAINES

---

Modification du tableau  
indicatif des emplois :  
creations et suppressions  
d'emplois permanents.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFUEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaëli, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette). 11

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory, DOMISSE Thibaut, GERAUX Christophe. 38

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial (CST).

Compte tenu des besoins de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, il convient de renforcer les effectifs de l'EPCI.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier des cadres d'emploi.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35<sup>ème</sup>).

Sous réserve de l'avis du prochain comité social territorial,

**Article 1 : Décide de créer les emplois permanents suivants :**

Services	Catégorie	Cadre d'emploi	Grades	Durée hebdomadaire	Emploi	Fondement juridique	Date création de poste
Aménagement et transition	B	Rédacteur Territorial, Technicien territorial	Rédacteur, rédacteur principal 2e cl, rédacteur principal 1e cl, technicien, technicien principal 2e cl, technicien principal 1e cl	35,00	instructeur autorisation du droit des sols	article L.332-8-2	08/07/2025
Entretien communes	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	12,00	Agent technique et des espaces verts	article L.332-8-2	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/09/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/09/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/09/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/10/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/11/2025

			principal 2e classe						
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/11/2025		
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/11/2025		
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	28,85	conducteur autocar	article L.332-8-2	08/07/2025		
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	35,00	conducteur autocar	article L.332-8-2	08/07/2025		
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	31,87	conducteur autocar	article L.332-8-2	08/07/2025		
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	31,87	conducteur autocar	article L.332-8-2	08/07/2025		
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	31,87	conducteur autocar	article L.332-8-2	08/07/2025		
Petite Enfance	C	Agent social territorial	Agent social principal 2e classe	35,00	agent auprès d'enfants	article L.332-8-2	08/07/2025		
Petite enfance	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35,00	entretien des locaux, restauration	article L.332-8-2	25/08/2025	Adjoint technique principal 2e cl	01/01/2026
Petite enfance	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	30,00	entretien des locaux	article L.332-8-2	25/08/2025	Adjoint technique principal 2e cl	03/01/2026
Ressources Humaines	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	35,00	Gestionnaire pôle santé retraite	article L.332-8-2	02/09/2025		
Ressources Humaines	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	35,00	Gestionnaire de paie et administration du personnel	article L.332-8-2	02/09/2025		
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	8,00	secrétaire de mairie	article L.332-8-2	08/07/2025		
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2e classe	7,00	secrétaire de mairie	article L.332-8-2	08/07/2025		
Secrétaire de mairie	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur	4,00	secrétaire de mairie	article L.332-8-2	08/07/2025		
Solidarité - Portage Repas	C	Agent technique territorial	Adjoint technique	18,00	assurer le portage repas auprès des bénéficiaires	article L.332-8-2	08/07/2025		
Solidarité - Portage Repas	C	Agent technique territorial	Adjoint technique	18,00	assurer le portage repas auprès des bénéficiaires	article L.332-8-2	08/07/2025		
SPANC	C	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	35,00	Agent technique	article L.332-8-2	08/07/2025		

Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	28,01	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	29,61	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	15,90	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	6,62	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	23,75	fonction d'ATSEM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	11,82	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	9,13	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	25,83	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	8,77	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	12,61	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	18,00	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	16,88	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	35,00	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	5,35	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025

Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	9,09	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	35,00	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	19,04	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	25,90	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	19,63	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	B	Animateur territorial	Animateur	35,00	responsable adjoint secteur périscolaire/ ACM	article L.332-8-2	26/08/2025
Solidarité - SIAD	B	Aide-soignant territorial	Aide soignant de classe supérieure	28,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe supérieure	28,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	28,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe supérieure	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe supérieure	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	28,00	secrétaire administratif	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	A	Infirmier territorial en soins généraux	Infirmier en soins généraux	35,00	responsable du service SIAD	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026

Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	35,00	secrétaire administratif	article L.332-8-2	01/01/2026

**Article 2 : Décide de supprimer les emplois permanents suivants :**

Services	Catégorie	Cadre d'emploi	Grades	Durée hebdomadaire	Date de suppression de poste
Entretien communes	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	12,00	08/07/2025
Mobilité	A	Ingénieur territorial	Ingénieur	35	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	28,85	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	31,87	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	31,87	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	28,85	01/11/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	31,87	01/11/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	24,25	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	31,87	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	28,85	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	28,85	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	28,85	08/07/2025
Petite enfance	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	30,00	24/08/2025
Petite enfance	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	20,00	24/08/2025
Ressources Humaines	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	02/09/2025
Ressources Humaines	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	02/09/2025
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	14,00	08/07/2025

Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	4,00	08/07/2025
Solidarité - Portage Repas	C	Agent social territorial	Agent social	28,00	08/07/2025
SPANC	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35	08/07/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	35,00	26/08/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	25,00	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	26,00	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	17,86	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	8,53	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	23,70	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	13,49	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	8,53	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	25,01	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	8,53	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	10,78	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	25,00	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	16,52	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	10,00	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	6,31	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	15,59	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	31,21	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	18,97	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	10,00	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	31,14	01/09/2025

**Article 3 : Autorise que ces emplois soient éventuellement pourvus par des contractuels, dans les conditions définies ci-après, qui seront recrutés sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique** qui liste les cas dans lesquels les collectivités et établissements publics locaux peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emplois permanents, à savoir notamment :

- ✓ L'article L.332-8-2 du CGFP : pour un emploi permanent du niveau de la catégorie A / B / C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté
- ✓ L'article L.332-8-5° du CGFP : pour un emploi permanent inférieur au mi-temps (moins de 17h30 pour un TC à 35h)

Le contrat conclu sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique susvisé pourra alors être conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

Les candidats contractuels devront alors justifier du niveau d'études et d'expériences professionnelles correspondant à l'emploi.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer, assimilées à un emploi de catégorie A, B ou C, en se basant sur la grille indiciaire des cadres d'emplois déterminés dans l'article 1.

La rémunération sera comprise entre le 1<sup>er</sup> échelon et l'échelon maximum de la grille indiciaire indiquées ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, le cas échéant assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

**Article 4 : Décide d'adopter la (ou les) modification(s) du tableau des emplois ainsi proposée(s) et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.**

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **93 voix POUR, 1 CONTRE (DELAIRE Rose-France) et 4 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, de MONCLIN Arnaud, CRETE Adrien, de BEAUFORT Jean)**,

- **FIXE** l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, lequel mentionne sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

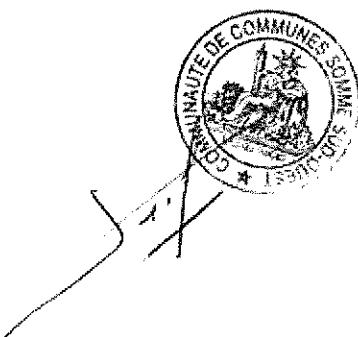
Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**




## Délibérations du Conseil Communautaire

**Préfecture de la Somme**

 Arrondissement  
d'Amiens

**Communauté de Communes  
Somme Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la convocation :**  
01/07/2025

**Date de la séance :**  
07/07/2025

 Membres en exercice : 147  
Membres présents : 103  
Nombre de votants : 109

**Objet :**

**RESSOURCES HUMAINES**

--

Instauration d'astreintes

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATEAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHIAUX Colette). 11

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROUDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégoire, DOMISSE Thibaut, GERAUX Christophe. 38

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée de mettre en place des périodes d'astreintes d'exploitation pour les services Mobilité et Bâtiment à compter du 8 juillet 2025 :

- des périodes d'astreinte d'exploitation afin d'être en mesure d'intervenir :

- pour le service Bâtiment : en cas de dysfonctionnements dans les locaux, d'incidents, de manifestation locale.
- pour le service Mobilité : pour pouvoir répondre aux problèmes de gestion et de réservation des voyages gérés par la communauté de communes et aux déplacements lors des voyages tourisme.

Ces astreintes seront organisées toute l'année soit en semaine complète, nuit, week-end, jour férié ou semaine du lundi au vendredi en fonctions des nécessités de service.

- de fixer la liste des emplois concernés comme suit :

- |   |  |
|---|--|
| Service Mobilité :  | Service Bâtiment   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Ingénieur</li><li>- Adjoint technique</li><li>- Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe</li><li>- Adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Technicien</li><li>- Adjoint technique</li><li>- Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe</li><li>- Adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Emplois ne relevant pas de la filière technique :</li></ul>   |  |

- |   |
|---|
| Service Mobilité :  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Adjoint administratif</li><li>- Adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe</li><li>- Adjoint administratif principal 1<sup>e</sup> classe</li></ul> |

- de fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit :

La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur.

En cas d'intervention, les agents de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment le motif de l'astreinte, la durée et les travaux engagés ou se verront octroyer un repos compensateur.

En cas d'intervention, les agents ne relevant pas de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment le motif de sortie, la durée et travaux engagés ou se verront octroyer un repos compensateur.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **103 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, DEVERITE Françoise, CRETE Adrien),

- **APPROUVE** la mise en place d'astreintes d'exploitation pour les services Mobilité et Bâtiment à compter du 8 juillet 2025.

Fait et délibéré en séance,

Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la  
convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 103  
Nombre de votants : 109

Objet :

### RESSOURCES HUMAINES

---

Statut démographique  
de la CC2SO.

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATEAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette). 11

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés** : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégoire, DOMISSE Thibaut, GERAUX Christophe. 38

**Secrétaire de séance** : BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président invite l'assemblée à prendre acte que la Communauté de communes Somme Sud-Ouest regroupe une population totale de **38 045 habitants** (donnée INSEE : population municipale 2025) selon les dernières données de référence disponibles.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
Nicolas BOURGOIS



**Le Président**  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la convocation :**  
01/07/2025

**Date de la séance :**  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 103  
Nombre de votants : 90

**Objet :**

**VOIRIE**

---

Fonds de concours

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATEAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHIAUX Colette). 11

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégoire, DOMISSE Thibaut, GERAUX Christophe. 38

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser votre président à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes. Chaque fonds de concours, versé par les communes ci-dessous, sera égal à 50% du montant HT des travaux :

- Beaucamps-le-Vieux : travaux de bordurage rue de Laboissière pour un fonds de concours de 6 676 €
- Le Quesne : travaux de bordurage rue de Dupierre pour un fonds de concours de 7 830 €
- Hescamps : travaux de bordurage rue du Bois à Frettemolle pour un fonds de concours de 2 725 €
- Eplessier : travaux de bordurage rue du Cul de Sac pour un fonds de concours de 2 807€
- Oisemont : travaux de bordurage rue du Commerce pour un fonds de concours de 8 280€
- Ö-de-Selle :
  - travaux de bordurage Impasse du chemin Vert à Neuville les Lœuilly pour un fonds de concours de 1 272€
  - travaux de bordurage Place du Caty pour un fond de concours de 3 188€
  - travaux de bordurage rue du 8 Mai 1945 pour un fond de concours de 4 383€
  - travaux de bordurage au niveau de l'ouvrage d'art de Neuville les Lœuilly pour un fonds de concours de 1 986€
- Fresneville : travaux de bordurage rue de Saint Maulvis/Chemin de Campsart pour un fonds de concours de 676€
- Quevauvillers : travaux de bordurage rue du Vivier pour une fond de concours de 8 071€
- Briquemesnil-Floxicourt : travaux de bordurage rue d'Amiens pour un fond de concours de 4 701€
- Poix de Picardie : travaux de bordurage rue de la Grenouillère pour un fond de concours de 13 305€
- Meignieux : travaux de bordurage rue de Brettencourt pour un fond de concours de 5 565€
- Conty : travaux de bordurage au Hameau de Luzières pour un fond de concours de 3 400€
- Hornoy le Bourg : travaux de bordurage rue des Ha Ha pour un fond de concours de 8 023€ (modification déjà passée le 10 mars)
- Allery :
  - travaux de bordurage Chemin Latéral pour un fond de concours de 12 612 € HT
  - travaux de bordurage Chemin de la Famille Cocu pour une fond de concours de 21 894€
- Lignières-Châtelain : travaux de bordurage devant la Mairie et rue de l'Eglise pour un fond de concours de 13 147€

MM. François THIVERNY, Maryse MISSIAEN, Alexis BOURGOIS, Mme Jocelyne TERNOIS, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Rose-France DELAIRE, Romuald TRABOUILLET, Emmanuel AUZOU, Martine DUFEUILLE, Bernard D'HAILLECOURT, Pascal BOHIN, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, Alain ROUX, François QUIGNON, Dominique BOULNOIS, Adrien CRETE, Amaury CAULIERT et Valérie MOUTON concernés par la présente délibération, sortent de la salle.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime, après en avoir délibéré **par 86 voix POUR**,

- **DECIDE** de solliciter les fonds de concours pour travaux de voirie auprès des communes ci-dessus,
- **INVITE** le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la  
convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 103  
Nombre de votants : 109

Objet :

**VOIRIE**

---

Intégration de voiries  
communales dans le réseau  
communautaire

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATEAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHIAUX Colette). 11

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés** : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory, DOMISSE Thibaut, GERAUX Christophe. 38

**Secrétaire de séance** : BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la commission « Voirie » s'est prononcée favorablement, le 30 avril dernier, sur l'intégration des voies suivantes dans le réseau communautaire :

- COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT : intégration de la rue de la Vallée (215 m.l). Cette voie correspond à la définition de la voirie d'intérêt communautaire.
- ESSERTAUX : intégration de la rue du cimetière (400 m.l). Cette voie correspond à la définition de la voirie d'intérêt communautaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime, après en avoir délibéré **par 103 voix POUR**,

- **APPROUVE** l'intégration des voies communales ci-dessus dans le réseau communautaire.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 103  
Nombre de votants : 109

Objet :

**VOIRIE**

---

Convention financière avec  
le Conseil départemental de  
la Somme (zone du Frier)

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATEAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHIAUX Colette). 11

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory, DOMISSE Thibaut, GERAUX Christophe. 38

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la commission « Voirie » s'est prononcée favorablement le 30 avril dernier sur la mise en place d'une convention financière avec le Conseil Départemental de la Somme pour la création d'un tourne-à-gauche au niveau de la zone du Frier à Poix-de-Picardie :

- Coût total de l'opération : 320 000€ HT
- Participation financière de la CC2SO : 21,875% du montant de l'opération.
- La participation de la CC2SO est plafonnée à 70 000 € HT

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 89 voix POUR, 2 CONTRE** (CHELLE POIRET Sabine, FERTEL Nicole) et **8 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, MISSIAEN Maryse, VASSEUR Dany, CHARBONNIER Sylvain, BLAMPOIX Christophe, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, MALIVOIR Marcel),

- **AUTORISE** le Président à signer la convention financière à intervenir avec Conseil Départemental de la Somme
- **INVITE** le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

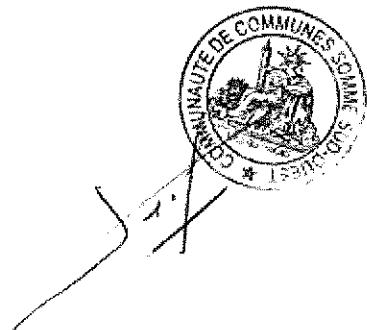
Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance**  
Nicolas BOURGOIS



**Le Président**  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
01/07/2025

Date de la séance :  
07/07/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 103  
 Nombre de votants : 109

### Objet :

### LOGISTIQUE

---

Tarification des gradins

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multiculturelle d'Airaines sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMARET Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. 92

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHaux Colette). 11

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). 6

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, LEFEVRE André, HUYON Jean-Luc, FACQUET Agnès, LEFEBVRE Grégory, DOMISSE Thibaut, GERAUX Christophe. 38

**Secrétaire de séance :** BOURGOIS Nicolas.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la commission « Voirie » s'est prononcée favorablement le 30 avril dernier sur la tarification des gradins :

- 478 € par week-end. Le prix comprend le chargement/déchargement, le transport aller-retour et le montage/démontage par les services de la CC2SO.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 95 voix POUR, 1 CONTRE** (D'HAILLECOURT Bernard) et **1 ABSTENTION** (ROUX Alain),

- **FIXE** la tarification des gradins à 478 € par week-end.

Fait et délibéré en séance,  
Le 07 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Nicolas BOURGOIS

Le Président  
Alain DESFOSSES



---

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil communautaire du 7 juillet 2025**

---

**Délégués titulaires** : NOBLESSÉ Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, ROUZAUD Jean-Marie, DEVERITE Françoise, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, de WAZIERS Isabelle, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, DOMISSE Thibaut, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, ESCARD Marie-Elisabeth, MOREL Claude, VUE Fabrice, BOURGOIS Alexis. **96**

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), VANHONSEBROUCK Thierry (suppléant de DUBOS Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), ANTHIERENS Louis (suppléant de PREMMEREUR Patricia), CRETE Adrien (suppléant de NOBLECOURT Jean-Michel), MAGNIER Jean-Marc (suppléant de MICHAUX Colette), FOLLET David (suppléant de GERAUX Christophe). **12**

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : FURGEROT Christian, (pouvoir à DEMARQUET Jean-Pierre), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), HUYON Jean-Luc (pouvoir à LEFEVRE André), LEMOINE Jacques (BULCOURT Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry). **7**

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, CHABAILLE Sébastien, CELISSE Gérard, BOULENGER Ludovic, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clémence, RIMBAULT Patricia, CALIPPE Alain, FROIDURES James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, BLAREL Marc, GUICHARD Anthony, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, 32

**Secrétaire de séance** : BOURGOIS Nicolas.

## Ordre du jour

1. DIRECTION GENERALE
  - 1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
  - 1.2. Vœu relatif à la politique européenne de cohésion
  - 1.3. Installation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune d'Essertaux
  - 1.4. Restitution des informations des bureaux communautaires des 28 avril, 26 mai et 30 juin 2025
  - 1.5. Restitution des marchés publics attribués
  - 1.6. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 10 mars 2025
  - 1.7. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 avril 2025
  - 1.8. Appel à contribution 2025 de la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois
  - 1.9. Rapport d'activités 2024
2. BUDGET/FINANCES
  - 2.1. DM budget PRINCIPAL
  - 2.2. Assujettissement à la TVA du budget annexe ZAC du Bosquel
  - 2.3. Budget annexe ZAC du BOSQUEL \_ DM n°1
  - 2.4. Budget annexe MOBILITE \_ DM n°1
  - 2.5. Budget annexe ENTRETIEN DE COMMUNES \_ DM n°1
  - 2.6. Budget annexe SPAC \_ DM n°1
  - 2.7. Effacements de dettes
3. DEMANDES DE SUBVENTION
  - 3.1. Construction d'un Pôle Alimentaire Local (cuisine centrale et légumerie)
  - 3.2. Végétalisation de cours d'école
4. CYCLE DE L'EAU
  - 4.1. Transfert de la compétence Eau potable
  - 4.2. Instauration de la taxe GEMAPI
5. URBANISME
  - 5.1. Approbation de la modification n°1 du PLUi du Contynois
  - 5.2. Approbation de la modification n°3 du PLU d'Allery
  - 5.3. Approbation de la modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois
  - 5.4. Deuxième arrêt du projet de PLUi de la Région de Oisemont
  - 5.5. Création d'un service commun pour l'application du droit du sol
6. HABITAT
  - 6.1. Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2031 de la CC2SO
7. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
  - 7.1. Acquisition de parcelles de la Sanef sur la commune du Bosquel
  - 7.2. Convention de partenariat pour l'implantation d'un verger à graines ou parc à bois marqué « végétal local »
  - 7.3. Modification des dispositifs d'aides directes et aides à l'immobilier pour les entreprises
  - 7.4. Avenant à la convention tripartite entre le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, la CC2SO et les communes de Croixrault, le Bosquel et Thieulloy-l'Abbaye pour l'instruction des demandes et déclarations d'urbanisme intervenant dans le périmètre des zones d'aménagement concertées
8. SOLIDARITES
  - 8.1. Service Autonomie à Domicile
9. PETITE ENFANCE
  - 9.1. Avis sur le projet de création d'une micro-crèche à Molliens-Dreuil
  - 9.2. Création d'une structure petite enfance à Conty :
10. SCOLAIRE
  - 10.1. Dénomination du RPC de Oisemont
  - 10.2. Dénomination de l'école de Quevauvillers
  - 10.3. Fermeture d'une classe à Quesnoy-sur-Airaines
11. CULTURE
  - 11.1. Tarification de la saison culturelle 2025-2026

- 11.2. Restitution de la médiathèque d'Oresmaux à la commune
- 12. MOBILITE
  - 12.1. Fonds de concours pour la création d'une aire de covoitage
- 13. RESSOURCES HUMAINES
  - 13.1. Modification du tableau indicatif des emplois : créations et suppressions d'emplois permanents.
  - 13.2. Instauration d'astreintes
  - 13.3. Strate démographique de la CC2SO
- 14. VOIRIE
  - 14.1. Fonds de concours
  - 14.2. Intégration de voiries communales dans le réseau communautaire
  - 14.3. Convention financière avec le Conseil départemental de la Somme
  - 14.4. Convention avec les opérateurs éoliens
- 15. LOGISTIQUE
  - 15.1. Tarification des gradins
- 16. INFORMATION(S) DIVERSE(S)
- 17. QUESTION(S) DIVERSE(S).

Le Président ouvre la séance et remercie la commune d'Airaines et son maire, Albert Noblesse, pour son accueil. Il rappelle que la séance est enregistrée, il prie les conseillers communautaires souhaitant prendre la parole de bien vouloir se présenter et de préciser la commune qu'ils représentent. Il demande à toute personne quittant la salle de restituer au préalable son boîtier de vote électronique. Il indique qu'une collation sera servie à la fin de la séance.

Il invite les conseillers communautaires à emporter le Lien communautaire en fin de séance.

Le Président propose de procéder au test de présence et des boîtiers électroniques.

## 1. DIRECTION GENERALE

### 1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Nicolas BOURGOIS, commune de Vélennes, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Monsieur BOURGOIS Nicolas, commune de VELENNES, pour être secrétaire de séance.

### 1.2. Vœu relatif à la politique européenne de cohésion

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'il est demandé aux Conseillers communautaires d'approuver un vœu car la Communauté de communes bénéficie d'un fond de cohésion de l'Europe, notamment, via le Feder. Cela parle à l'assemblée car les communes peuvent éventuellement avoir de l'argent du Feder. Le département de la Somme bénéficie des fonds sociaux européens, aidant à financer des actions d'insertion notamment dans notre territoire, l'APFE en bénéficiant par exemple. À partir de 2027, il y aura une nouvelle façon de fonctionner de l'Europe, et une crainte de tout le monde est que les fonds de cohésion soient recentralisés au niveau national, et qu'ils ne soient plus gérés directement par les régions, et pour le FSE par les départements. Tout le monde s'inquiète, la région encore plus, car si c'est recentralisé, personne ne sait ce qui va réellement retomber dans les régions, et ce qui va réellement retomber dans les départements. Donc la CC2SO milite pour que cela reste ainsi, c'est-à-dire que les fonds de cohésion vont déjà diminuer, puisqu'une partie de cet argent va servir pour l'armement. Donc l'enveloppe va diminuer mais on veut absolument continuer à ce que ce soit territorialisé et non pas centralisé. La prime Rénov' s'arrête pour l'instant car il y a eu trop de truandage, mais 75 % de l'argent de cette prime Rénov' vient de l'Europe. On a l'impression que

c'est un dispositif du Gouvernement, mais il a pris 75% de fonds européens pour le financer. Et il y a une crainte que si l'argent est centralisé au niveau du Gouvernement, il s'en serve pour ses propres politiques, et que cela ne redescende pas dans les territoires. Cela a été voté pratiquement par tous les départements, et évidemment voté par toutes les régions également, mais comme les EPCI sont aussi concernés car on demande de l'argent au Feder, il est demandé aux Conseillers communautaires d'adopter ce vœu pour montrer votre inquiétude sur l'éventuelle recentralisation des fonds européens de cohésion.

Le Président la remercie et précise qu'Isabelle de WAZIERS est vice-présidente au département en charge de l'Europe.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que c'est pour cela qu'elle est très vigilante sur ce sujet. Les cinq départements des Hauts-de-France ont déjà fait beaucoup de démarches en région, les autres départements le font. Au département, ce vœu a été adopté, et plus il y aura de personnes qui s'inquiètent de cette recentralisation éventuelle, plus cela empêchera cette recentralisation.

Le Président déclare que c'est un vœu souhaitable.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **par 104 voix POUR, 1 voix CONTRE (MARSEILLE Frédéric) et 2 ABSTENTIONS (FERTEL Nicole et BON Linda)**,

- **APPROUVE** le vœu relatif à la politique européenne de cohésion et **DEMANDE de sanctuariser le modèle de développement social et territorial** incarné par les interventions des fonds structurels européens, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes en 2025.

**DEMANDE de préserver un budget adéquat pour la politique de cohésion post 2027**, en maintenant la part actuelle de ses dotations dans la structure du futur budget européen et un montant en termes réels, équivalent à celui de 2021-2027.

**DEMANDE de conserver les priorités stratégiques et territoriales des principaux instruments financiers de la politique de cohésion**, notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), et le Fonds social européen (FSE+), ainsi que de la politique de développement rural et de la pêche.

**DEMANDE de conserver, en France, un mode de gestion décentralisée et territorialisée des programmes européens**, le seul à pouvoir garantir une adéquation entre les priorités européennes et les besoins de l'ensemble des territoires, urbains, ruraux et ultra marins.

A lever les freins administratifs et réglementaires qui, en dépit des mesures de simplification introduites dans la programmation 2021-2027, perdurent et pèsent lourdement sur les porteurs de projet.

**DEMANDE de mettre en place un système de gestion et de contrôle des fonds européens basé sur la confiance** envers les actions et les projets des collectivités territoriales.

**DEMANDE d'activer, dès à présent, les instances de concertation** entre la Commission européenne, l'État et les réseaux de collectivités territoriales permettant d'associer les élus locaux et régionaux à l'élaboration de la position française sur l'avenir de la politique de cohésion.

- **AUTORISE**
- le Président signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

### **1.3. Installation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune d'Essertaux**

Le Président indique que par correspondance en date du 26 mai dernier, la préfecture invite la CC2SO à procéder à l'installation de Madame Nathalie RAMET dans ses fonctions de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Alain ROUSSEL (installé à tort) pour la commune d'Essertaux.

Le Conseil communautaire donne acte de cette installation.

#### **1.4. Restitution des informations des bureaux communautaires des 28 avril, 26 mai et 30 juin 2025**

Le Président fait part des informations suivantes qui sont dans la note de synthèse reçue par tous les conseillers communautaires :

##### **BUREAU du 28/04/2025**

###### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Un montant total de 17 500 € de subventions a été attribué à 5 foyers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

Un montant total de 4 600 € de subventions a été attribué à 23 personnes dans le cadre de l'aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Électrique.

###### **JEUNESSE**

Le règlement de fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs modifié a été approuvé.

###### **VOIRIE**

Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandat à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

- Lafresguimont-Saint-Martin : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux rue de Charny à Montmarquet pour un montant de 8400 € TTC
- Beaucamps-le-Vieux : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue de Laboissière pour un montant de 47 400 € TTC
- Le Quesne : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue de Dupierre pour un montant de 1 041 € TTC
- Hescamps : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de dérasement et bordurage rue du Bois à Frettemolle de 4 340€ TTC
- Forceville-en-Vimeu : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de création d'un plateau surélevé de 33 701€ TTC
- Eplessier : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue du Cul de Sac pour un montant de 660€ TTC
- Oisemont : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue du Commerce pour un montant de 45 565€ TTC et rue Jules Ferry pour un montant de 22 531€ TTC.

##### **BUREAU du 26/05/2025**

###### **ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE FORMALISEE**

- **Marché 01-2025 Fournitures de vêtements de travail et d'équipements de protection**
  - Lot 1 Vêtements et chaussants de travail – PROTECT'HOMS 41 141,72€ HT + flocage 1,52€ HT prix unitaire + brodage 2,45€ HT prix unitaire
  - Lot 2 Vêtements et chaussants pour la natation – POKEE SPORT 3 950,20€ HT
  - Lot 3 Vêtements et chaussants d'hygiène – BOSSU CUVELIER 117 515,02€ HT + flocage 1,73€ HT prix unitaire + brodage 3,11€ HT prix unitaire
  - Lot 4 Vêtements et chaussants de sécurité – PROTECT'HOMS 108 471,00€ HT
  - Lot 5 Equipements de Protection Individuelle – NOYER SAFIA 30 965,36€ HT
  - Lot 6 Equipements de Protection Individuelle à usage unique – PROTECT'HOMS 39 411,32€ HT
- **Marché 03-2025 Fournitures de matériel administratif, scolaire et pédagogique**
  - Lot 1 Matériel administratif – DUCLERCQ MAJUSCULE 2 127,80 € HT prix Bordereau de Prix Unitaires
  - Lot 2 Matériel scolaire – PICHON 97,64 € HT prix Bordereau de Prix Unitaires
  - Lot 3 Matériel pédagogique – DUCLERCQ MAJUSCULE 1 923,22 € HT prix Bordereau de Prix Unitaires
  - PSE 1 Ramettes de papiers – PICHON 388,55 € HT prix Bordereau de Prix Unitaires
  - PSE 2 Enveloppes – DUCLERCQ MAJUSCULE 245,35 € HT prix Bordereau de Prix Unitaires

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Un montant total de 20 661 € de subventions a été attribué à 8 foyers ainsi que le versement de la somme de 155 163 € au titre de la caisse d'avance à 4 foyers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

Un montant total de 600 € de subventions a été attribué à 3 personnes dans le cadre de l'aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Électrique.

## **VOIRIE**

Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandat à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

Ô-de-Selle : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser :

- . des travaux de reprise de bordures pour un montant de 3 215€ TTC
- . l'aménagement de la place du Caty pour un montant de 18 495€ TTC
- . un réaménagement d'un accès riverain en enrobé rue du 8 Mai 1945 pour un montant de 318€ TTC

1

Poix-de-Picardie : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser :

- . des travaux de création d'un plateau surélevé et création de trottoir pour une montant de 31 695€ TTC
- . pour réaliser des travaux rue de la Grenouillère pour un montant de 35 052€ TTC

Aumâtre : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de reprise de bordures pour un montant de 1 915 € TTC

Fresneville : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de pose de bordures pour un montant de 3 805€ TTC

Conty : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux pour un montant de 9 605€ TTC

Oisemont : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue du Commerce pour un montant de 56 035€ TTC

Briquemesnil-Floxicourt : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue d'Amiens pour un montant de 44 623€ TTC

Meignieux : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux rue de Brettencourt pour un montant de 1 984€ TTC.

## **BUREAU du 30/06/2025**

### **ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE FORMALISEE**

#### **Marché 04-2025 Fourniture de récupérateurs d'eau de pluie et accessoires**

- FRANSBONHOMME 525 193,20 € HT

Xavier DESCOUTURES, Directeur général des services techniques de la CC2SO, indique que la CC2SO a été lauréate d'un appel à projets de l'Agence de l'eau Artois-Picardie l'année dernière pour mettre en place, sur le territoire, auprès des particuliers des communes se trouvant sur le périmètre de l'agence de l'eau Artois-Picardie – donc cela exclut malheureusement les communes de la Vallée du Liger et de la Bresle, qui dépendent de l'Agence de l'eau Seine-Normandie – des récupérateurs d'eau pluviale d'une contenance de 330, 500 ou 1 000 litres. L'Agence de l'eau s'engage, si la Communauté de communes déconnecte les eaux pluviales des habitations, à aider la Communauté de communes, puis les communes, et ensuite les particuliers – puisqu'ils payeront un reste à charge éventuel – à hauteur de dix centimes par litre d'eau par rapport à la taille des récupérateurs. Par exemple, si une personne installe un récupérateur d'eau de 300 litres chez elle, il y aura une possibilité d'une prime de 30 € de l'Agence de l'eau ; si c'est 1 000 litres, il y aura une possibilité d'une prime de 100 €. Il rappelle que dans les communes en assainissement collectif, et en particulier en réseau unitaire, si le particulier s'engage à déconnecter 100% des eaux pluviales de sa commune, il pourra bénéficier d'une prime de 20 centimes par litre d'eau, c'est-à-dire que pour un container de 1 000 litres, cela fait 200 €.

Il informe qu'aujourd'hui, le maître d'ouvrage de l'opération, pour le compte des communes, est la Communauté de communes. C'est une maîtrise d'ouvrage déléguée, car seule la Communauté de communes pouvait mobiliser les subventions de l'agence de l'eau. Medhi Lambert, qui est dans la salle, avait lancé une consultation auprès des communes il y a quelques mois pour connaître les besoins et

l'intérêt de chacune des communes. Une vingtaine de communes avait répondu à l'époque. La Communauté de communes a des subventions pour l'installation d'un total de 4 000 récupérateurs d'eau. Aujourd'hui, l'entreprise FRANSBONHOMME a été retenue par la Commission d'appel d'offres il y a une dizaine de jours, puis validée par le Bureau de la semaine dernière. Le marché va lui être notifié dans quelques jours puisqu'il y a un délai d'une quinzaine de jours à respecter avec ceux n'ayant pas été retenus. Vers le 20 juillet, dans une bonne dizaine de jours, la Communauté de communes sera prête à lancer toute l'information possible auprès des communes, en particulier les communes ayant fait acte de candidature, mais tout le monde pourra en bénéficier car la Communauté de communes a un potentiel de 4 000 récupérateurs d'eau sur le territoire.

Il rappelle que le cahier des charges de la Communauté de communes était fait de telle façon qu'elle pouvait bénéficier – et ça ce sont les particuliers qui choisiront en fonction des besoins qu'ils exprimeront - la taille, 310 litres, 500 litres ou 1 000 litres et la « qualité esthétique ». Soit une cuve simple, peu onéreuse, ou une cuve beaucoup plus esthétique, valant plus cher, devant être mise le long d'un pavillon. Il y a le choix sur la quantité et sur la qualité et la forme esthétique. À titre d'exemple, celui pouvant contenir 500 litres, FRANSBONHOMME le propose à 54 € TTC, auxquels il faut ajouter un socle de 30 €, donc cela fait à peu près 80 €. Deux subventions différentes sont proposées par l'Agence de l'Eau : 10 centimes par litre de contenant, s'il n'y a pas déconnexion d'un réseau communal (pluvial et/ou assainissement des eaux usées), ou 20 centimes en cas de déconnexion complète. Si on a les dix centimes, le particulier n'aura que 30 € à payer, et si on a les 20 centimes, il n'aura rien à payer. Ça, c'est la dépense et la recette brutes. La Communauté de communes le fait pour les communes ; elles auront la possibilité – certaines ont déjà exprimé le souhait – de pouvoir aider et de faire un complément auprès de leurs particuliers. Donc des communes aideront le particulier qui, au lieu de payer 80 €, il ne paiera que 30 €, avec l'aide de l'agence de l'eau Artois-Picardie. Des particuliers ne payeront rien ou très peu, car les communes prendront en charge tout ou partie du coût de leur récupérateur d'eau.

La Communauté de communes a recruté un agent pour cette mission, financé à hauteur de 50% par l'agence de l'eau Artois-Picardie pendant un an pour animer ce dispositif. Dès que le marché sera notifié, cet agent recontactera les communes pour engager le dispositif et l'expliquer, si besoin, auprès des particuliers, pourra venir en assistance technique pour la connexion des récupérateurs et, le cas échéant, pour la mise en place de l'infiltration à la parcelle.

Un potentiel de 4 000 récupérateurs d'eau à l'échelle du territoire, que la Communauté de communes doit développer. L'appel à projet est sur une année. Dans l'année qui suit, il faut que la Communauté de communes ait fait le maximum de communication, une affiche a donc été préparée. Il faut que l'affiche soit adaptée à chacune des communes car des communes vont aider, d'autres non. Mais la Communauté de communes va beaucoup communiquer dans les prochains jours pour apporter toutes les informations nécessaires aux particuliers.

Le Président demande si c'est un récupérateur par famille.

Xavier DESCOUTURES indique que c'est un seul récupérateur par foyer.

Le Président demande si un particulier prend 1 000 litres, il a 1 000 litres, et s'il prend 300 litres, c'est un récupérateur de 300 litres. Il demande si ce n'est pas trois de 300 litres.

Xavier DESCOUTURES affirme que ce n'est pas trois de 300 litres. Suite à la question qui avait été posée en bureau, il a vérifié que c'était bien un récupérateur par foyer.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, demande si les maisons avec des surfaces différentes de toitures, avec des dépendances, pourraient avoir plusieurs récupérateurs d'eau de pluie, car toutes les descentes ne sont pas au même endroit.

Xavier DESCOUTURES répond qu'il pourrait y en avoir, mais sans aide supplémentaire de l'Agence de l'eau. Ils bénéficieront du prix de la Communauté de communes, de l'appel d'offres, mais pour l'appel à projets de l'Agence de l'eau, c'est un récupérateur par foyer.

Thierry HEBERT demande si ce n'était pas lié à la surface de toiture, au volume d'eau de pluie récupérable.

Xavier DESCOUTURES répond que c'est par foyer.

Le Président ajoute que la Communauté de communes vérifiera auprès de l'agence de l'eau. Le règlement énoncé par l'agence de l'eau sera respecté.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, remarque qu'il a été dit que c'était dix ou 20 centimes d'aide par litre récupéré, mais la personne se trouvant dans une commune où le système est séparatif, la personne n'a que 10 centimes, alors que pour les personnes se trouvant dans une commune où le système est unitaire, ils ont 20 centimes. Cela veut dire que les bons sont pénalisés pour le coup.

Le Président infirme car dans un réseau séparatif, c'est 20 centimes.

Xavier DESCOUTURES précise que, lorsque toutes les eaux sont déconnectées, les personnes ont 20 centimes aussi.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, observe que c'est la prime au séparatif. Mais les personnes qui le sont déjà ne peuvent pas bénéficier des 20 centimes.

Mehdi LAMBERT répond qu'il a été confirmé par l'Agence de l'eau que c'est bien une déconnexion complète, que ce soit un réseau séparatif ou unitaire. À partir du moment où le particulier déconnecte du réseau unitaire eaux usées ou du réseau séparatif eaux pluviales, le particulier a droit aux 20 centimes. La maison ne doit plus être connectée à aucun réseau, qu'il soit séparatif ou unitaire, elle ne doit plus envoyer ses eaux pluviales dans le domaine public, elle doit gérer ses eaux pluviales à la parcelle. À partir de ce moment-là, le particulier peut obtenir les 20 centimes. Dans la commune d'Airaines, les personnes faisant l'effort de déconnecter du réseau séparatif eaux pluviales, auront aussi droit aux 20 centimes.

Le Président demande ce qu'il en est pour les personnes déjà en réseau séparatif.

Mehdi LAMBERT indique qu'elles auront droit aux 20 centimes si elles se déconnectent du réseau eaux pluviales communales. Au départ, effectivement, ce n'était pas très précis dans l'appel à projets ; il s'est fait valider cette information par Madame Baillon, de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, il y a quelques mois. Il confirme que c'est malheureusement un dispositif par habitation, quelle qu'en soit la surface.

Le Président poursuit la restitution des informations du bureau communautaire :

**Marché 05-2025 Vidanges des équipements d'assainissement non collectif sur le territoire de la CC2SO**

- Lot 1 Vidanges complètes – EARL DU BONHEUR/EARL DU VIAGE 40 000 € HT
- Lot 2 Vidanges sélectives – SAS VETA 48 500 € HT

**Marché 06-2025 Réalisation de fouilles archéologiques ZAC de Le Bosquel**

- INSTITUT DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES 1 571 680,76 €HT

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Un montant total de 33 000 € de subventions a été attribué à 10 foyers ainsi que le versement de la somme de 75 900 € au titre de la caisse d'avance à 2 foyers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

Un montant total de 800 € de subventions a été attribué à 4 personnes dans le cadre de l'aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Électrique.

**VOIRIE**

Le bureau s'est prononcé favorablement sur la convention de mandat à intervenir avec la commune ci-dessous pour laquelle la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

- Bacouel-sur-Selle : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de borduration sur le RD138 et RD162 au Hameau de la Gare pour un montant de 63 896 € TTC
- Bettembos : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de reprise de bordures sur le RD36 pour un montant de 2 561€ TTC
- Frémontiers : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de bordurage sur le RD 920 pour un montant de 12 926€ TTC

- Allery : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de bordurage sur le Chemin de la Famille Cocu pour un montant 31 840€ TTC et sur le Chemin Latéral pour un montant de 6 210€ TTC
- Croixrault : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de bordurage sur la rue notre Dame (RD341) pour un montant de 33 356€ TTC
- Lignières Châtelain : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux d'aménagement devant la mairie et rue de l'Église pour un montant de 2 448€ TTC.

Le Président demande à Thierry HEBERT de faire un point sur les chantiers en cours.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, déclare que tout se passe très bien sur l'ensemble des chantiers, notamment avec le cabinet Arcana et Monsieur Candre avec qui il a participé à une commission d'appel d'offres tout à l'heure. C'est quelqu'un de très professionnel, et avec qui il n'a jamais rencontré de problème. Il a participé à l'agrandissement du siège de la Communauté de communes, et également à la création d'Aquasoa, au gymnase de Oisemont, au gymnase de Beaucamps-le-Vieux. Avec ces personnes-là il n'y a jamais eu de problème, ce sont des chantiers qui se passent toujours très bien.

En revanche, il y en a d'autres avec qui c'est plus compliqué. L'entreprise titulaire du lot gros œuvre a quitté le chantier de l'école de Molliens-Dreuil. Donc, les délais ne seront pas tenus et il en est désolé pour Sylvain Charbonnier, à qui il avait assuré qu'il n'avait jamais eu de retard sur les chantiers qu'il suivait. Preuve que cela finit toujours par arriver. Mais sinon, tous les chantiers se passent très bien.

Xavier DESCOUTURES précise que pour l'école de Molliens-Dreuil, les travaux devraient être finis en fin d'année, au gymnase de Beaucamps-le-Vieux, fin septembre, en concertation avec la commune de Beaucamps-le-Vieux qui construit le dojo à côté.

A l'école de Conty, la deuxième tranche de travaux à la suite du sinistre de 2022 doit être finie en fin d'année. La réception des travaux de la Villa des Fauvettes interviendra fin juillet, et les travaux de l'école de Liomer ont commencé il y a quelques jours, ils sont en train d'implanter les pieux en gros œuvre et la réception est prévue pour juin-juillet 2026.

Le Président indique, concernant la zone d'activité de Croixrault, que l'entreprise Lhyfe envisage de fabriquer de l'hydrogène à partir de la fin de l'année. Aujourd'hui, tout ce qui est gros œuvre est installé, les câbles sont passés, il n'y a plus qu'à installer l'électrolyseur. En fin d'année 2026, Lhyfe produira de l'hydrogène vert.

Concernant Barjane, le permis de construire est accordé, l'autorisation d'exploiter est accordée ; la purge du délai de recours est engagée (elle prendra fin en septembre). Ensuite, pour le nom de l'entreprise, ils sont en train de rechercher, mais la conjoncture n'est pas forcément très favorable actuellement puisqu'il y a pas mal de soucis. En tout cas, l'autorisation d'exploiter est accordée.

Concernant Primalog, côté Picard'IA et Aquasoa, ils ont le permis de construire, la personne qui devait investir (des Américains devaient venir sur le site de Croixrault), aujourd'hui ils sont absents, ils sont partis. Donc ils recherchent un investisseur. L'investisseur envisagé est parti.

Concernant Picard'IA, les nouvelles ne sont pas très bonnes, on oublie de payer les loyers. Il convient de voir ce qui se passera dans les semaines et mois qui viennent, mais les nouvelles ne sont pas très bonnes.

Le Président rappelle que, concernant la construction de la cuisine centrale, le permis de construire est presque fait, des subventions vont être demandées.

Concernant l'hôtel d'entreprises, c'est la même chose, on attend que les finances s'améliorent : si Barjane et Primalog pouvaient payer les terrains, la CC2SO pourrait effectuer ces travaux sans emprunt, ce qui serait très bien.

Concernant Le Bosquel, le sujet a été évoqué la fois dernière en Conférence des maires, le dossier continue d'avancer, ce serait un Data Center, mais pas Data Center stockage de données, mais un supercalculateur. C'est un gros dossier, qui se ferait sur les 47 hectares, environ 40 hectares pour le supercalculateur, et environ sept hectares pour le poste source, puisqu'aujourd'hui la zone est traversée par une ligne haute tension, approvisionnée en électricité par Paluel et Penly. Donc il y a

deux sources d'alimentation électrique différentes, ce qui renforce l'attractivité de cette zone ; la ligne haute tension traverse la zone : ce qui était un handicap au départ est aujourd'hui un atout. Donc on travaille avec l'État, avec Monsieur le préfet, demain soir une nouvelle réunion aura lieu, et également avec la région, en plus de tous les différents services de l'État, que ce soit la DREAL, la DDTM... C'est un gros dossier qui pourrait changer la vie de la CC2SO, financièrement parlant. Mais il est trop tôt pour en parler. Ce ne serait pas une vente des terrains mais un bail à construction sur 99 ans. Ainsi la CC2SO resterait obligatoirement informée s'il y avait une revente ou une modification.

Jean de BEAUFORT, maire de la commune du Translay, demande, concernant Picard'IA, si c'est la Communauté de communes qui porte la dette de la construction de l'immeuble, et affirme qu'à partir du moment où les loyers ne sont plus payés, cela devient une vraie charge. Il demande également la stratégie prévue derrière, en termes de développement économique, par exemple de relouer le bâtiment s'ils s'en vont, ou de le revendre. Et il demande ce que cette dette, pas supportée par un loyer, représente tous les mois pour la Communauté de communes.

Le Président répond que cela représente environ 30 000 €. Le bâtiment avait été conçu de telle façon qu'il puisse être utilisé à d'autres fins. Telle est la situation aujourd'hui, la CC2SO va laisser à l'investisseur le temps de trouver une solution. La première année, il y a eu ces fameuses hausses du coût de l'énergie qui n'ont pas forcément favorisé le budget. Le travail se fait de concert, mais il faut être vigilants. La CC2SO avait accordé, l'an dernier, trois mois de délai pour les loyers et reporté ces trois mois de loyers à la fin du remboursement de l'emprunt. Mais apparemment cela n'a pas suffi.

En l'absence de questions et remarques, le Président passe au point suivant.

### **1.6. *Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 10 mars 2025***

Il rappelle que la secrétaire de séance était Michèle PERONNE.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, observe que la mention « coupure de son 1h20 » prête à confusion. Il demande ce que le retrait de Somme Numérique décidé par le Conseil communautaire amènera comme gain.

Le Président répond qu'ils avaient rendez-vous avec Somme Numérique cette semaine, mais malheureusement le rendez-vous a été reporté.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, ajoute une question concernant la formation de maître-nageur-sauveteur qui avait été décidée.

Laurent SNOECK, directeur général des services, répond qu'elle a été mise en place mais que les candidats ne se bousculent pas pour une formation de la sorte, donc pour rappel du processus, c'est exactement comme les chauffeurs de bus, un quidam qui souhaiterait embrasser le métier de maître-nageur-sauveteur, la CC2SO lui offre la formation, en contrepartie il s'engage à rester X années au sein de la CC2SO. Donc c'est assez bénéfique pour tout le monde, cela a fait ses preuves dans le cadre de la mobilité. Malheureusement ce métier n'attire vraiment pas beaucoup malgré les publicités nombreuses auprès des organismes de formation, des différents STAPS, de Pôle Emploi. C'est un métier, qui, semble-t-il, est pénurique.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, le remercie pour cette précision. Il y avait aussi dans les documents transmis, ce qui s'apparentait au diaporama utilisé pendant le Conseil communautaire. Et dans ce diaporama, il y a une présentation, qui semblait intéressante, des premières orientations du programme local de l'habitat, mais il n'en a pas vraiment vu trace dans le compte-rendu. Il demande si le compte rendu a été écourté ou bien le sujet a été reporté à un prochain Conseil... mais si cela a été présenté...

Le Président déclare que s'il n'est pas complet, le compte rendu sera renvoyé complété.

Amaury CAULIER, vice-président en charge de l'Habitat, précise que le PLH est abordé ce soir, et dans les pièces jointes il y a un document de plusieurs dizaines de pages.

En l'absence de remarques et questions supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **111 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (DOMART Alain), **APPROUVE** le procès-verbal du 10 mars 2025.

### **1.7. *Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 avril 2025***

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, indique qu'il faudrait noter au point 8.1 qu'il est bel et bien sorti, puisqu'étant président de l'AMEVA, il ne peut pas participer au vote. Il faudrait que ce soit bien noté. Il ne doute pas que cela ait été mis dans la délibération, mais il faudrait que ce le soit dans le compte rendu aussi. Il demande également ce qu'est devenu l'avis de la CC2SO sur le photovoltaïque au sol. Une délibération a été faite là-dessus. Cela a été transmis aux autorités compétentes. Il demande s'il y a des premiers effets du contrat de destination touristique du PMGA que la Communauté de communes a autorisé le Président à signer.

Pascal BOHIN, vice-président en charge du Tourisme, répond que depuis l'autorisation qui a été donnée de signer ce contrat de développement touristique, cela n'a pas bougé au niveau du pôle métropolitain du grand amiénois. Une réunion de travail est programmée au mois de septembre concernant la commission touristique, mais pour l'instant il n'y a rien de nouveau.

Le Président rappelle que la secrétaire de séance était Valérie MOUTON.

Isabelle DE WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, précise que dans le compte-rendu il était indiqué qu'on nous avait demandé 2,3 millions d'amortissements, et qu'en fait on a trouvé 700 000 d'erreurs, et qu'on arrivait à 1,6 M€. En fait, ce n'est pas tout à fait cela, on partait de 3 M€ et nous sommes arrivés à 2,3 M€. Mais les 700 000 € apparaissent quand même en économie ; il y a une petite coquille.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **108 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (BULCOURT Marc, DOMART Alain, MOUTON Valérie, LEMOINE Jacques), **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 7 avril 2025.

### **1.8. *Appel à contribution 2025 de la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois***

Le Président rappelle à l'assemblée que la MLIFE, dans le cadre de son activité jeunes, s'engage depuis des années à proposer des accompagnements individualisés ou collectifs pour les Jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la CC2SO par le biais de la contribution annuelle.

À ce titre, il est proposé de se prononcer sur la cotisation 2025 à verser à la MLIFE d'un montant de 56 118 € (soit 1,5 €/hab.). Cela équivaut à 37 412 habitants. Le Conseil communautaire va délibérer tout à l'heure sur un nombre d'habitants de 38 045. Il y aura certainement une mise à jour dans le courant de l'année. Donc c'est 56 118 €. Le Président rappelle qu'il y a une antenne de la Mission Locale à Poix-de-Picardie, les jeunes y vont régulièrement, cela ne tourne pas trop mal, et il y a un compte-rendu tous les ans.

En l'absence de questions ou remarques, Jean-Jacques STOTER étant sorti, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **105 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (VASSEUR Dany et CABOS Thierry), **APPROUVE** la cotisation 2025 de 56 118 € à verser à la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois.

### **1.9. *Rapport d'activités 2024***

Le Président rappelle que ce rapport a été transmis par voie dématérialisée.

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, les EPCI doivent chaque année établir leur rapport d'activités.

Le rapport d'activités 2024 de la CC2SO a été transmis avec la note de synthèse de ce conseil, il sera donné acte de sa présentation.

Il est rappelé qu'il appartient aux Conseillers communautaires de présenter ce rapport d'activités à votre conseil municipal, lequel sera transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

L'assemblée doit simplement donner acte que le rapport a bien été présenté.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, rappelle que les conseillers vont le recevoir, mais que cela ne les exonère pas, en tant que maire, d'avoir à présenter ce rapport d'activité lors d'un conseil municipal. Cela fait partie des obligations auxquelles les maires sont tenus : la présentation du rapport de la Communauté de communes à laquelle ils appartiennent. Il faut délibérer comme quoi ils l'ont eu.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la présentation du rapport d'activités 2024 de la CC2SO.

## **2. BUDGET/FINANCES**

### **2.1 *DM budget PRINCIPAL***

Isabelle de WAZIERS, vice-président en charge des finances, indique que la présentation des décisions modificatives va se faire alternativement avec Mathilde MORARD pour que ce soit un peu moins monotone. Mathilde MORARD, Responsable du service Finances, présente la première DM ayant trait au budget principal :

20/06/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 2
------------	------------------------------	-------

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Bud. Cum.</b>	<b>Prop.</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>-53 500,00</b>	
<b>DEPENSES</b>		<b>168 980,00</b>	<b>54 150,00</b>
Ch. 011	Charges à caractère général	167 080,00	34 400,00
Art. 60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	3 220,00
Art. 61551	Matériel roulant	22 300,00	18 280,00
Art. 61558	Autres biens mobiliers		6 200,00
Art. 6156	Maintenance	53 250,00	10 730,00
Art. 6182	Documentation générale et technique	13 100,00	
Art. 6184	Versements à des organismes de formation	19 080,00	-8 150,00
Art. 6188	Autres frais divers	35 000,00	820,00
Art. 62268	Autres honoraires, conseils	17 000,00	3 000,00
Art. 6262	Frais de télécommunications	1 850,00	
Art. 6281	Concours divers (cotisations)	500,00	300,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	1 900,00	19 750,00
Art. 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 900,00	19 750,00
<b>RECETTES</b>		<b>115 480,00</b>	<b>54 150,00</b>
Ch. 74	Dotations et participations	115 480,00	47 900,00
Art. 7473	Départements		28 900,00
Art. 747888	Autres	115 480,00	19 000,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante		6 250,00
Art. 75888	Autres		6 250,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>-85 366,47</b>	
<b>DEPENSES</b>		<b>440 132,47</b>	<b>602 450,00</b>
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	54 366,47	18 000,00
Art. 2051	Concessions et droits similaires	54 366,47	18 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	31 000,00	5 200,00
Art. 21351	Bâtiments publics		3 000,00
Art. 21578	Autre matériel technique	6 000,00	700,00
Art. 21828	Autres matériels de transport	25 000,00	-3 000,00
Art. 2188	Autres		4 500,00
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	354 766,00	579 250,00
Art. 4581001	OISEMONT TRAVAUX CM RUE JULES FERRY		25 000,00
Art. 4581002	AUMATRE TRAVAUX CM REPRISE DE PLUSIEURS BORDURES		2 200,00
Art. 4581003	O DE SELLE TRAVAUX CM CHEMIN VERT NEUVILLE LES LOEUILLY		3 500,00
Art. 4581004	FRESNEVILLE TRAVAUX CM CHEMIN DIRECTION CAMPSART		4 000,00
Art. 4581005	CONTY TRAVAUX CM HAMEAU DE LUZIERES		10 000,00
Art. 4581006	POIX DE PICARDIE TRAVAUX CM RUE EDMOND RANDOUIN FROCOU		35 000,00
Art. 4581007	O DE SELLE TRAVAUX CM AMENAGEMENT PLAIDE DU CATY		20 000,00
Art. 4581008	O DE SELLE TRAVAUX CM RUE DU 8 MAI 1945		1 500,00
Art. 4581009	BRIQUESMENIL FLOXCOURT TRAVAUX CM RUE D AMIENS		48 000,00
Art. 4581010	POIX DE PICARDIE TRAVAUX CM RUE DE LA GRENOUILLERE		38 000,00
Art. 4581011	MEIGNEUX TRAVAUX CM RUE DE BRETENCOURT		2 200,00

20/06/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	2 / 2
------------	------------------------------	-------

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Bud. Cum.</b>	<b>Prop.</b>
Art. 4581012	Travaux Voirie CM borduration sur le RD138 et RD162 au hameau de la G		70 000,00
Art. 4581013	Travaux Voirie CM Cne Bettermbos reprise de bordures sur le RD36		3 000,00
Art. 458146	OISEMONT TRAVAUX CM RUE DU COMMERCE		60 000,00
Art. 458147	EPLESSIER TRAVAUX CM RUE DU CUL DE SAC		1 000,00
Art. 458148	FORCEVILLE EN VIMEU TRAVAUX CM CREATION PLATEAU SURELEV		35 000,00
Art. 458149	HESCAMPS TRAVAUX CM DERASEMENT ET BORDURAGE RUE DU B		5 000,00
Art. 458150	CM LAFRESGUIMONT RUE DE CHARNY MONTMARQUET	700,00	7 700,00
Art. 458151	CM BEAUCAMPS LE VIEUX RUE DE LABOISSIERE	47 000,00	400,00
Art. 458163	LE QUESNE TRAVAUX CM RUE DE DUPIERRE		1 200,00
Art. 458165	MOYENCOURT LES POIX TRAVAUX CM RUE DU BOUT		1 400,00
Art. 458168	BERMESNIL TRAVAUX CM RUE D ANDAINVILLE		150,00
Art. 458169	Provision	307 066,00	200 000,00
Art. 458199	SENTELIE TRAVAUX CM RUE RAISIN ET BASSE BOULOGNE		5 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>354 766,00</b>	<b>602 450,00</b>
Ch. 204	Subventions d'équipement versées		23 200,00
Art. 20422	Bâtiments et installations		23 200,00
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	354 766,00	579 250,00
Art. 4582001	OISEMONT TRAVAUX CM RUE JULES FERRY		25 000,00
Art. 4582002	AUMATRE TRAVAUX CM REPRISE PLUSIEURS BORDURES		2 200,00
Art. 4582003	O DE SELLE TRAVAUX CM CHEMIN VERT NEUVILLE LES LOEUILLY		3 500,00
Art. 4582004	FRESNEVILLE TRAVAUX CM CHEMIN DIRECTION CAMPSPART		4 000,00
Art. 4582005	CONTY TRAVAUX CM HAMEAU DE LUZIERES		10 000,00
Art. 4582006	POIX DE PICARDIE TRAVAUX CM RUE EDMOND RANDOUIN FROCOU		35 000,00
Art. 4582007	O DE SELLE TRAVAUX CM AMENAGEMENT PLACE DU CATY		20 000,00
Art. 4582008	O DE SELLE TRAVAUX CM RUE DU 8 MAI 1945		1 500,00
Art. 4582009	BRIQUESMENIL FLOXICOURT TRAVAUX CM RUE D AMIENS		48 000,00
Art. 4582010	POIX DE PICARDIE TRAVAUX CM RUE DE LA GRENOUILLERE		38 000,00
Art. 4582011	MEIGNEUX TRAVAUX CM RUE DE BRETTENCOURT		2 200,00
Art. 4582012	Travaux Voirie CM borduration sur le RD138 et RD162 au hameau de la G		70 000,00
Art. 4582013	Travaux Voirie CM Cne Bettermbos reprise de bordures sur le RD36		3 000,00
Art. 458246	OISEMONT TRAVAUX CM RUE DU COMMERCE		60 000,00
Art. 458247	EPLESSIER TRAVAUX CM RUE DU CUL DE SAC		1 000,00
Art. 458248	FORCEVILLE EN VIMEU TRAVAUX CM CREATION PLATEAU SURELEV		35 000,00
Art. 458249	HESCAMPS TRAVAUX CM DERASEMENT ET BORDURAGE RUE DU B		5 000,00
Art. 458250	CM LAFRESGUIMONT RUE DE CHARNY MONTMARQUET	700,00	7 700,00
Art. 458251	CM BEAUCAMPS LE VIEUX RUE DE LABOISSIERE	47 000,00	400,00
Art. 458263	LE QUESNE TRAVAUX CM RUE DE DUPIERRE		1 200,00
Art. 458265	MOYENCOURT LES POIX TRAVAUX CM RUE DU BOUT		1 400,00
Art. 458268	BERMESNIL TRAVAUX CM RUE D ANDAINVILLE		150,00
Art. 458269	Provisions	307 066,00	200 000,00
Art. 458299	SENTELIE TRAVAUX CM RUE RAISIN ET BASSE BOULOGNE		5 000,00

Le Président ajoute que concernant la crèche de Conty qui était en difficulté financière, la Communauté de communes avait dit en début d'année « on arrête les frais », elle a continué de subventionner tout ce qui était heures de présence des enfants, donc 2,56 € de l'heure, et il a été demandé en réunion au Département, avec le sénateur Laurent Somon, le député Tanguy, la CAF, également présente, et la

PMI, d'accompagner la crèche à hauteur de 15 000 € afin de pouvoir terminer l'année scolaire. La crèche de Conty fermera donc au 30 juillet. L'objectif était de ne pas mettre en difficulté les parents, d'où cette subvention exceptionnelle de 15 000 €. Cela a été débattu en réunions de VP et de bureau. Donc c'est la dernière fois que la Communauté de communes accompagne financièrement cette crèche. La CAF était d'accord pour l'accompagner à hauteur de 15 000 € si la CC2SO la subventionnait également à hauteur de 15 000 €.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **106 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (DEVERITE François, CHARBONNIER Sylvain, PRAT Philippe et LEFEBVRE Grégory), **APPROUVE** la délibération modificative n°1\_2025 du Budget PRINCIPAL.

### **2.2 Assujettissement à la TVA du budget annexe ZAC du Bosquel**

Mathilde MORARD, Responsable du service Finances, indique que c'est un budget annexe qui a été créé en 2023. Il aurait fallu l'assujettir à la TVA dès le départ – c'est une obligation – cela n'a pas été fait car effectivement il y avait peu de frais sur les premiers exercices. Ce budget annexe doit être assujetti à la TVA sur le régime normal mensuel par nature. Donc on délibère aujourd'hui mais cela aura un effet rétroactif. Une décision modificative de crédit sera proposée pour régulariser les mandats ayant pu être faits sur les exercices antérieurs. Il faut délibérer puis demander l'habilitation auprès des services des impôts pour être assujetti à la TVA pour ce budget.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **111 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (AUZOU Emmanuel), **APPROUVE** l'assujettissement à la TVA au régime réel normal mensuel du budget annexe ZAC du Bosquel et **AUTORISE** le Président à formaliser sa demande d'option auprès du service des impôts des entreprises.

### **2.3 Budget annexe ZAC du BOSQUEL \_ DM n°1**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que les explications précédemment données par Mathilde concernant l'assujettissement à la TVA sont reprises pour cette DM.

Il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ZAC du BOSQUEL » comme suit :

CC SOMME SUD OUEST - ZAC BOSQUEL DM 2025 Décision Modificative 1			OL_SIMU
27/06/2025	DECISION MODIFICATIVE		1 / 1

Code	Libellé	Bud. Cum.	Prop.
FONCTIONNEMENT		1 624 184,86	
DEPENSES		756 489,44	2 054 000,00
Ch. 011	charges à caractère général	756 489,44	2 054 000,00
Art. 6015	Terrains à aménager	446 755,44	154 000,00
Art. 6045	Achats études et prestations de services	146 294,00	1 600 000,00
Art. 62268	Autres honoraires, conseils	163 440,00	300 000,00
RECETTES		2 380 674,30	2 054 000,00
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	2 380 674,30	1 900 000,00
Art. 7015	Ventes de terrains aménagés	2 380 674,30	1 900 000,00
Ch. 77	Produits exceptionnels		154 000,00
Art. 773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		154 000,00

Le Président souligne qu'il ne s'agit par d'une vente mais d'un bail à construction.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que pour le bail à construction une certaine somme est payée au départ mais qui sera largement couverte par ce 1,9 M€.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, unanime après en avoir délibéré par **107 voix POUR, APPROUVE** la délibération modificative n°1\_2025 du Budget annexe ZAC du BOSQUEL.

#### **2.4 Budget annexe MOBILITE \_ DM n°1**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'il y a des régularisations d'amortissement.

CC SOMME SUD OUEST - MOBILITE DM 2025 Décision Modificative 1

OL\_SIMU

20/06/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Prop.
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	-1 465 661,00	
	<b>DEPENSES</b>	1 465 661,00	
Ch. 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	585 661,00	-5 000,00
Art. 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	585 661,00	-5 000,00
Ch. 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	880 000,00	5 000,00
Art. 6811	<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations i</i>	880 000,00	5 000,00
	<b>INVESTISSEMENT</b>	585 661,00	
	<b>RECETTES</b>	585 661,00	
Ch. 021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	585 661,00	-5 000,00
Art. 021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	585 661,00	-5 000,00
Ch. 040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		5 000,00
Art. 28031	<i>Frais d'études</i>		5 000,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, unanime après en avoir délibéré par **109 voix POUR, APPROUVE** la délibération modificative n°1\_2025 du Budget annexe MOBILITE.

#### **2.5 Budget annexe ENTRETIEN DE COMMUNES \_ DM n°1**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les éléments suivants :

20/06/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Prop.
FONCTIONNEMENT		179 000,00	
DEPENSES		150,00	1 000,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	150,00	1 000,00
Art. 6811	Dot. amort. immos incorporelles	150,00	1 000,00
RECETTES		179 150,00	1 000,00
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	179 150,00	1 000,00
Art. 70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	179 150,00	1 000,00
INVESTISSEMENT		-22 962,42	
DEPENSES		23 112,42	1 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	23 112,42	1 000,00
Art. 2188	Autres	23 112,42	1 000,00
RECETTES		150,00	1 000,00
Ch. 040	opérations d'ordre de transfert entre sections	150,00	1 000,00
Art. 28158	Autres installations, matériel et outillage techni	150,00	1 000,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **103 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (CABOS Thierry et CLAVIERE Valérie), **APPROUVE** la délibération modificative n°1\_2025 du Budget annexe ENTRETIEN DE COMMUNES.

### 2.6 Budget annexe SPAC \_ DM n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les éléments suivants :

20/06/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Prop.
INVESTISSEMENT		-2 597 407,30	
DEPENSES		2 597 407,30	
Ch. 13	Subventions d'investissement		5 300,00
Art. 13111	Agence de l'eau		5 300,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	2 597 407,30	-5 300,00
Art. 21532	Réseaux d'assainissement	2 597 407,30	-5 300,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **109 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (RIMBERT Patrick et de MONCLIN Arnaud), **APPROUVE** la délibération modificative n°1\_2025 du Budget annexe SPAC.

### 2.7 Effacements de dettes

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'il y a le détail dans la note de synthèse. Les dates remontent parfois à très longtemps. Elle présente les éléments suivants :

- Budget Principal : 937,03 €
- Budget SPAC : 153,70 €
- Budget SPANC : 213,51 €
- Budget REOM : 1 768,54 €

Le Président précise que Mathilde travaille avec la trésorerie pour s'assurer que ces dettes ne sont plus récupérables. Il y a un vrai travail d'échanges entre la trésorerie et la Communauté de communes.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 91 voix POUR, 11 voix CONTRE** (CABOS Thierry, BLONDIN David, RENAUD Jean-Michel, POIRE Jean-Paul, BAILLEUL Dominique, LEJEUNE Denis, D'HAILLECOURT Bernard, CAUX Gaël, PRAT Philippe, DESPREAUX Xavier, QUEVAUVILLERS Louis) et **8 ABSTENTIONS** (de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, GAMBIER Mariel, LEFEUVRE Jannick, DELAIRE Rose-France, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, BRUTELLE Hervé), **APPROUVE** les demandes d'effacement de dettes présentées pour un montant de 3 072.78 €.

### **3. DEMANDES DE SUBVENTION**

#### **3.1. Construction d'un Pôle Alimentaire Local (cuisine centrale et légumerie)**

Le Président indique que dans le cadre de la construction du pôle alimentaire local, il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil régional des Hauts-de-France au titre de l'appel à projet 2025 Fonds de Soutien aux Projets Structurants.

L'assemblée est invitée à autoriser le Président à solliciter la subvention ci-dessous auprès de la région et à signer tout document y afférent :

Montant du projet : 5 531 066,02 € HT (dont coût construction = 4 845 116 € HT et maîtrise d'œuvre = 685 950,02 € HT)

Taux de subvention : 12.66 %

Subvention demandée : 700 000 €

En l'absence questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 105 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (DELATTRE Denis, SIMON André, VANHONSEBROUCK Thierry, FACQUET Agnès et de BEAUFORT Jean), **APPROUVE** la réalisation du projet présenté ci-dessus et son plan de financement prévisionnel, **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil régional des Hauts-de-France au titre de l'appel à projet 2025 Fonds de Soutien aux Projets Structurants et **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir.

#### **3.2. Végétalisation de cours d'école**

Le Président informe l'assemblée que le coût prévisionnel du projet de Végétalisation de cours d'écoles (à Hornoy-le-Bourg, Oisemont et Oresmaux) est estimé à 183 333.33 € HT.

L'assemblée est invitée à approuver le projet et son plan de financement et à autoriser le Président à solliciter la subvention ci-dessous auprès de l'État et à signer tout document y afférent :

Montant du projet : 183 333.33 € HT

Taux de subvention : 80 %

Subvention demandée : 146 666.64 €

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, demande si cette subvention demandée auprès de l'État est au titre du fonds vert.

Le Président confirme.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du Scolaire, précise que pour les écoles d'Oresmaux et Oisemont, les travaux devraient se faire cet été. Cela devait aussi être le cas pour l'école d'Hornoy, mais à la demande du Directeur, c'est reporté puisqu'il souhaite mettre en place des réunions de concertation à partir du mois de septembre. Donc pour Hornoy-le-Bourg, ce ne sera pas fait pour la rentrée prochaine.

Le Président demande si ces travaux consistent à casser le goudron.

Xavier DESCOUTURES, directeur général des services techniques, précise que les problématiques rencontrées sont essentiellement des cours faites en enrobé, il n'y a pas si longtemps que cela pour certaines, par exemple, la cours de l'école d'Oisemont date de 2014 (une grande cour en enrobé). Là, cela consiste à retirer – en concertation avec les enseignants – une partie des superficies en enrobé, de replanter de l'herbe, de planter des arbres pour faire de l'ombre, et pour accéder aux espaces enherbés sans trop se salir, de remplir ces espaces d'herbe avec beaucoup de copeaux. Les copeaux attirent et stockent la chaleur en été, cela permet de refroidir autour, et cela permet aussi de pouvoir y accéder sans se salir. Il ajoute que des haies seront plantées, ainsi que des arbres fruitiers. Et il y aura une partie de traitement sur les vitrages, soit en mettant des stores directement sur les vitrages, soit en créant des effets d'ombre par des aménagements artificiels, comme des voilages pour essayer de créer des zones d'ombrage.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, ajoute une précision. Les écoles d'Oisemont sont toutes récentes, 2014. Sur le permis de construire, à l'époque, il était prévu des zones enherbées, mais cela avait été refusé par les parents d'élèves. Aujourd'hui, on casse le goudron qui a coûté cher pour faire des zones enherbées et des zones d'ombrage. Peut-être que dans cinq ou dix ans, à la fin du mandat, on nous demandera de démonter ce qu'on aura construit-là pour remettre du goudron. Par exemple, à Amiens, un projet formidable et nécessaire a été fait (il pense notamment à Maxime HETROY où les salles de classe d'Hornoy-le-Bourg sont invivables quand il y a du soleil et ce ne sont pas forcément des arbres qui vont régler le problème) projet qui a coûté une fortune (1,5 M€ de mémoire) et est aujourd'hui complètement à l'abandon et inutilisé car les enfants se salissent.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **85 voix POUR**, **12 voix CONTRE** (PRAT Philippe, GUICHARD Céline, FERTEL Nicole, CABOS Thierry, BAYART Dominique, SIMON André, DEVERITE Françoise, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, LEJEUNE Denis, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas) et **9 ABSTENTIONS** (DELATTRE Denis, DE SAINT GERMAIN Lyliane, FACQUET Agnès, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, GENTY Marcel, D'HAILLECOURT Bernard, MALIVOIR Marcel, RIMBERT Patrick),

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté ci-dessus et son plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir.

## 4. CYCLE DE L'EAU

### 4.1. *Transfert de la compétence Eau potable*

Le Président rappelle qu'en début d'année, la compétence Eau potable devait être obligatoirement transférée à la Communauté de communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les députés, les sénateurs, les députés à nouveau ont délibéré contre. Aujourd'hui c'est au choix des communes. Tout le travail avait été fait en amont pour préparer le budget 2026, ce qui paraît logique. À l'époque, quand la Communauté de communes avait l'assainissement collectif et l'eau potable à prendre en compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026, elle avait estimé difficile de prendre ces deux compétences à cette date, donc elle avait anticipé la compétence « assainissement collectif » depuis deux ans, et cela ne fonctionne plutôt pas trop mal. Le Président remercie les services pour le travail qui est effectué.

Concernant l'eau potable, le travail avait été fait, une étude, un budget avait été préparé. Donc la Communauté de communes revient sur cette décision puisque les députés revoient ce point et donnent le choix aux communes. Le sujet a été évoqué en Conférence des maires il y a environ un mois, car c'est un sujet très important. Aucune décision n'a été prise, néanmoins, il avait été décidé que ce soit mis à l'Ordre du jour aujourd'hui puisque c'est normal de lancer à nouveau le débat.

Le Président demande à Xavier Descoutures de rappeler rapidement les éléments.

Xavier DESCOUTURES explique qu'il est proposé ce soir de délibérer sur le transfert de la compétence « eau potable ». Aujourd'hui, l'organisation est totalement disparate (c'est le fruit de l'histoire) à l'échelle du territoire. Il y a 10 syndicats organisés, et 20 communes gèrent l'adduction et la distribution d'eau

potable. Donc il y a, aujourd'hui, 30 services d'eau potable à l'échelle du territoire, ce qui génère des fonctionnements totalement différents : des services sont en régie, d'autres sont en délégation de service public, des services sont sur des systèmes organisationnels intermédiaires, avec des prestations de services. Donc il y a des niveaux de services totalement différents à l'échelle du territoire. Il y a bien entendu des tarifications aussi tout à fait différentes. Il avait été expliqué lors de la Conférence des maires que la facture moyenne annuelle, en comptant la part fixe, c'est-à-dire l'abonnement et la consommation, de 1,79 € par mètre cube, avec des disparités allant de 1 à 2,60 €.

Donc l'idée de transférer à l'échelle de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest cette compétence « Eau potable » c'est d'avoir, à terme, et après une période de lissage pour le prix, le même prix, pour le même service, pour la même organisation. C'est-à-dire que dans l'ADN de la Communauté de communes, c'est d'être en régie, c'est fait pour l'assainissement collectif, et au bout de 18 mois, on se rend compte que cela fonctionne bien, on parvient à faire des économies d'échelle, on a les techniciens et un ingénieur – Mehdi – qui connaît techniquement la chose et est un interlocuteur privilégié auprès des communes, auprès des délégataires, qui sinon font un peu ce qu'ils veulent puisqu'il n'y a pas la technicité sur les territoires. Là il y a du répondant, que ce soit en régie, ou bien s'il y a une délégation de service public. Pour les communes ou syndicats en délégation de service public, on sera obligés d'aller au bout de la délégation de service public.

C'est aussi l'intérêt d'avoir le grand cycle de l'eau géré à l'échelle d'une intercommunalité. Quand on parle du grand cycle de l'eau, cela va de la goutte d'eau qui tombe avec les actions de lutte contre le ruissellement, la gestion des rivières avec la GEMAPI, l'adduction et la distribution d'eau potable, c'est aussi l'assainissement. On gère l'ensemble du cycle de l'eau à l'échelle de la Communauté de communes, plutôt qu'il y ait un découpage. Il y a une plus grande cohérence, les équipes peuvent être mobilisées en astreinte, plutôt que d'avoir une astreinte « eau potable », une astreinte « assainissement ». Les astreintes seront mutualisées et il y aura des économies d'échelle.

Ce sont aussi des moyens renforcés pour réaliser des investissements. Au rythme où les structures font des investissements, faute de moyens financiers, il faut plus de 200 ans pour renouveler les réseaux. C'est une donnée brute, mais c'est une moyenne, et cela montre qu'il n'y a pas eu suffisamment de renouvellement pour avoir un réseau de qualité. La Communauté de communes ne va pas faire des miracles au départ, car il faudra remettre à niveau tout le monde, mais il y aura la force de frappe pour pouvoir renouveler les investissements, que ce soit sur les réseaux, les équipements, les châteaux d'eau, les stations de pompage. L'idée de la connexion entre l'ensemble, d'avoir une cohérence de la distribution, de la protection de l'eau potable à l'échelle du territoire est très importante. Aujourd'hui, si un travail est effectué à l'échelle du territoire entre deux syndicats ou deux communes, demain on aura une vision globale de la protection et de la distribution de l'eau potable. Une étude est menée à l'échelle de la Communauté de communes pour le compte des communes et des syndicats d'eau, ils sont intéressés mais une gestion à l'échelle de la Communauté de communes, par rapport aux problématiques de qualité et de quantité d'eau qui représenteront des investissements très importants pour la Communauté de communes, il semble que c'est très important d'avoir une vision à l'échelle de la Communauté de communes pour aborder et apporter les réponses à ces enjeux de qualité et quantité.

Xavier DESCOUTURES ajoute que Sylvain Charbonnier lui avait posé la question de l'organisation de la tarification. Sur la gouvernance, si la compétence était transférée, c'est une régie avec un conseil d'exploitation – comme pour l'assainissement – qui va se réunir plusieurs fois dans l'année. Un travail sera fait durant l'année 2026, si la compétence est transférée, pour établir la stratégie de tarification pour les dix prochaines années, pour savoir à quel rythme la Communauté de communes doit aller pour faire les investissements, pour la tarification, pour la convergence vers un tarif unique. Aujourd'hui, avec un prix moyen de 1,79 € – prenant en compte l'abonnement et la consommation pour 120 m<sup>3</sup> – on arrive, la première année, avec la tarification identique. On ne changera pas tout la première année, la CC2SO dispose d'un an pour travailler ensemble et bâtir ensemble la stratégie. On a les moyens pour vivre, pour faire des travaux, et pour gérer la compétence eau potable sur un an.

Sur la forme, c'est un transfert de compétence avec une modification statutaire. Ce soir, il y a une délibération à prendre avec une majorité simple. Si cette majorité est obtenue, il y aura une majorité qualifiée à solliciter auprès de l'ensemble des communes - pas des syndicats - qui auront un délai de 90 jours pour délibérer. Donc chaque commune sera appelée à délibérer pour valider ou pas la décision majoritaire du Conseil communautaire. Donc deux tiers des communes représentants la moitié de la population ou inversement. Et après, dans un deuxième temps, les syndicats qui sont à cheval sur deux intercommunalités, il y en a cinq, auront la faculté de décider de se maintenir ou pas, c'est un droit qu'ils

ont obtenu après la loi Ferrand de 2019, de pouvoir se maintenir à partir du moment où ils sont à cheval sur deux intercommunalités.

Le Président évoque la durée de 222 ans et les interconnexions qui paraissent indispensables, alors que de plus en plus de forages ont des soucis de pollution, que l'ARS recherche de plus en plus de molécules et que les pluies diluviennes concernent tout le monde. Il faut réellement se poser cette question.

Xavier DESCOUTURES ajoute un point par rapport à l'organisation, car c'est ce qui intéresse aujourd'hui et au quotidien aussi. Comment, sur un grand territoire, la Communauté de communes pourrait intervenir rapidement ? Dans le document qui avait été envoyé, on a imaginé diviser le territoire en deux parties : nord et sud, avec une base à Liomer pour la partie nord, et une base à Poix-de-Picardie pour la partie sud, pour permettre d'intervenir au plus vite, dans des délais très acceptables pour faire des réparations. Comme il a été indiqué tout à l'heure, il y aura les outils, la mutualisation. L'idée n'est pas de faire une usine à gaz avec la Communauté de communes qu'on n'arriverait pas à joindre ; il constate, pour les communes qui sont en assainissement collectif, que l'on intervient très rapidement. L'idée est de mettre en place un service efficient à l'échelle de l'intercommunalité, au plus près des communes, des élus et des concitoyens, pour intervenir rapidement et efficacement.

Le Président ajoute que l'on peut plaindre les services, car aujourd'hui, créer éventuellement un service à mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2026, alors que l'on ne sait pas ce qu'il en est exactement demain, c'est un peu compliqué.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, pose une question concernant le transfert de ces compétences, car il y a des actifs à transférer, des contrats, du personnel ; il demande ce que vont devenir les salariés des syndicats.

Xavier DESCOUTURES affirme que le principe général, quand il y a un transfert de compétences, que ce soit à l'échelle d'un syndicat ou d'une commune, c'est qu'à partir du moment où un agent est à plus de 50 % de son temps de travail sur une compétence, il est transféré automatiquement. Après, c'est un choix de ce salarié-là de dire qu'il ne veut pas être transféré. Si jamais – il pense particulièrement au syndicat du Liger – le syndicat est dissout automatiquement parce que la compétence est transférée, automatiquement, on reprendra l'ensemble des personnels, actif et passif du syndicat. Des exemples comme cela il n'y en a pas beaucoup, il y a le Saint-Landon qui ne pourra pas se maintenir et qui a un peu de personnel. Cinq syndicats sont à l'échelle du territoire et seraient dissous automatiquement. Celui de Sentelie, où il n'y a pas de personnel, celui de Vellennes-Contre où c'est du bénévolat. Le seul syndicat où il y a un peu de personnel c'est le syndicat du Liger, où il y a une dizaine d'agents, et au Saint-Landon où il y a du secrétariat. Au niveau des communes il y a également très peu de personnel pour cette compétence.

Concernant les actifs et passifs, c'est comme au niveau de l'assainissement, c'est-à-dire que quand c'est un syndicat, ce serait automatiquement transféré à la Communauté de communes. Quand c'est une commune, s'il y avait un excédent de la commune, à la clôture du budget ce serait transféré au budget principal de la commune, et après, la commune prendrait une délibération pour transférer tout ou partie de l'excédent, ou rien, à la Communauté de communes.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, ajoute que la proximité et la réactivité – qui avaient été évoquées plus tôt – des agents des syndicats sont deux points très importants. Pour le Translay, il y a le SAE du Vimeu Vert, ce sont des personnes joignables 24 heures sur 24, elles interviennent samedi et dimanche, dans des délais de la mi-journée.

Xavier DESCOUTURES répond que sur l'assainissement la réaction est rapide, et il y a un peu de temps, le temps que les réseaux se remplissent. Pour l'eau potable il faut être encore plus réactif.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, demande comment cela va se passer pour les communes qui auront des travaux à faire. Par exemple, au Translay, on a émis un plan sur quatre ans : 2023, 2024, 2025 et 2026. Cela fait un budget de 390 000 € au total. Aujourd'hui, cela va coûter uniquement 20% sur la commune et 80% dans le syndicat. Après, on sera aux normes, on aura refait complètement le réseau. Cela veut dire que cela va se traduire par une augmentation du mètre cube d'eau, c'est assez inévitable si on passe au système communautaire.

Xavier DESCOUTURES répond que si la compétence est transférée à l'échelle de la Communauté de communes, il n'y aura plus, a priori, de participation des communes : la facture qui sera envoyée à

l'usager permettra de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Après, le programme pluriannuel d'investissement (PPI) sera fait en fonction de l'urgence des travaux, et un PPI devra être fait. Un diagnostic est fait à l'échelle de l'intercommunalité, pour le compte des communes et des syndicats. Les défaillances sont connues, le renouvellement de réseau a été évoqué, ainsi que l'interconnexion, les équipements, les postes de refoulement, les châteaux d'eau, etc. Un Conseil d'exploitation se réunira plusieurs fois dans l'année, avec des représentants des anciennes structures, et qui construira, au vu du diagnostic de l'état des réseaux, un programme d'actions sur dix ans.

Des communes aujourd'hui sont à 1 €/m<sup>3</sup>, mais avec 1 €/m<sup>3</sup> on ne peut rien faire, donc pour ces communes-là, évidemment que cela augmentera. Si la CC2SO souhaite, à terme, avoir une stratégie de renouvellement de réseau, 1,20 € ne suffira pas non plus. Pour avoir des subventions de l'Agence de l'eau, c'est 1,50 €. À 1,79 €, c'est cohérent.

Le Président précise que c'est le budget de la commune qui met la différence.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, explique qu'en tant que directeur du syndicat d'eau la situation est compliquée pour lui, cela fait 25 ans qu'il est salarié du syndicat d'eau. Il est surpris qu'un syndicat puisse demander 20% de participation aux communes alors que l'eau doit payer l'eau et que normalement les communes n'ont pas à participer car ce ne sont pas elles qui gèrent, elles ont délégué à un syndicat. Que vous ayez 1,20 € par mètre cube, si vous payez 20% des travaux au niveau communal, il ne faut pas dire 1,20 €, il faut ramener cela au niveau du mètre cube. Il considère que les propos ne sont pas logiques et que ce n'est pas sérieux d'annoncer des choses comme celles-ci. La défense incendie est une compétence obligatoire des communes, les syndicats d'eau n'ont pas le droit de la financer. Donc, si vous participez à 20% du renouvellement de réseau et que cela représente uniquement la part de défense incendie, c'est parfaitement légal, et c'est une obligation. Mais cela n'a rien à voir avec l'eau potable.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, indique qu'il y a eu ce débat lors du dernier conseil municipal. Il n'a pas participé à la Conférence des maires mais un conseiller municipal y a participé et il y a eu un compte rendu. Il y a eu un bon débat sur cette question-là, sachant qu'il est dans un syndicat où cela se passe bien, quand il y a un problème il y a intervention, des travaux ont été faits sur les compteurs à eau, ils ont tous été mis à l'extérieur avec un pilotage à distance. Donc pour lui il n'y a pas de problème. Cela dit, le débat a aussi porté sur l'avenir. Son syndicat est porté par une personne ; cette personne-là n'est pas éternelle, il y a une délégation de service public. Mais le conseil municipal s'est prononcé favorablement au transfert à la Communauté de communes, uniquement parce que c'est repris en régie interne à la Communauté de communes, c'est-à-dire un service public complet qui va le faire. Cela étant, il y a quelques craintes également, moins sur l'intervention car on fait confiance au personnel, mais plus sur la question du coût car, effectivement, c'était à 1 €, c'est passé à 1,30 € parce que sinon il n'y aurait pas eu les subventions afin de pouvoir améliorer le réseau. Et là il est dit 1,79 €. C'est toujours un peu la crainte, on commence et après on sait comment cela se passe pour améliorer, il faut toujours augmenter. C'est la crainte qu'il tient à exprimer sur cette question-là.

Il ajoute qu'il a lu avec attention ce qu'a écrit Jean-Jacques Stoter, document joint à la note de synthèse, et en particulier sur la question de l'économie de l'eau. Parce qu'effectivement il y a une perte en ligne importante encore aujourd'hui sur les réseaux d'eau potable ; la question est comment régler cela. Il y a encore des réseaux en Eternit également. Il est question ici du transfert, mais il faut aussi réfléchir sur comment économiser l'eau, comment aider là-dessus, sachant qu'il y a aussi des familles ayant de moins en moins de moyens, on le verra tout à l'heure, on refait une taxe supplémentaire donc il y a aussi cette problématique-là. Il faut éviter, dans quelques années, de devoir payer des choses qui n'ont pas été payées par les usagers.

Il propose que l'instance en charge réfléchisse à un mètre cube gratuit proposé aux usagers pour bien faire comprendre que c'est une ressource vitale, c'est nécessaire à chacun, et pour permettre l'économie d'échelle là-dessus. Le débat reviendra dans 90 jours, en septembre, pour transférer, si aujourd'hui la majorité vote le transfert.

Xavier DESCOUTURES précise que c'est dans un délai de 90 jours maximum.

Laurent SNOECK, directeur général des services, le remercie d'avoir eu ce débat et d'avoir orienté sur la notion de service public. Il a été évoqué la question de la tarification sociale, les premiers mètres

cubes globalement gratuits, c'est une décision politique mais cela se fait ailleurs, et à titre d'essai, il l'a déjà vu et cela marche plutôt bien. C'est incitatif mais cela demande un peu de réflexion.

Sur la deuxième question, qui est tout à fait utile, de porter à la collectivité la notion de l'organisation. Elle a été portée par Monsieur de Beaufort, c'est une crainte exprimée. Quand il est arrivé en 2022, il y avait la perspective de prendre l'eau, à l'époque la loi était beaucoup plus claire, c'était facile. Il avait été scindé en deux temps, une partie en première expérimentation sur tout ce qui est assainissement, et aujourd'hui cela aurait dû être – ou cela va être – l'eau potable. En tout état de cause, un spécialiste de ces questions a été appelé, c'est Mehdi Lambert, qui a – semble-t-il – donné satisfaction sur toute la partie assainissement. Il va lui laisser la parole sur comment il a déjà prévu l'organisation pour justement intervenir sur des standards assez communs – sauf erreur, la demi-journée c'est très très long, mais le délai d'intervention est beaucoup plus rapide. Il demande à Mehdi Lambert de préciser comment il voit la répartition spatiale de l'organisation du secteur de l'eau, dans la mesure où il a été responsable d'un grand service de l'eau sur un autre territoire.

Mehdi LAMBERT explique que le fait de scinder en deux le territoire permettra d'aller beaucoup plus vite. Scinder en deux ne veut pas dire que les équipes seront cloîtrées au niveau du territoire nord et sud ; cela veut dire qu'il y aura un dépôt avec du matériel – l'intervention eau potable c'est avant tout des équipes, l'humain et aussi du matériel. Avoir déjà des centres à moins de 20-25 kilomètres de chaque point du réseau c'est très important. Le fait aussi d'avoir un numéro – cela avait été évoqué à la Conférence des maires – ce n'est pas le tout d'intervenir, c'est surtout pouvoir joindre le service. C'est le principal. Le fait d'avoir un numéro unique fixe sur lequel – c'est ce qui a été mis en place pour l'assainissement collectif – on peut joindre les équipes qui sont doublées. Un agent d'accueil avait été recruté l'année dernière pour pouvoir faire l'accueil physique et téléphonique du service assainissement collectif, mais cela a été doublé cette année pour ne pas avoir d'échec ou avoir le moins d'échec possible d'appels dans la journée. La journée, aux heures de bureau, il y a au moins deux agents qui peuvent répondre, voire trois, car cela découle ensuite en cascade sur les équipes présentes au bureau.

Pour les équipes techniques, donc l'astreinte, le même numéro permet de les joindre – en dehors des heures de bureau. Il y a un choix un et deux, le un c'est pour laisser un message téléphonique pour les agents du bureau concernant la facturation – évidemment le week-end il n'y aura pas de réponse sur la facturation. Et si on tape deux, on obtient directement les agents qui sont d'astreinte, et il est aussi possible, s'il est en intervention avec un moteur qui est juste à côté, de laisser un message et il reprend tout de suite le message. Donc, pour l'assainissement collectif, il y a à chaque fois un équipier d'astreinte, plus bien sûr le chef de service en support technique derrière. En assainissement – comme le disait M. DESCOUTURES tout à l'heure – il y a des problèmes de bouchage de réseau par exemple ; le service est intervenu sur plusieurs communes, certains élus peuvent témoigner de l'efficacité des agents sur les débouchages, même le soir et le week-end. Mais cela peut attendre. Effectivement ce n'est jamais agréable de voir de l'eau usée déborder d'un puisard, mais il y a un petit délai d'intervention le temps d'aller chercher la machine et trouver les bons moyens de déboucher. En revanche, pour des fuites d'eau, des manques ou baisses d'eau, de stockage d'eau dans les réservoirs, si une alarme ne parvient pas sur notre téléphone, il peut y avoir des villages complets qui n'ont plus d'eau, plus de pression. Et au niveau de la qualité de l'eau, il y a aussi les alarmes de chlore. Dans les communes, la seule désinfection qu'il pourrait y avoir, Mehdi LAMBERT n'en connaît pas d'autre dans le territoire, c'est l'ozonation ou des UV, mais c'est bien le chlore que l'on introduit dans les réseaux et donc, s'il y a un manque de chlore, il peut y avoir une pollution. Sans revenir en détail sur ce qui s'est passé à Saint-Quentin il y a quelques semaines, l'eau a été mise en cause dès le départ car c'est assez tendu : si on ne désinfecte pas l'eau, des germes bactériens peuvent se développer dans l'eau, dans le stockage et dans le réseau. Il y a des purges à réaliser régulièrement sur le réseau pour éviter ces développements bactériens. Avoir un téléphone, avec un numéro unique, même s'il y a deux pôles, on pourrait imaginer avoir un numéro unique pour l'assainissement, pour l'assainissement non collectif, pour l'eau potable et ensuite un choix 1 ou 2 pour secteur nord et sud, par exemple.

La première des choses est d'avoir tout le temps quelqu'un au bout du fil, donc on a créé une charte de l'eau pour l'assainissement permettant d'avoir des délais...

Laurent SNOECK, directeur général des services, remercie Mehdi Lambert pour toutes ces explications mais s'enquiert du délai d'intervention.

Mehdi LAMBERT répond que c'est la demi-journée pour l'assainissement, pour un débouchage, mais s'il y a une fuite d'eau ou une grande catastrophe, les services seront là dans la demi-heure, une heure,

pas plus. Sur l'intrusion, avec le plan Vigipirate en place depuis des années maintenant, les équipes interviennent rapidement dans les réservoirs ou sur les sites de production pour éviter une malveillance par un tiers. Donc on est obligés par la loi d'intervenir très vite.

Le Président le remercie.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, demande, au regard des différents diagnostics ayant été faits, quelle serait la position financière de la Communauté de communes si elle prend la compétence, en récupérant les actifs et les passifs de tous les syndicats, et quels seraient les travaux urgents à faire dès le début, pour savoir si la Communauté de communes est réellement capable d'y faire face sur l'ensemble du territoire, une fois la compétence prise.

Le Président suppose que les syndicats ont déjà un programme d'investissement donc, bien évidemment, cela sera pris en compte dans la réflexion. Il a connu, sur la CCSOA, la dissolution des Sivom, les trois Sivom s'occupaient de la voirie, il y avait le Sivom d'Hornoy, le Sivom de Molliens et le Sivom de Poix. Les trois Sivom faisaient très bien leur travail. Certains avaient des emprunts, d'autres non. La première année on avait tenu compte du Sivom qui n'avait pas d'emprunt, et rapidement on s'est rendu compte qu'il fallait travailler d'une manière objective. Au bout de trois ans il n'y avait plus de priorité à la commune où le Sivom qui n'avait pas d'emprunt. Tout le monde a travaillé d'une manière objective et intelligente. Il le garantit, il n'y a jamais eu aucun reproche quant à cette reprise de compétences car on a travaillé de manière intelligente, objectivement.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, précise que ce n'est pas un reproche, c'est simplement pour savoir quelle est la position de la Communauté de communes et quelle sera la situation au moment de la prise de compétence.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, ajoute que l'important est qu'un audit des syndicats soit fait, pour savoir où l'on va, et quelle est la situation de chaque syndicat. Demander à 110 personnes de délibérer, si on ignore où on va, c'est un peu dangereux... il déclare qu'il n'a pas la passion de sauter dans le vide. La traduction derrière cela va être des recrutements de personnel de la Communauté de communes, l'investissement matériel ; il demande si on héritera de tracteurs ou de grues hors d'usage, ou en parfait état de maintenance. Tout cela nécessite un audit, et s'il n'est pas fait, cela ne lui paraît pas très raisonnable car il ignore où va la CC2SO, et si ce n'est pas fait ce n'est pas sérieux – pour reprendre ce que l'on disait tout à l'heure à son encontre.

Xavier DESCOUTURES répond que – comme il le disait tout à l'heure – dans le cadre de la mutualisation des services à l'échelle de la Communauté de communes un diagnostic patrimonial était en cours, avec une première phase de diagnostic et les deuxième et troisième phases pour avoir une stratégie sur les interconnexions et les travaux à réaliser.

Les choses sont totalement disparates à l'échelle du territoire, sur certains territoires les travaux ont été faits, les renouvellements ont été faits, et on sait que sur d'autres parties du territoire on aura des investissements à réaliser. Mais avec un prix du mètre cube à 1,79 €, aujourd'hui, la CC2SO peut faire face à l'ensemble des dépenses car les communes ou syndicats savent faire face à l'ensemble de ces dépenses. Concernant la stratégie, sur deux ou trois ans, on sait que l'on peut réaliser ces travaux, pas des gros travaux d'investissement partout, mais on possède un outil : le conseil d'exploitation, ce n'est pas le Conseil communautaire. Le Conseil communautaire validera à la fin puisqu'il votera les budgets, mais le conseil d'exploitation, qui est formé par l'ensemble des anciens membres (au moins un membre de chaque syndicat), va coconstruire, au regard du diagnostic, l'ensemble des investissements à réaliser. Peut-être que les premiers investissements iront sur une partie du territoire car il y a une urgence, mais ce qui compte c'est d'avoir en tête les enjeux de la production et de la protection de l'eau potable à 15-20 ans, et même peut-être plus près en fonction des problématiques de qualité et quantité d'eau, et de se projeter pour avoir un programme pluriannuel d'investissement à l'échelle d'un grand territoire. C'est ça l'enjeu. C'est aux élus qui feront partie de ce conseil d'exploitation de construire ce plan d'investissement. C'est important ce ne sont pas les services qui vont le construire, on apportera les informations et ce sont les élus du conseil d'exploitation qui vont donner la feuille de route à suivre.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-l'Abbaye, indique que, s'il a bien compris, il y aura un tarif unique. Sur le syndicat du Liger, précédemment il y avait un tarif dégressif en fonction des consommations. Il demande s'il n'y a pas une crainte que certaines personnes ou certains professionnels fassent leur propre puits pour ne pas bénéficier du service.

Xavier DESCOUTURE répond que lorsque l'on parle de tarif unique c'est uniquement le tarif de base du mètre cube pour les particuliers. Chaque syndicat ou chaque commune a ses propres règles, son propre règlement en fonction des exploitations agricoles. Il y aura, effectivement, un règlement à l'échelle de la Communauté de communes mais il sera travaillé aussi au sein du conseil d'exploitation. Ce sera un règlement qui reprendra les bonnes idées de l'ensemble de chacun des règlements. Mais si aujourd'hui l'ensemble des syndicats ou des communes ont un tarif dégressif pour certaines professions en particulier, il y aura un tarif identique à l'échelle de la Communauté de communes. Quand on parle de tarif unique, dans sept ou huit ans, un particulier paiera 1,50 ou 1,70 ou 1,80 €, qu'il soit habitant de Bacouël, de Villeroy ou du Translay.

Hervé HESSE le remercie.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, indique qu'à la Conférence des maires il a tenu un propos – qui est écrit, les conseillers communautaires ont pu en prendre connaissance préalablement – et qu'il n'a pas grand-chose d'autre à dire que ce qu'il avait mis sur le papier.

Il voudrait simplement, au moment où le Conseil communautaire va se prononcer, qu'il se prononce non pas au regard de ce qu'on a connu, mais au regard de ce qu'on va connaître dans les années qui viennent, par rapport à l'eau et aux exigences qualitatives comme quantitatives qu'on va avoir. Aujourd'hui les nappes sont pleines, c'est très bien ; on a des débats de riches car l'eau se trouve juste en-dessous. Il y a bien des territoires français où ils sont obligés d'aller chercher l'eau ailleurs. Il parle de territoires français : il suffit de demander à un Lillois où il a eu son eau : il ne sait pas, il l'a eue au robinet mais elle ne vient pas du sous-sol de Lille Métropole, il n'y a pas d'eau là-bas. À Dunkerque, c'est pareil, l'eau ne vient pas de là-bas, il n'y a pas d'eau sous leurs pieds. Et les personnes du Tour de France qui prennent leur douche ignorent d'où vient l'eau. Aujourd'hui on n'a pas trop de problématiques d'exporter de l'eau, on la garde pour nous, dans le bassin de la Somme.

Il affirme que la CC2SO doit se poser la question sur comment gérer l'eau potable demain, avec les enjeux précédemment présentés, sur lesquels il ne revient pas – à la fois en termes de quantité, qu'il va falloir gérer et partager (il faut s'interroger sur la démarche de sobriété), et de qualité. Les travaux qui sont devant la CC2SO n'ont rien de comparable avec les travaux des 50 dernières années. Et aujourd'hui, il pense – et il le défendra devant son conseil municipal si toutefois on va jusqu'à l'étape du conseil municipal, comme il l'a mis dans lequel il y a un président de syndicat qui estime qu'il fait bien son travail, ce qu'il ne conteste pas – qu'il lui semble que, le législateur, en mettant le niveau de compétence à une échelle intercommunale pour avoir une surface financière pour agir avait trouvé quelque chose de bien. Le législateur est revenu là-dessus, sous la pression d'un certain nombre qui voulait garder absolument cette compétence. Il invite ses collègues, personnellement, à bien réfléchir à demain, et pas à la situation actuelle, et encore moins à celle qu'ils ont connue il y a 20 ans, ou même seulement il y a dix ans.

Le Président le remercie.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, ajoute qu'il estime que le fait de donner, ce soir, l'aval pour que la Communauté de communes prenne la compétence, cela ne veut pas dire qu'ils vont le prendre. Cela va permettre aux communes d'en discuter, de prendre la décision et de délibérer.

Si elles refusent, tout est arrêté, on n'en parle plus, on n'aura pas besoin de discuter. Il l'a dit à plusieurs reprises, il le répète, quand il a posé la question au sein du conseil à Airaines – ils sont en régie, cela se passe bien – c'était non. Ils disaient « nous n'avons plus de compétence », « aujourd'hui nous n'avons plus rien, si nous donnons la compétence de l'eau, il ne restera plus qu'à inaugurer les chrysanthèmes ». Cela étant, ce n'est pas un sujet de savoir ce que les communes ont ou pas, aujourd'hui, le sujet est de savoir ce que les communes sont capables de faire ou pas. Si, aujourd'hui, dans cette salle, ils ne donnent pas cette compétence, ils ne pourront pas en discuter et en délibérer démocratiquement. Rien n'est fait. Si les communes décident de donner cette compétence à la Communauté de communes, elle le fera, mais il estime qu'il ne faut pas fermer la porte.

Le Président le remercie et ajoute que ce qu'il vient de dire est important : donner la main aux communes pour choisir. Concernant l'eau potable, ils ont essayé de faire des économies sur le budget général, il espère que les zones d'activité de la Communauté de communes vont se développer de manière importante et qu'il y aura peut-être des recettes supplémentaires qui permettront d'abonder le budget Eau potable. C'est une possibilité, ce sera aux élus de choisir. C'est important de le dire. Il retient le chiffre de « 220 ans » pour remplacer les réseaux, sans parler d'interconnexion. Tout le monde fait très bien son travail, mais il estime que 220 ans c'est extrêmement long, pour des réseaux qui ont 70-80 ans.

Gilles DUPUY, commune de Sentelie et vice-président du syndicat d'eau de Sentelie-Brassy-Thoix-Courcelles-sous-Thoix, indique qu'ils ont une installation grâce à Altereo, qu'ils ont dépeçé il y a déjà cinq ans en arrière, et le rendement est au-delà de 80%. Aujourd'hui, ils ont un prestataire technique qui a instantanément les débits des compteurs sectoriels pour les quatre villages, il a le fonctionnement des pompes et le niveau du réservoir d'eau. Ce prestataire, dès qu'il y a un problème technique, déclenche tout de suite une alarme, et avec le Président du syndicat d'eau, ils interviennent tout de suite pour trouver un prestataire. Donc les réparations sont gérées par des prestataires, le contrôle du fonctionnement de l'installation c'est un prestataire. Aujourd'hui, ils n'ont plus de problème, ils ont qu'un seul souci : un réseau en Eternit, qui a été réalisé entre 1948 et 1952, pour Sentelie. Les trois autres communes ont soit de la fonte, soit du PVC. Les fuites d'eau sont centralisées seulement sur le village de Sentelie. Aujourd'hui ils sont dépannés en amont, puisque dès que le prestataire technique, qui visualise le fonctionnement de l'installation, voit une fuite importante sur un compteur sectoriel, il déclenche tout de suite les interventions. Ils n'ont jamais, depuis cinq ans maintenant, eu un manque d'eau dans le village. Il demande ce qu'ils vont faire de ce prestataire technique et des prestataires qui viennent avec une pelleteuse ouvrir la tranchée et changer la conduite. Il demande également s'ils vont avoir le même service.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, le remercie et constate que Monsieur Dupuy témoigne du vécu actuel et souhaite savoir comment cela s'organisera, et souligne que c'est important. Il pense que ses collègues qui sont intervenus, et notamment le Directeur général des services techniques, comme le Directeur de l'eau, ont dit comment cela allait s'organiser – à condition que cela se fasse et que la compétence soit prise. Il ne sera pas possible, ce soir, de dire « vous serez réparé dans l'heure et demie qui suivra l'appel », et aujourd'hui, les installations existantes sont la propriété du syndicat. Le syndicat n'existant plus, c'est la communauté de communes qui aura le tableau de bord qu'a aujourd'hui le prestataire. C'est la Communauté de communes qui saura quel est le niveau dans le château d'eau. C'est la Communauté de communes qui saura où est-ce qu'il y a une fuite importante et une déperdition de pression ou de mètre cube. Ce n'est pas possible de s'inquiéter a priori de savoir pourquoi cela ne marcherait mieux... Il demande à Monsieur Dupuy le type de contrat qui le lie avec le prestataire.

Gilles DUPUY, commune de Sentelie, répond que c'est un contrat renouvelé par tacite reconduction.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, répond qu'il faudra voir au moment du renouvellement. Il ne peut pas faire une réponse plus précise que cela et il le prie de ne pas lui en vouloir. Il a souhaité répondre car les services techniques vont être dans l'embarras pour répondre, il répond en tant qu'élu. Il ajoute que lui aussi se pose des questions dans ses fonctions, et par exemple, il demande, en dehors d'un grand syndicat qui travaille là-dessus, quels sont les syndicats ou les régies qui ont un plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau qui est obligatoire dans 18 mois. Il va peut-être falloir s'y mettre. C'est pour cela qu'il invite les élus à penser la décision qu'ils prendront ce soir, non pas avec ce qu'ils font actuellement mais avec ce qui est à faire demain.

Gilles DUPUY, commune de Sentelie, réitère sa question de savoir s'ils auront le même service rendu.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, répond affirmativement, bien que Monsieur Dupuy puisse ne pas le croire.

Pascal BOHIN, commune de Conty, entend tous les débats sur la question posée ce soir de savoir si les élus vont offrir ou non la possibilité d'ouvrir ce débat dans tous les conseils municipaux du territoire. La majorité ne l'a pas encore fait.

Ce n'est pas parce que ce soir ils vont autoriser les conseils municipaux à délibérer et à débattre sur le sujet qu'ils vont fausser les cartes. Il précise que c'est juste une orientation, et que c'est ce que disait Albert NOBLESSE tout à l'heure. Il est le maire d'une commune d'à peine 2 000 habitants qui a renouvelé une délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2026, car à l'époque où ils ont renouvelé cette délégation de service public avec un prestataire privé, et compte tenu qu'ils ont déjà transféré l'assainissement collectif, il déclare que dans son esprit, à aucun moment, avant que les parlementaires reviennent sur le sujet et parlent d'un assouplissement de la loi, il ne s'est jamais imaginé une seule seconde qu'ils puissent ne pas transférer l'eau potable derrière ; ce qui paraît cohérent, d'autant que la Communauté de communes a constitué les équipes compétentes pour le faire.

Il explique que son plus grand regret ce soir serait de tuer le bébé dans l'œuf et de ne pas offrir aux conseils municipaux ce fameux débat. Il en ressortira ce qui en ressortira, c'est aussi ça la démocratie. Il y a 119 communes et si ce soir on tue les choses dans l'œuf, il sera gêné de ne pas avoir à évoquer le sujet devant son conseil municipal. Il invite l'assemblée à offrir la chance à leurs conseils municipaux et leurs élus de pouvoir délibérer sur le sujet ; cela lui paraît important.

Par rapport à la délégation de service public dont il parlait au niveau de la commune de Conty, même si certains maires sont satisfaits de leur prestataire, il déclare qu'au niveau du prestataire qui régit sa commune et qui gère le réseau d'eau potable de la commune, il n'est pas satisfait car il n'obtient jamais les réponses qu'il attend, et pour dire les choses simplement, il indique qu'il lui arrive – alors même que la Communauté de communes n'a pas encore pris cette compétence – d'avoir à faire à Mehdi Lambert, qui lui apporte des réponses sur ses réseaux d'eau potable qu'une entreprise privée qui a la délégation n'est pas en mesure de lui donner. Une fois qu'il a les réponses de Mehdi Lambert, il passe le message au prestataire, qui résout le problème. Il trouve cela assez original. Chaque commune et chaque syndicat a une situation particulière, mais il espère que ces choses-là puissent être discutées dans les différentes instances communales. Il ajoute qu'ils sont des élus démocratiques, il faut avoir du respect pour les sujets d'intérêts généraux et c'en est un.

Deux de ses élus municipaux sont aussi délégués communautaires, il ne voudrait pas que ces personnes imaginent que Conty est devenu une dictature mais il déclare qu'il prônera le transfert de compétence à l'intercommunalité car il a confiance dans les services construits depuis quelques années.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote électronique après avoir proposé un vote à main levée mais qui n'a pas été retenue par l'assemblée.

Le Président précise que si le vote s'avérait favorable, la CC2SO peut se rendre dans les conseils municipaux pour présenter cette nouvelle compétence.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **62 voix POUR, 34 CONTRE** (PRAT Philippe, FERTEL Nicole, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, de PALMAERT Yolaine, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, DEVERITE Françoise, VANHONSEBROUCK Thierry, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, TERNOIS Jocelyne, CRETE Adrien, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, HERDUIN Michèle, TRABOUILLET Romuald, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, LEJEUNE Denis, MALIVOIR Marcel, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, RIMBERT Patrick) et **14 ABSTENTIONS** (PADE Laurence, BOULNOIS Dominique, HEBERT Thierry, CABOS Thierry, BAYART Dominique, DELANNOY Jean-Claude, BEAUCOURT Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, CUVILLIER Guillaume, DEVAUX Ginette, MARSEILLE Frédéric, WATELAIN Philippe, CLABAULT Lionel), **APPROUVE** le transfert de la compétence Eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Xavier DESCOUTURES ajoute une petite information, maintenant que la majorité s'est exprimée, et indique que les services et élus sont à leur disposition s'ils souhaitent une intervention des services lors d'un conseil municipal.

#### **4.2. Instauration de la taxe GEMAPI**

Le Président présente les deux spécialistes : Thierry HEBERT qui siège dans tous les syndicats d'aménagement et le Président de l'AMEVA, Jean-Jacques STOTER.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, explique que la taxe GEMAPI est une taxe très injuste mais c'est le seul moyen que l'État a mis à disposition pour pouvoir financer les travaux nécessaires sur les cours d'eau. Aujourd'hui, il n'y a plus le financement qu'ils avaient auparavant, cela ne suffit plus. Il faut 300 000 € par an pour travailler sur l'ensemble des cours d'eau du territoire. Il demande la possibilité d'instaurer la taxe GEMAPI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il faut qu'une délibération soit prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025 pour l'instaurer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il ajoute qu'il n'y a pas d'autres choix pour pouvoir faire les travaux nécessaires sur les cours d'eau sur l'ensemble du territoire. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il dit cela, mais ils ont étudié toutes les possibilités, il reconnaît que c'est une taxe injuste, il y a des territoires où ils prélèvent déjà une taxe

pour des propriétaires riverains des cours d'eau, cela n'a rien à voir, c'est pour que le propriétaire riverain garde son droit de pêche. C'est une taxe instaurée par les ASA, les Associations Syndicale Autorisées. Là il parle bien d'un ensemble de travaux nécessaires sur l'ensemble du cours d'eau, et cela ne touche pas que les propriétaires riverains ; c'est un bien commun. Il n'y a pas d'autres possibilités financières pour faire les travaux sur l'ensemble de ces cours d'eau.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine–Erosion–GEMAPI, explique que c'est une taxe basée sur la fiscalité au niveau du foncier. Ils avaient présenté quelques exemples de tarification. Le tableau va être réaffiché, il affiche le coût annuel estimé pour les trois à cinq prochaines années.

Il explique que cette taxe, si elle est instaurée le 1<sup>er</sup> octobre prochain, ce sera pour l'année 2026. A cette date, ils seront obligés de redélibérer sur le montant de cette taxe pour l'année 2027. Et au 1<sup>er</sup> octobre 2027 il faudra en faire autant pour 2028. Ce qu'ils vont instaurer aujourd'hui – il est convaincu qu'il faut le faire car c'est nécessaire – c'est la taxe GEMAPI car ils ont besoin de 300 000 € de recette pour faire les travaux. Si l'année d'après les travaux ont bien avancé, le besoin sera moindre. S'ils décident d'instaurer une taxe à hauteur de 150 000 €, il faudra la voter avant le 1<sup>er</sup> octobre, donc ce n'est pas une taxe qui va évoluer comme de la fiscalité, c'est bel et bien une taxe votée pour le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Il précise que ce qu'ils votent aujourd'hui n'est pas figé dans le marbre. Pour l'ASA de la Selle c'est environ 20 000 € pour le seul entretien, le Saint-Landon environ 14 000 €, SOMEA 500 €, cotisations pour l'entretien et les travaux de restauration de la continuité écologique, le SMAVA (syndicat mixte d'entretien de l'Airaines) c'est 37 500 € de cotisation. Le syndicat mixte d'aménagement de la Bresle c'est 96 500 € et la Vimeuse, 31 500 €, soit un total de 200 000 € en fonctionnement. Les investissements et diverses études, 40 000 €, travaux de restauration écologique de la Selle, environ 60 000 € par an, ce qui donne un total de 100 000 € en investissement. En conclusion, un montant de 300 000 € est nécessaire.

Il ajoute que si l'assemblée n'est pas d'accord, ils ne respecteront pas la réglementation qui leur est imposée. En effet, ils ont des obligations d'effacement de seuil sur les cours d'eau, obligation d'améliorer la qualité des eaux dans les cours d'eau. Si la taxe GEMAPI n'est pas instaurée, la loi imposée par l'Europe et l'État ne sera pas respectée.

Le Président ajoute que l'on avait considéré que l'éolien était une recette fiscale un peu écologique, et donc une partie de la recette fiscale éolienne était consacrée à la GEMAPI. Mais là les montants continuent d'augmenter, il y a des travaux à faire, donc il faut évoluer le financement de la GEMAPI.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt et président de l'AMEVA, rappelle que la GEMAPI est, par définition, une compétence communautaire. Quand l'AMEVA intervient, elle le fait comme assistant de maître d'ouvrage, mais elle n'a pas à dicter à une Communauté de communes à combien elle doit instituer sa taxe. C'est une affaire tout à fait communautaire. Il a déclaré qu'il fallait penser à l'avenir mais il ne faut jamais oublier d'où l'on vient non plus. Depuis plusieurs années que la Communauté de communes a pris la compétence, elle n'a jamais institué la taxe. Elle décide de le faire maintenant mais elle aurait pu le faire il y a déjà cinq ans.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, commente le tableau projeté. Pour un pavillon sur Poix-de-Picardie, la taxe GEMAPI va lui coûter 15,56 €. Un commerçant sur Beaucamps-le-Vieux qui a une base de 21 695, aura une taxe GEMAPI à hauteur de 114,53 € à l'année, pour les 300 000 € dont la Communauté de communes a besoin. Donc si l'an prochain, elle a besoin de 150 000 €, il n'en paiera que la moitié. Il y avait également l'exemple pour une pâture de 1 hectare 40, cela va lui coûter 92 centimes. C'est une fiscalité très raisonnable et cela va permettre de dégager 300 000 € pour faire des travaux qui sont imposés à la Communauté de communes. Cette taxe, effectivement, est la seule solution que l'État lui a donnée pour pouvoir faire les travaux qu'il lui impose. Il n'y a pas d'autres moyens financiers pour les faire.

Le Président ajoute que la qualité de l'eau des rivières est un bien commun qu'ils convient d'essayer de transmettre aux enfants de la manière la plus propre possible.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, explique qu'il avait compris que le montant de 150 000 € de la GEMAPI était prélevé sur les recettes fiscales des éoliennes pour payer les travaux. Il avait également compris que ce n'était plus suffisant et qu'il fallait aller chercher 300 000 € : il demande si c'est simplement 300 000 € ou 300 000 € supplémentaires. Car si c'est juste 300 000 €, il demande où sont passés les 150 000 € prélevés sur la fiscalité éolienne.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine–Erosion–GEMAPI, répond que sur le tableau précédent il était indiqué qu'il fallait 300 000 € pour réaliser les travaux sur la totalité des cours d'eau. Les 150 000 € prélevés sur l'éolien auparavant, aujourd'hui, passent sur le budget général.

Sylvain Charbonnier, membre du bureau, connaît les débats qu'il y a eu pour réaliser le budget 2026. Ces 150 000 euros-là étaient nécessaires pour le budget général. Effectivement, aujourd'hui, ce n'est plus prélevé sur la fiscalité éolienne, puisqu'il y en a besoin pour d'autres compétences, et donc ce sont bel et bien les 300 000 € prélevés sur la taxe GEMAPI qui serviront essentiellement à la GEMAPI, et pas au ruissellement, car ce n'est pas une compétence « GEMAPienne ».

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, le remercie pour ces précisions.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, demande ce qu'il en est des cotisations ASA payées par les habitants en bordure des ASA, notamment l'ASA de la Selle, qui ont double peine car ils payent une cotisation et une taxe.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine – Erosion – GEMAPI, répète que cette taxe est injuste, mais un propriétaire riverain d'un cours d'eau a un droit de pêche qu'il conserve, et pour conserver ce droit de pêche il paye une cotisation à l'ASA qui fait l'entretien pour lui quand il n'est pas en capacité de le faire. Un propriétaire riverain d'un cours d'eau a l'obligation de l'entretien de ses berges. Quand une personne de 85 ans est propriétaire d'un terrain à côté d'un cours d'eau, c'est compliqué pour elle d'assurer l'entretien de ses berges. L'ASA demande des cotisations afin de permettre de faire l'entretien pour ces propriétaires riverains. Effectivement, il reconnaît que c'est une taxe parfaitement injuste, mais c'est le seul moyen financier mis à disposition par l'État pour faire le travail imposé.

Xavier DESCOUTURE ajoute, concernant l'ASA de la Selle, qu'elle réalisait et réalise encore des travaux d'entretiens et des travaux dits « GEMAPiens », qui normalement relèvent de la Communauté de communes. Ce qui a été convenu avec l'ASA de la Selle, et cela fait partie des travaux d'investissement, c'est que la Communauté de communes va prendre ses responsabilités en tant que maître d'ouvrage à partir de 2026, c'est elle qui va réaliser les travaux et qui va demander les subventions. L'ASA de la Selle, réalisant uniquement les travaux d'entretien en tant que maître d'ouvrage, et la Communauté de communes, levant la taxe GEMAPI, il est probable que les cotisations de l'ASA de la Selle diminuent car elle n'aura plus à sa charge les travaux dits « GEMAPiens » relevant de la Communauté de communes. La ligne de partage est très claire maintenant.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, trouve cela très bien de dire qu'il n'y a pas le choix et que c'est l'État qui l'impose, mais justement le rôle d'une Communauté de communes est de discuter avec l'État et de dire que cela ne va pas. La solution de facilité est d'appeler les Français au portefeuille. Plein de personnes savent le faire. Mais le seuil de pauvreté des Français a encore augmenté, c'est à un niveau record. La sagesse serait d'arrêter. Il a entendu « 90 centimes pour une pâture, ce n'est pas grand-chose », mais dans sa commune, des personnes n'arrivent pas à payer la taxe d'ordures ménagères et sont obligées d'échelonner sur des mois. On rajoute des taxes aux taxes. Il faut arrêter d'augmenter les impôts. Il y a un débat national sur le budget, tout le monde le dit, mais la Communauté de communes doit être exemplaire et arrêter d'augmenter, et trouver des solutions. La Communauté de communes va trouver des solutions, il y en a toujours.

Le Président confirme, et affirme que depuis cinq ans la Communauté de communes essaye de les trouver, et prenait en charge cette cotisation. Maintenant, on est dans la phase travaux, est-ce que la Communauté de communes doit les arrêter ou pas ? Personne ne les fera à sa place. Il invite Monsieur de Beaufort à aller voir son député, ou son sénateur, pour changer la loi, mais ce n'est pas la Communauté de communes qui va changer la loi.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine–Erosion–GEMAPI, apporte une précision, car Monsieur de Beaufort appartient au syndicat de la Vimeuse, c'est le syndicat qui fonctionne le moins bien sur l'ensemble du territoire et continue de payer des indemnités à un Président qui ne fait absolument rien, avec qui il est en bagarre depuis des décennies. Il demande donc à Monsieur de Beaufort de ne pas expliquer comment agir et commencer par gérer les affaires dans son syndicat.

Pascal AUBREE, maire de la commune de Bussy-les-Poix, affirme être contre toute nouvelle taxe aujourd'hui dans la situation de précarité de plus en plus prégnante existante, alors qu'il y a de l'argent dans le pays. Il estime que le problème est que l'État baisse l'ensemble des subventions, n'accepte pas

des solutions que des députés proposent, en particulier des taxes sur les riches. Il rappelle que les actionnaires ont reçu pratiquement 200 % de plus qu'il y a quelques années, et ces personnes ne sont pas touchées car il y a une croyance que cela va ruisseler normalement, alors que ce n'est pas vrai, rien ne prouve ce ruissellement. Selon lui, il faut trouver l'argent autre part.

Il soulève un autre débat, car dans sa commune il n'y a pas de cours d'eau ; il faut qu'il explique à ses administrés qu'il y a la solidarité, et qu'il faut payer des cours d'eau qui n'existent pas dans leur commune mais qu'il faut entretenir autre part. Concernant l'assainissement et l'eau potable, il n'a pas de problème sur cette question car tout le monde en dispose, mais sur les questions propres à la GEMAPI et aux cours d'eau, il a ce problème avec les habitants.

Le Président objecte qu'il y a aussi des bassins versants, donc à un moment l'eau ruissèle dans la rivière. Parfois, l'eau des communes en amont va quand même à la rivière.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **43 voix POUR, 38 CONTRE** (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, CABOS Thierry, AUBREE Pascal, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, RENAUX Jean-Michel, COLIN Jacqueline, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, FURGEROT Christian, DEVERITE Françoise, VANHONSEBROUCK Thierry, CLAVIERE Valérie, GAMBIER Mariel, TERNOIS Jocelyne, ROUX Alain, GENTY Marcel, CRETE Adrien, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, HERDUIN Michèle, DUFEUILLE Martine, DEVAUX Ginette, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, BLONDIN David, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, RIMBERT Patrick) et **28 ABSTENTIONS** (QUIGNON Francois, BOULNOIS Dominique, MARTIN Christophe, GUICHARD Céline, DOMISSE Thibaud, DELATTRE Denis, BON Linda, GREVIN Cécile, de MONCLIN Arnaud, WARNAULT Jack, FACQUET Agnès, LONGUE-EPEE Bruno, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, GUILLAIN Lionel, CAULIER Amaury, CUVILLIER Guillaume, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, CORDIER Michel, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, CLABAULT Lionel), **APPROUVE** l'instauration de la taxe GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## 5. URBANISME

### 5.1. *Approbation de la modification n°1 du PLUi du Contynois*

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, lit la totalité du texte suivant issu de la note de synthèse :

Initié au printemps 2024, ce projet de modification (de droit commun) a fait l'objet d'une consultation de l'Autorité environnementale à l'automne, puis des personnes publiques associées et des communes du Contynois en début d'année 2025, avant d'être soumis à enquête publique.

Le projet porte sur plusieurs dispositions du règlement (*partie graphique et partie écrite*) du PLUi :

- changement du zonage de deux espaces (anciennement) à dominante d'activités à Conty : transformation en zones à dominante résidentielle ;
- changement du zonage d'un ensemble de prairies à Conty (Nc vers N) ;
- identification d'un silo pouvant changer de destination en zone agricole à Essertaux ;
- suppression d'un emplacement réservé caduc à Oresmaux ;
- augmentation de la hauteur maximale des constructions dans un nouveau secteur délimité en zone à dominante d'activités économiques à "la Gare" de Bacouel-sur-Selle ;
- autorisation des toits plats pour les pergolas en zone urbaine à vocation résidentielle ;
- ajustement de règles d'implantation par rapport aux limites de propriétés ;
- correction de quelques erreurs.

À l'issue de l'enquête publique tenue du 14 au 28 février derniers (*sur Internet, au siège de la CC2SO et dans les locaux communautaires de Conty*), le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti de trois réserves et de recommandations. Le projet de modification finalisé tient compte de ces réserves et de plusieurs recommandations examinées par la commission Urbanisme réunie début avril.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification n°1 du PLUi du Contynois (qui était consultable via le lien suivant : <https://liens.sommenergique.fr/hHDcEw>)

Le document actualisé sera disponible sur le site internet de la CC2SO et via le Géoportail de l'urbanisme.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **96 voix POUR**, **1** **CONTRE** (QUEVAUVILLERS Louis) et **17 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, MISSIAEN Maryse, FERTEL Nicole, BAYART Dominique, DEVERITE Françoise, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, NOPPE Robert, FOLLET David, MOREL Claude, DUFEUILLE Martine, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, MALIVOIR Marcel, BLONDIN David, MARSEILLE Frédéric, CLABAULT Lionel), **APPROUVE** la modification n°1 du PLUi du Contynois.

### **5.2. Approbation de la modification n°3 du PLU d'Allery**

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, précise que ces modifications sont à la demande des communes. Il lit le texte suivant :

Initié en 2024, ce projet de modification (simplifiée) a fait l'objet d'une consultation de l'Autorité environnementale début 2025, puis des personnes publiques associées et de la commune au début du printemps, avant d'être mis à la disposition du public.

Le projet porte sur quatre dispositions de la partie écrite du règlement du PLU, relatives :

- à l'implantation des annexes par rapport aux voies et emprises publiques dans le secteur Ub et la zone à urbaniser (augmentation du recul autorisé) ;
- aux toitures des annexes dans les zones urbaines et à urbaniser (autorisation de l'utilisation de tôles métalliques laquées) ;
- à l'aspect extérieur des pignons des bâtiments dans ces mêmes zones (simplification de la règle) ;
- aux proportions des portes et fenêtres dans ces zones (suppression de la règle).

Conformément à la délibération du 17 décembre 2018 relative à la consultation du public sur les projets de modifications simplifiées de PLU communaux, le projet de modification a été mis à disposition du public sur Internet ainsi qu'en mairie d'Allery, du 9 mai au 10 juin. Aucune observation n'a été formulée dans ce cadre. Seule une erreur "matérielle" signalée par l'État est corrigée dans le projet final.

Le projet de modification soumis à approbation était consultable via le lien suivant : <https://liens.sommenergique.fr/WhPZKj>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'arrêter le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification ;
- d'adopter le projet de troisième modification du plan local d'urbanisme d'Allery.

Le document actualisé sera disponible sur le site internet de la CC2SO et via le Géoportail de l'urbanisme.

Le Président demande si la commune d'Allery souhaite intervenir.

François QUIGNON, maire de la commune d'Allery, explique que sa commune a encore la compétence des PLU, donc c'est lui qui délivre ou refuse les permis. Ils ont été confrontés à des situations très compliquées par rapport à des règles qui, selon lui, n'étaient plus d'actualité. Ils ont décidé, en accord avec le conseil municipal, de lancer cette modification, afin de permettre de favoriser l'urbanisation à Allery et de simplifier les démarches pour les futurs habitants.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, précise qu'il n'a pas compétence sur le document d'urbanisme, il a la compétence que tous les autres maires ont, sur les autorisations d'urbanisme.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **88 voix POUR** et **21 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, FERTEL Nicole, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DEVERITE Françoise, VANHONSEBROUCK Thierry, GAMBIER Mariel, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, MOREL Claude, MOUTON Valérie, DUFEUILLE Martine, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, de BEAUFORT Jean, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé, RIMBERT Patrick), **ARRÊTE** le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification n°3 du PLU d'Allery et **APPROUVE** la modification n°3 du PLU d'Allery.

### **5.3. Approbation de la modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois**

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, lit le texte suivant :

Initié fin 2024, ce projet de modification (simplifiée) a fait l'objet d'une consultation de l'Autorité environnementale début 2025, puis des personnes publiques associées et des communes du Sud-Ouest amiénois en début du printemps, avant d'être mis à la disposition du public.

Le projet porte sur plusieurs dispositions des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du règlement (*partie graphique et partie écrite*) du PLUi :

- assouplissement et clarification du recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U, notamment en cas d'isolation thermique par l'extérieur ;
- clarification des types d'équipements d'intérêt collectif et services publics autorisés en zone agricole ;
- réduction du recul minimal des constructions par rapport aux voies publiques en zone agricole ;
- interdiction de l'aménagement de logements dans les zones d'activités (zone UF) ;
- clarification des exigences relatives à la production de logements dans les OAP "de projet urbain" (et dans la partie écrite du règlement) ;
- élargissement des sous-destinations autorisées en secteur naturel d'équipements publics (Ne) et ajout d'un secteur à Bergicourt ;
- modification des limites du secteur Np (*piscicultures*) à Airaines ;
- désignation de bâtiments pouvant changer de destination en zone naturelle ou agricole à Airaines, Brocourt et Fourcigny ;
- création d'emplacements réservés à Méricourt-en-Vimeu et à Villers-Campsart et suppression d'un autre à Thieulloy-la-Ville.

Tous ces changements seraient sans incidence sur la consommation foncière.

Conformément à la délibération du 7 avril 2025, le projet de modification a été mis à disposition du public sur Internet ainsi qu'au siège de la CC2SO et en mairies d'Airaines et d'Hornoy-le-Bourg, du 9 mai au 10 juin. Une seule observation a été faite, émanant de la Pisciculture d'Airaines, qui demande une légère modification du périmètre du secteur Np la concernant.

Par ailleurs, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et des communes du Sud-Ouest amiénois, plusieurs avis ont été reçus :

- une demande de la mairie de Poix-de-Picardie que soient précisées les modalités d'aménagement en plusieurs phases des secteurs couverts par des OAP de projet urbain ;
- une demande du maire de Molliens-Dreuil que soit modifiée la formulation du point du règlement relatif au recul imposé aux constructions par rapport aux voies publiques en zone U pour permettre l'isolation par l'extérieur, afin de tenir compte du cas des maisons implantées avant le PLUi et ne respectant pas le recul en question ;
- un avis favorable de la Chambre d'agriculture de la Somme sous réserve de la suppression du recul minimal par rapport aux voies publiques imposé aux constructions en zone agricole ;
- des avis favorables du groupe SNCF, du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, de l'État (sous réserves de consulter la CDPENAF sur l'élargissement des sous-destinations autorisées en zone Ne, et de préciser la superficie des emplacements réservés).

Aussi il est proposé de faire évoluer à la marge le projet de modification en :

- complétant la rédaction des OAP de projet urbain afin de clarifier les modalités d'aménagement des sites en plusieurs phases et ainsi d'éviter les difficultés d'interprétation lors de la préparation des autorisations d'urbanisme par le service instructeur ;

- modifiant la rédaction de la disposition du règlement relative au recul imposé aux constructions principales à usage d'habitation par rapport aux voies publiques en zone U en cas d'isolation thermique par l'extérieur, afin d'élargir cette possibilité à un maximum d'habitations ;
- modifiant les limites du secteur naturel de pisciculture à Airaines, sans que cela n'entraîne de consommation foncière supplémentaire, afin de permettre la mise aux normes et l'évolution de l'entreprise.

La suppression du recul par rapport aux voies publiques imposé aux constructions ne serait pas retenue car elle pourrait dans certains cas poser des problèmes de sécurité routière.

Par ailleurs, la superficie des deux emplacements réservés créés a été ajoutée dans le rapport de présentation du PLUi et la CDPENAF sera consultée.

Le projet de modification soumis à approbation était consultable via le lien suivant : <https://liens.sommenergétique.fr/Yliasr>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'arrêter le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification ;
- d'adopter le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal du Sud-Ouest Amiénois.

Le document actualisé sera disponible sur le site internet de la CC2SO et via le Géoportail de l'urbanisme.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **91 voix POUR**, **1 CONTRE** (WARNAULT Jack) et **20 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MISSIAEN Maryse, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, DEVERITE Françoise, VANHONSEBROUCK Thierry, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, MOREL Claude, MOUTON Valérie, DUFEUILLE Martine, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, de BEAUFORT Jean, BRUTELLE Hervé, RIMBERT Patrick), **ARRÈTE** le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois et **APPROUVE** la modification n°1 du PLUi du Sud-Ouest Amiénois.

#### **5.4. Deuxième arrêt du projet de PLUi de la Région de Oisemont**

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, lit le texte suivant :

Prescrite en octobre 2015, l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de la région de Oisemont s'est déroulée sur la période 2017-2024, sous la direction d'un comité de suivi composé de deux représentants de chacune des 34 communes de ce territoire.

Les débats sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été tenus au deuxième semestre 2021.

À la suite de l'arrêt du projet de PLUi par délibération du 04 novembre 2024, les 34 communes de la région de Oisemont ont été sollicitées pour avis jusqu'au 04 février 2025. A l'issue de cette période, 15 communes ont émis un avis défavorable ou favorable avec réserves/conditions. La commission Urbanisme du 2 avril 2025 a ainsi statué sur les suites à donner aux demandes recevables et les communes concernées ont reçu un courrier explicatif correspondant accompagné d'une proposition de changement le cas échéant.

Le projet de PLUi a ainsi été modifié comme suit :

- changement du zonage de deux terrains à Frettecuisse et Le Translay (classement en zone agricole au lieu de zone naturelle) ;
- suppression de la zone à urbaniser prévue au Translay (reclassement en zone naturelle) et substitution par reclassement en zone urbaine d'une autre parcelle ;
- reclassement en zone à urbaniser d'un terrain nécessaire à l'extension du cimetière de Vergies ;
- correction d'erreurs matérielles.

Les communes concernées par des souhaits de changements émis dans un avis défavorable au 1<sup>er</sup> arrêt de projet ont ensuite eu un délai de 2 mois pour donner un avis sur les évolutions les concernant.

Il est demandé au Conseil communautaire d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la région de Oisemont (disponible via le lien suivant : <https://liens.sommenumerique.fr/USpH5Q>), modifié par rapport à celui arrêté lors du conseil communautaire du 04 novembre 2024.

Le projet de PLUi sera ensuite communiqué pour avis aux personnes publiques associées (ainsi qu'à l'Autorité environnementale et à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – CDPENAF) qui auront un délai de trois mois pour se prononcer.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **88 voix POUR**, **5 CONTRE** (VANHONSEBROUCK Thierry, FACQUET Agnès, MOREL Claude, VUE Fabrice, BLONDIN David) et **19 ABSTENTIONS** (MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, SIMON André, DEVERITE Françoise, WARNAULT Jack, GAMBIER Mariel, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, NOPPE Robert, FOLLET David, BOUTON Pascal, MOUTON Valérie, DUFEUILLE Martine, DEVAUX Ginette, LEJEUNE Denis, CLABAULT Lionel, RIMBERT Patrick), **ARRÈTE** le projet de PLUi de la Région de Oisemont *annexé*, modifié par rapport à celui arrêté par délibération n°160-2024 du 4 novembre 2024.

### **5.5. *Création d'un service commun pour l'application du droit du sol***

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, résume le texte ci-dessous :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'article 134 de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) met progressivement fin à la mise à disposition gratuite par l'État du service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un document d'urbanisme appartenant à des intercommunalités de plus de 10 000 habitants.

Les 30 communes concernées par le Plan local d'urbanisme intercommunal de la région de Oisemont actuellement soumises au règlement national d'urbanisme vont être concernées par ce besoin lors de l'entrée en vigueur du document d'urbanisme.

Pour y répondre, la CC2SO propose d'initier la création d'un service commun local d'instruction au 1<sup>er</sup> janvier 2026, en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier indique que « en dehors des compétences transférées, un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs », notamment pour « l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'État ». Ainsi, la mise en œuvre de ce service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme ne remet pas en question la compétence du maire. Il s'agit d'une mutualisation opérationnelle et non d'un transfert de compétence, le Maire reste la seule autorité décisionnaire.

Alors que la CC2SO s'est constituée, structurée et professionnalisée depuis 2017, l'instauration de ce nouveau service à disposition des communes de la région de Oisemont permettra de conforter une expertise juridique et urbaine solide sur le territoire, de mieux articuler les choix réalisés dans le cadre de l'élaboration du PLUi avec leur mise en œuvre (application du règlement), de favoriser une plus grande coordination avec les communes dans le processus de traitement des demandes, et de renforcer la lisibilité du fonctionnement administratif de l'instruction pour les habitants.

Ce service commun d'instruction va coexister avec le service chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme Pôle métropolitain du Grand Amiénois mis à disposition de ses collectivités ou établissements membres (article L 5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales) et auquel adhèrent les 89 autres communes de la CC2SO déjà dotées d'un document d'urbanisme jusqu'en juillet 2027. Pour favoriser la cohérence sur le territoire, les missions du service commun d'instruction initié par la CC2SO sont identiques à celles proposées par le PMGA. Elles seront toutefois amenées à être complétées pour mieux répondre aux besoins des communes identifiés notamment par la commission Urbanisme dans le domaine de l'application du droit des sols.

Le fonctionnement du service commun d'instruction proposé par la CC2SO suppose l'adhésion de ses membres et la signature d'une convention proposée en PJ, comprenant une annexe. La convention d'adhésion précise notamment les missions du service commun d'instruction, les relations avec les communes, les dispositions financières et les modalités de suivi de l'activité du service. Les coûts de fonctionnement pris en compte ainsi que l'organisation de la facturation sont détaillés. Il est également à noter que la 1<sup>ère</sup> facturation du service interviendra en 2027 concernant les instructions réalisées en 2026.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création d'un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des 30 communes de la région de Oisemont actuellement soumises au RNU ;
- d'approuver la convention et son annexe régissant les principes de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer et la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest,
- de demander à chaque commune souhaitant intégrer ce service de délibérer dans les 3 mois suivant la délibération (soit d'ici fin septembre 2025),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions bilatérales avec les communes ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, explique que ce service cherche à apporter des choses en plus du pôle métropolitain, car si c'est pour faire la même chose au même tarif, il n'y a aucun intérêt, autant les laisser faire et puis dire au final « voilà ça marche bien ». Chacun a son avis sur la qualité des instructions qui sont faites aujourd'hui. Cela fonctionne plutôt pas mal

Ce qui lui a paru intéressant, c'est que maîtrisant l'aspect technique du document, puisqu'on en est à l'origine, on sait exactement l'esprit que les élus du territoire ont voulu lui donner et on se dit qu'on sera forcément mieux servis par nous-même que par un autre, puisque on n'a pas d'interprétation à avoir.

Il explique qu'il a encore un peu trop de retours d'élus qui estiment que les rendus de l'instruction sont parfois sujet à interprétation. On aurait aussi l'avantage d'être sur notre propre territoire que personne ne connaîtra mieux que nous-même, et donc de connaître un petit peu les tenants et aboutissants de chaque décision.

Il explique sa crainte, quand on a commencé à réfléchir au sujet, d'avoir la pression des élus sur les instructeurs amenés à instruire les dossiers. On pourrait facilement les contacter, puisqu'ils sont plus proches de nous, et aller les voir en leur disant « mais non ce que tu m'as rendu là c'est pas bon, c'est pas ça que je voulais » : non, si on se dote d'un service instructeur ce sera pour qu'il fasse les choses de la façon la plus réfléchie possible et la plus impartiale.

Pour finir, il y aura forcément un coût puisque le service devra s'auto-équilibrer, c'est-à-dire que chaque année si on fait l'addition de tous les documents d'urbanisme qui auront été portés à l'instruction pour un montant de 200 000 € par exemple on prendra la totalité des 200 000 € de frais, et on divisera par le nombre d'actes et ça fera exactement le même calcul qui est fait à l'heure actuelle par le pôle métropolitain.

En effet, aujourd'hui les communes payent leurs actes a posteriori en fonction du volume déposé l'année précédente. Chaque année, le calcul sera établi et on enverra à chaque commune la facture correspondant au nombre d'actes instruits l'année précédente, par exemple, 10 permis de construire déposés à l'instruction plus 50 CU, c'est exactement ce qui se passe à l'heure actuelle.

Sur les 30 communes de l'ex-CCRO, on a essayé d'estimer le volume par rapport à tout ce qui est fait à l'heure actuelle pour estimer l'équivalent temps plein dont nous aurions besoin. On démarre avec le plus petit territoire, c'est peut-être le mieux pour essuyer les plâtres, donc on aurait juste besoin d'un demi-équivalent temps plein, sachant que forcément l'achat du matériel qui pourra servir ensuite aux 119 communes si elles rejoignaient toutes le service, c'est normalement Oisemont qui serait censé supporter le coût de la première année. Mais la première année on achète tout, comme quand on crée une exploitation agricole, et on lisse ensuite. Ce n'est pas possible, on arrivera à évaluer – Violaine Lesceux s'en fait la garante – le coût qui serait impari uniquement pour les communes de la première année d'exercice, et ensuite portées à la charge par les autres communes qui rejoindraient le service en juillet 2027.

Donc un demi-équivalent temps plein avec l'achat de tout ce qu'il faudrait : achat du logiciel, formations dédiées au logiciel (parce qu'aujourd'hui les communes doivent avoir la capacité de recevoir les

dossiers de façon dématérialisée, il n'y en a pas beaucoup qui le font). Cela permettrait au moins aux territoires d'avoir le même outil, d'avoir la possibilité de former les secrétaires de mairie (qui sont en première ligne sur le sujet, bien souvent, c'est elles qui dégrossissent les dossiers, parce qu'ils sont plus en plus complexes), et c'est plutôt intéressant parce que cela évitera d'avoir à payer deux instructions. Parce qu'après la première fois, quand le dossier est rejeté pour manque de pièces ou des pièces incomplètes ou des pièces erronées, il faut repayer ensuite. Donc l'idée c'est quand même de former au mieux les agents qui sont dans les communes pour qu'ils envoient des dossiers les plus propres possibles et que ce soit d'autant plus facile à instruire, mais aussi d'autant plus efficace dans la temporalité, pas avec des délais de 3 mois d'instruction : les délais nécessaires seront pris mais on fera au plus juste. Et l'idée de pouvoir former les agents est plutôt sympa et intéressante.

Il garantit qu'avant de présenter ce service ils y ont vraiment beaucoup réfléchi. Ils se sont posés beaucoup de questions, ont essayé d'anticiper tous les problèmes qu'ils pourraient rencontrer et sont assez convaincus que cela pourrait être une vraie plus-value pour les communes.

Le Président précise que des Communautés de communes du Pôle métropolitain ont déjà mis en place ce service.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, confirme et indique que Frédéric BLIN, collaborateur de Violaine LESCEUX du service Urbanisme, est allé voir la Communauté de communes du Pays du Coquelicot qui le fait déjà en interne, et d'autres intercommunalités le font déjà aussi. Et cela marche plutôt bien. Il s'excuse auprès des agents instructeurs du Pôle métropolitain, le but n'étant pas de leur piquer leur travail, mais s'il y a la possibilité d'être plus efficace et réactif, peut-être moins cher – car ils ont évalué le coût et ils seraient un peu moins cher pour le moment – cela ne se joue pas à 50 €, mais à 10 € près, et ce serait plus efficace.

Le Président le remercie.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **84 voix POUR**, **12 CONTRE** (PRAT Philippe, FERTEL Nicole, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, DUBOIS Jean, VANHONSEBROUCK Thierry, LEFEBVRE Grégory, FOLLET David, MOREL Claude, VUE Fabrice, BLONDIN David) et **16 ABSTENTIONS** (MISSIAEN Maryse, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, STOTER Jean-Jacques, de PALMAERT Yolaine, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, CRETÉ Adrien, NOPPE Robert, LEGRAND Anne, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, PIZZAFERRI Nathalie),

- **Approuve** la création d'un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des 30 communes de la région de Oisemont actuellement soumises au RNU ;
- **Approuve** la convention et son annexe *ci-jointes*, régissant les principes de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer et la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest,
- **Demande** à chaque commune souhaitant intégrer ce service de délibérer dans les 3 mois suivant la délibération (soit d'ici fin septembre 2025),
- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

## 6. HABITAT

### 6.1. *Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2031 de la CC2SO*

Amaury CAULIER, vice-président en charge du SAVD et de l'Habitat indique que cela a déjà été évoqué il y a un an avec la prescription de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat. Une présentation a été faite il y a quelques mois lors d'un Conseil communautaire sur le travail qui était en cours, avec le cabinet d'études Cohabiter. Il résume le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH), comportant 148 pages. Il indique que c'est un document important pour le territoire.

En effet, le logement devient un sujet majeur, pas forcément autant que l'eau et la ressource en eau aujourd'hui, mais on y vient sur quelques territoires. Les conditions de vie des ménages sont en baisse, et il n'y a, malheureusement, pas de vue sur le mal-logement. Dans le document du PLH qui est présenté, il y a eu le travail d'une année, avec la Commission habitat qui s'est réunie assez

régulièrement, mais aussi les partenaires. Ce travail a été fait par les services, sous la houlette de Madame LESCEUX, Directrice du service Aménagement et transition, mais également avec un regard prégnant des bailleurs sociaux, de la DDTM, d'un certain nombre de partenaires qui étaient autour de la table pour qu'ils puissent être dans les clous et notamment respecter les documents cadres, et surtout le SCOT.

La première partie a trait au diagnostic de territoire et la seconde partie aux orientations stratégiques. Quatre orientations stratégiques ont été retenues : lutte contre la vacance et les délaissés, poursuivre et amplifier l'amélioration de la qualité de l'offre, favoriser la diversification de l'offre et le maintien à domicile des personnes fragiles.

Le dernier tiers de ce document comporte les actions à mettre en place avec 19 fiches-actions, pour lesquelles il y a, par exemple, des moyens pour les communes de façon à aider les maires sur, notamment, les procédures de lutte contre l'habitat indigne, les biens sans maître, les mesures un peu lourdes parfois dans les communes. Il y a également dans ces fiches-actions document quelques mesures coercitives, si des propriétaires ont des biens signalés dans le cadre de l'habitat indigne. Il y a également quelques aides incitatives, comme dans le cadre du PIG pour la sortie de vacances, des aides sont un peu plus élevées pour ces critères-là. Il pourrait également y avoir des aides incitatives pour les propriétaires ou les accédants.

Il précise certaines choses du PLH, notamment le point « lutter contre la vacance et délaissés », il y a un appui aux communes pour les démarches, définir la stratégie foncière pour l'habitat, et bien évidemment mobiliser les propriétaires autour de ces sujets.

Sur la thématique « poursuivre et amplifier l'amélioration de la qualité de l'offre », il est important de renforcer l'animation des dispositifs déjà existants, construire et animer des nouvelles stratégies, et surtout veiller à l'entretien des parcs locatifs publics. Dans les communes, il y a des logements communaux auxquels il faut prêter attention et que cela devienne important dans leur politique publique communale. C'est pour cela que la Communauté de communes pourrait, éventuellement, être un levier important.

Pour favoriser la diversification de l'offre, il est important de prendre en compte les enjeux de diversification du PLH dans les PLUi. A travers le PLH, les PLUi ont évidemment été pris en compte, et notamment leur définition. On peut également faire l'inverse, avec éventuellement des améliorations dans les PLUi, et peut-être un jour un PLUi unique. On pourrait également se baser sur les orientations du PLH qui est mis au vote ce soir. Bien évidemment, il faudra aussi accompagner et sécuriser les propriétaires investisseurs, et mener une opération de diversité des produits. Il y a un besoin d'une certaine offre d'habitat sur le territoire avec la population qui vieillit. Il faut se poser les bonnes questions, peut-être par rayon dans l'intercommunalité. Il pense notamment à toutes les nouvelles offres d'habitat, comme les béguinages ou les résidences seniors qu'il pourrait y avoir sur le territoire pour renforcer les liens sociaux, et qui doivent, à son sens, être un levier avant de rentrer dans des institutions comme les EHPAD.

Organiser une offre d'habitat d'hébergement d'urgence, car aujourd'hui, les maires peuvent être confrontés, lorsqu'ils sont appelés à 2 heures du matin, à une personne qui n'a pas de logement, ou un conflit, une conjugopathie, devant mettre à l'abri une personne qui a été violente ou autre. Aujourd'hui, les maires sont démunis, parfois obligés d'appeler le 115 pour que les personnes soient emmenées directement à Amiens au SAMU social. Il faut réfléchir à une stratégie d'hébergement d'urgence sur le territoire. Ce n'est pas forcément avoir un logement libre par secteur, puisque la Communauté de communes a déjà du mal à répondre à la demande, si elle a un logement libre 300 jours sur 365 ce n'est pas forcément la bonne stratégie selon lui. Mais pourquoi ne pas réfléchir à un partenariat avec des chambres d'hôtes, de façon à ce que les communes aient une liste à disposition quand elles sont confrontées à ces situations d'urgence et répondre à ce besoin imminent.

« Par délibération en date du 08 avril 2024, la Communauté de communes Somme Sud-Ouest a prescrit l'élaboration d'un Programme local pour l'habitat sur l'ensemble de son périmètre.

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté de communes et aux communes qui la composent, de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes catégories de population, à contribuer à l'attractivité et au bien vivre des habitants sur le territoire et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales.

L'élaboration du projet de PLH Somme Sud-Ouest 2026-2031 s'est déroulée de juin 2024 à juin 2025, sous le suivi de la commission Habitat de la CC2SO et avec l'accompagnement du bureau d'études COHABITER. Un réseau de partenaires (État, Conseil régional, Conseil départemental, bailleurs sociaux, opérateurs de l'habitat...) a également été associé (réunions d'échanges sur chaque étape de travail le 03/12/2024, le 03/04/2025 et le 15/05/2025).

Le document est composé d'un diagnostic, d'orientations stratégiques et de 19 fiches actions permettant sa mise en œuvre opérationnelle. Son contenu a été présenté en Conférence des maires le 10/03/2025 (enjeux et orientations) et en bureau le 26/05/2025 (programme d'actions).

La stratégie retenue s'appuie sur quatre orientations, en cohérence avec le SCoT en vigueur et les premiers éléments de révision connus :

- Valoriser et améliorer le parc existant pour poursuivre l'amélioration de la qualité de l'offre existante sur le territoire ;
- Lutter contre la vacance et reconquérir le bâti délaissé pour remettre sur le marché un potentiel de logements tout en luttant contre l'artificialisation et en contribuant à l'attractivité du territoire ;
- Travailler sur la diversité des produits proposés sur le territoire afin de faciliter les parcours résidentiels et de répondre aux besoins du tissu économique local (saisonniers, jeunes en formation ou en insertion...) ;
- Répondre aux besoins spécifiques des publics les plus fragiles (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, ménages à faibles ressources, ménages en situation d'urgence...) pour favoriser le maintien des populations sur le territoire.

Le document présente un échéancier prévisionnel de mise en œuvre progressive sur les 6 ans, ainsi qu'une estimation financière basée sur des exemples de coûts. Au moment de sa planification opérationnelle, chaque action fera l'objet d'une déclinaison technique et d'un chiffrage complémentaires. Le programme d'actions pourra par ailleurs évoluer en fonction du contexte territorial et des suivis réalisés.

L'animation partenariale, la coordination avec les communes, la mobilisation de moyens humains et financiers adéquats, et les efforts de mobilisation des propriétaires privés seront les principaux leviers de succès de ce premier PLH.

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le projet de PLH 2026-2031 ci-joint qui sera ensuite soumis pour avis aux communes membres et au syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (porteur du SCOT du Grand Amiénois) qui auront 2 mois pour se prononcer.

À l'issue de cette période de consultation, le Conseil communautaire sera amené à délibérer à nouveau et transmettra le projet de PLH au Préfet de la Somme pour saisine du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Le document pourra enfin être adopté par le Conseil communautaire après réception de l'avis de l'État ».

Le Président ajoute que s'il y a une volonté de lutter contre les logements vacants et mettre en place une taxe sur les logements vacants, il faut le PLH. Parfois des maisons sont vides depuis de nombreuses années, c'est peut-être une solution pour essayer de reconquérir ces logements.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, souligne que tout ce qui a été dit précédemment est très important. Il informe que dans le cadre du dispositif « Petite ville de demain », ils avaient recruté une personne qui a beaucoup travaillé là-dessus. À Airaines, ils vont récupérer trois parcelles avec des maisons en ruine dessus. Cela va les aider pour l'avenir. Il ajoute qu'il faut repenser le logement. Il répète que le législateur ne les aide pas, car aujourd'hui ils ont très peu de possibilités. Un bien sans maître, il n'y en a pas autant que ce que l'on pense, car un bien sans maître c'est un bien pour lequel les héritiers ne se sont pas manifestés ou ont refusé l'héritage. Mais la plupart du temps c'est parce que les héritiers ne se mettent pas d'accord. Et aujourd'hui, il faut attendre 30 ans pour récupérer un bien sans maître. Mais si les héritiers ne se sont pas mis d'accord dans les cinq, six ou dix ans, il ne voit pas l'intérêt d'attendre 30 ans. Il y a un cas à Airaines, cela dure depuis 27 ans, il y a 38 héritiers. Il estime qu'ils ne se mettront jamais d'accord et affirme que cela existe partout. Donc oui, il faut le faire, mais il faut que le législateur les aide un peu.

Amaury CAULIER, vice-président en charge du SAVD et de l'Habitat, déclare que s'ils n'arrivent pas à mettre en place la procédure de bien sans maître, il faut passer sur la procédure d'abandon manifeste, elle est lourde aussi mais il n'y a pas besoin d'attendre ces 30 ans.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, ne doute pas que l'assemblée ait parcouru ou lu attentivement ces 148 pages. Il reconnaît que ce diagnostic est très bien fait. Le diagnostic du territoire a été correctement mené. Il y a une vision précise de qui ils sont, en termes de logement, grâce à ce document. Ce document présente une situation très contrastée. Il rappelle qu'ils ont identifié des secteurs, et plus on va vers l'ouest, plus les logements vacants sont présents, et plus il y a de la difficulté à remettre sur le marché un bien.

Surtout, contrairement à ce qui était dit, y compris dans le projet de territoire, leur ambition territoriale était d'arriver à 40 000 habitants. Il souligne qu'en 2015, il y avait 38 630 habitants, en 2021 (page 17), il y avait 38 220 habitants. Au point 13 de l'Ordre du jour, le Président amènera l'assemblée à prendre une délibération, ou en tout cas acter que le dernier pointage donne 38 045 habitants. En dix ans, entre 2015 et 2025, le territoire a perdu 600 habitants. C'est énorme.

Aujourd'hui, l'enjeu territorial fort de la Communauté de communes, c'est le vieillissement de la population. Ce n'est pas inexorable, la Communauté de communes peut aussi utiliser, mais cela se fait peu, le parcours résidentiel. Dans les villages de l'intercommunalité, il y a des maisons qui ont accueilli une famille, avec deux-trois enfants, quelque fois plus, et puis le couple s'est retrouvé tout seul, et quelques années après le couple n'est plus qu'une personne et cela dure comme ça jusqu'au moment où il n'y a plus personne dans le logement. Mais cela veut dire que ce logement, si la possibilité d'un parcours résidentiel avait été offerte, sur les besoins spécifiques d'hébergement de personnes âgées, résidences seniors, il faut aussi que le territoire se saisisse de cela (la MARPA serait en gestion CCAS, comme indiqué dans le document, alors que c'est CIAS ; de même, le point de l'Ordre du jour évoque un PLH 2025-2031, mais c'est un PLH 2026-2031).

Ces besoins spécifiques, c'est aussi la qualité du logement. Un logement qui perd en entretien car les personnes vieillissent dans ce logement, c'est aussi un logement qui sera vacant plus longtemps lorsqu'il sera libre. De même, à propos de l'énergie. Un PIG (programme d'intérêt général) a été mis en place pour la rénovation des logements, c'est un bon moyen, mais ce n'est pas suffisant pour, ne serait-ce que maintenir la population de l'intercommunalité.

Il ajoute qu'il faudrait peut-être aussi que les municipalités fassent des efforts et entreprennent une démarche sur l'accueil des jeunes, et peut-être retrouver du locatif, car on demande aux maires du locatif mais il y en a peu, pour faire venir des jeunes.

Il ne revient pas sur les orientations car elles ont été présentées le 10 mars. Ce que n'a pas cité Amaury Caulier, c'est la production de logements attendue. Il y a du quantitatif. Sur la période 2026-2031, cinq années, 432 logements sont attendus, soit 72 logements à produire par an. Sur cette période, il y en a 72 qu'il faut sortir de la vacance, et 360 logements neufs. Il a parcouru les fiches-actions proposées, il déclare qu'elles sont bien rédigées, parfois un peu passe-partout (le cabinet a sans doute de l'expérience à revendre sur le sujet), ce qui le motive en lisant ce document c'est que quelque chose peut être fait pour leur territoire en matière de logement ; il faut s'en préoccuper très largement. Il insiste en disant que c'est la priorité du prochain mandat pour, non pas augmenter, mais maintenir la population de l'intercommunalité. Avec les productions projetées, il estime que l'on sera à peu près bien car malheureusement, le vieillissement de la population fait qu'il y a plus de décès que de naissances, et ce n'est pas favorable.

Il attend avec une impatience non dissimulée ce que vont répondre les partenaires, et notamment les services de l'État, ceux qui mettent des bâtons dans les roues pour qu'ils construisent, ceux qui les trouvent déjà plus qu'équipés en logements par rapport à la population de la Communauté de communes. Il invite ces personnes à venir voir comment la CC2SO se démène pour que son territoire soit toujours accueillant.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, déclare que ce n'est pas toujours possible de construire du locatif, par rapport justement au règlement des PLU. Elle estime que les débats se sont éloignés du sujet du vote : arrêt du projet de PLH. Tout ce qu'ils ont pu exprimer sur la volonté de

construire, l'état du logement et le besoin de reprendre des biens sans maître, n'a pas de lien avec le sujet du vote.

Amaury CAULIER, vice-président en charge du SAVD et de l'habitat remercie ses collègues et Jean-Jacques Stoter pour avoir lu attentivement le document. Il précise que la loi régissant les PLH a évolué depuis 1991, et en 2004, avec la loi portant liberté et responsabilité locale, la durée du PLH est portée à 6 ans. Donc ce sera soit 2025-2031, soit 2026-2032. Cela dépendra du vote et de l'arrêté projet.

Concernant les 72 logements par an, il n'était pas revenu sur l'aspect quantitatif, il indique que sur la période écoulée, c'est à peu près ce qui a été fait sur le territoire. Les services de l'État ont été parties prenantes sur les comités de partenaires et il y a autour de la table plusieurs membres de la DDTM qui ont félicité la Communauté de communes à chaque fois qu'il s'est réuni, pour le travail élaboré et de la sincérité de ce travail, car ils ont pris en compte les PLUi mais également la réalité de terrain qui est aujourd'hui la Communauté de communes. Cette dernière est vieillissante sur le plan de l'âge moyen des habitants – elle fait ce qu'il faut pour qu'elle ne le soit pas sur le plan des infrastructures (plus à l'ouest qu'à l'est). Il était important de prendre en considération cela en plus des logements sous occupés, du parcours résidentiel qui n'est pas forcément correctement maillé sur le territoire. La Communauté de communes a réussi, avec l'ensemble de ces composantes-là, et avec le travail effectué par le cabinet d'études et les services de la Communauté de communes sur le diagnostic de départ ; grâce à ce bon diagnostic, les orientations stratégiques ont été beaucoup plus faciles à faire.

Il souhaitait avertir les Conseillers communautaires que s'ils sont en faveur de ce PLH ce soir, ils auront à leur disposition dans les communes un mini diaporama à présenter à leurs conseils municipaux. C'est un sujet un peu technique, un peu complexe parfois mais les choses seront rendues simples pour que ce soit assez clair pour les conseils municipaux.

Le Président ajoute que le cabinet était venu présenter le PLH en Conférence des maires.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, remercie Amaury CAULIER pour cette présentation et trouve que c'est un bel outil. Il s'adresse au maire d'Airaines, qui est sous ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) ; selon lui, le délai pour un bien sans maître est ramené à dix ans, d'où l'intérêt de faire des ORT.

Le Président ajoute que la loi devait évoluer, ils devaient l'assouplir car ils ont bien conscience du problème.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **88 voix POUR, 3 CONTRE** (FOLLET David, MOREL Claude, CORDIER Michel) et **6 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, CABOS Thierry, DE SAINT GERMAIN Lyiane, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, ROUX Alain), **ARRETE** le projet de PLH 2026-2031 annexé qui sera ensuite soumis pour avis aux communes membres et au syndicat mixte du Pôle métropolitain du Grand Amiénois (porteur du SCOT du Grand Amiénois) qui auront 2 mois pour se prononcer.

## 7. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### 7.1. *Acquisition de parcelles de la Sanef sur la commune du Bosquel*

Le Président indique que la Sanef met en vente des parcelles à proximité de la ZAC du Bosquel sur la commune du Bosquel. Il s'agit des parcelles ZC 33 d'une superficie de 477 m<sup>2</sup> et ZC 40 d'une superficie de 222 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 699 m<sup>2</sup>.

Le prix de cession proposé par la Sanef est de 699 €. En regard au faible montant de cession, l'avis des domaines ne se trouve pas requis.

L'assemblée est invitée à autoriser le Président à acquérir les parcelles ci-dessus et à signer l'ensemble des actes à intervenir dans le cadre de ces mutations.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par **104 voix POUR, AUTORISE** le Président à acquérir les parcelles ci-dessus et à signer l'ensemble des actes à intervenir dans le cadre de ces mutations.

### **7.2. Convention de partenariat pour l'implantation d'un verger à graines ou parc à bois marqué « végétal local »**

Le Président indique que le Syndicat mixte Espaces naturels régionaux, en lien avec le « Fonds Vert – France – Nation verte », apporte sa contribution au développement de la filière régionale des végétaux sous la marque « végétal local en Hauts de France ». Dans ce cadre, des vergers à graines et des parcs à bois sont à créer pour mettre à disposition des acteurs de la filière des lieux d'approvisionnement de la ressource végétale. La CC2SO souhaite s'engager dans cette opération et propose de mettre à disposition du syndicat mixte Espaces naturels régionaux une emprise de 11 000m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée ZE 113 sur la ZAE de Beaucamps-le-Vieux. Sur cette parcelle seront plantés des arbres qui produiront des graines et qui seront distribuées aux pépiniéristes locaux.

L'assemblée est invitée à autoriser le Président à signer la convention avec le syndicat mixte Espaces naturels régionaux pour la mise à disposition de ladite parcelle.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **95 voix POUR, 1 CONTRE (DE SAINT GERMAIN Lylian) et 6 ABSTENTIONS (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, VAQUER Florence, GENTY Marcel, BOURGOIS Alexis, MALIVOIR Marcel), AUTORISE** son Président à signer la convention avec le syndicat mixte Espaces naturels régionaux pour la mise à disposition de ladite parcelle.

### **7.3. Modification des dispositifs d'aides directes et aides à l'immobilier pour les entreprises**

Le Président informe les conseillers communautaires que la dotation pour les aides aux entreprises pour 2025 a été revue à la baisse. Afin de ne pas diminuer le nombre d'entreprises aidées en 2025 par rapport à 2024, il est proposé de modifier les dispositifs d'aides directes aux entreprises comme indiqué ci-dessous et ajoute que dans le cadre des économies à réaliser, ils ont essayé de trouver des solutions. Jusqu'à maintenant, ils subventionnaient l'immobilier.

#### **Aide à l'immobilier :**

Acquisition et/ou extension : 10% des dépenses subventionnables plafonnées à 15 000€

→ **Suppression du dispositif**

#### **Aide à la location :**

20% du montant de la 1<sup>ère</sup> année de loyer plafonné à 5 000€

→ **Suppression du dispositif**

Le Président indique qu'ils estiment qu'un entrepreneur souhaitant s'installer a, dans son business plan, a minima l'argent pour louer les locaux.

#### **Aide à la reprise d'entreprise et aide au développement des TPE :**

30% des dépenses subventionnables plafonnées à 9 000€

→ **15% des dépenses subventionnables plafonnées à 4 500€**

#### **Aide au développement des PME :**

10% des dépenses subventionnables plafonnées à 20 000€

→ **5 % des dépenses subventionnables plafonnées à 10 000€**

Le Président annonce que ces aides ne remettent pas en cause les aides de la région, ce dispositif avait été mis en place justement pour essayer de trouver des solutions quand il y avait un trou dans la raquette.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **98 voix POUR, 3 CONTRE** (de MONCLIN Arnaud, FOLLET David, LEGRAND Anne) et **6 ABSTENTIONS** (MARTIN

Christophe, STOTER Jean-Jacques, BEAUCOURT Céline, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, AUZOU Emmanuel), **APPROUVE** la modification des dispositifs d'aides directes aux entreprises comme indiqué ci-dessus.

#### **7.4. Avenant à la convention tripartite entre le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, la CC2SO et les communes de Croixrault, le Bosquel et Thieulloy-l'Abbaye pour l'instruction des demandes et déclarations d'urbanisme intervenant dans le périmètre des zones d'aménagement concertées**

Le Président précise que les communes concernées feront toujours appel aux services actuels. Cet avenant ne concerne que les projets sur les zones d'activités. C'est parfois confidentiel, parfois un peu différent, donc il sera fait appel à un cabinet privé.

Les communes de Croixrault, le Bosquel et Thieulloy-l'Abbaye font appel au service du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme qui interviennent sur leur territoire, conformément à l'article 2 de la convention tripartite 2021-2027 en vigueur.

Or, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Développement économique », la Communauté de communes souhaite confier l'instruction des demandes et déclarations d'urbanisme intervenant dans le périmètre de ses zones d'aménagement concertées (ZAC de la Mine d'or à Croixrault et Thieulloy-l'Abbaye et ZAC du Bosquel) à un cabinet privé, avec l'accord des 3 communes concernées. Les autres demandes sur le territoire communal continueront à être traitées par le service du PMGA.

L'assemblée est invitée à :

- valider le principe d'un avenant aux 3 conventions tripartites qui lient respectivement les communes de Croixrault, le Bosquel et Thieulloy-l'Abbaye, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et la CC2SO afin de déroger à son article 2 et ce uniquement concernant le périmètre des 3 ZAC ;
- autoriser le Président à signer les avenants correspondants et à solliciter les autres signataires concernés pour acter cette dérogation.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **90 voix POUR, 4 CONTRE** (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, AUBREE Pascal, FOLLET David, MOREL Claude) et **12 ABSTENTIONS** (BAILLEUL Dominique, BULCOURT Marc, STOTER Jean-Jacques, DELANNOY Jean-Claude, VANHONSEBROUCK Thierry, VAQUER Florence, LEGRAND Anne, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, LEMOINE Jacques, AUZOU Emmanuel, MARSEILLE Frédéric),  
- **VALIDE** le principe d'un avenant aux 3 conventions tripartites qui lient respectivement les communes de Croixrault, le Bosquel et Thieulloy-l'Abbaye, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et la CC2SO afin de déroger à son article 2 et ce uniquement concernant le périmètre des 3 ZAC ;  
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants correspondants et à solliciter les autres signataires concernés pour acter cette dérogation.

## **8. SOLIDARITES**

### **8.1. Service Autonomie à Domicile**

Amaury CAULIER, vice-président en charge du SAVD et de l'habitat, déclare qu'avec la loi sur le financement de la sécurité sociale de fin 2021 et un décret de 2023, les SSIAD ne peuvent plus fonctionner sans SAD à leur côté. Il rappelle que les SSIAD sont des Services de Soins Infirmiers A Domicile, et les SAD (Service Autonomie à Domicile) c'est l'aide et l'accompagnement à domicile, avec les 280 auxiliaires de vie de la Communauté de communes. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les SSIAD sont obligés de fusionner avec les SAD. Il y a 3 SSIAD majoritaires sur le territoire avec qui la Communauté de communes est entrée en contact. L'idée est de former un service autonomie à domicile, avec le SAD de la Communauté de communes et ces 3 SSIAD (pour rappel : le SIVU d'Hornoy-le-Bourg, le SSIAD Episso à Airaines, et MBV à Poix-de-Picardie)

Il indique que les délibérations ont déjà été apportées par les SSIAD d'Hornoy-le-Bourg et d'Airaines. La Communauté de communes est encore en attente de celles de MBV mais cela ne devrait pas tarder car ils se réunissent dans quelques jours. Ils espèrent que ce seront les mêmes délibérations, de façon

à avoir sur le territoire un interlocuteur unique qui sera la Communauté de communes qui, au sein de ses services, ventilerà ensuite les appels vers l'ex-SAD ou les ex-SSIAD, de façon à ce que, ce soit un numéro unique pour les usagers de la santé et qu'ils faciliter le parcours pour les personnes ayant besoin de soins à domicile.

Il indique que cela ferait 122 places de SSIAD, dont 16 places pour les personnes handicapées, donc 106 pour les personnes âgées. Depuis un an maintenant, les présidents-directeurs des SSIAD et de la Communauté de communes se réunissent sous forme de comités de pilotage. Et depuis quelques mois, il y a des comités techniques pour lesquels des agents de chaque SSIAD et SAD se réunissent pour élaborer le projet de service et préparer l'ensemble des documents qui permettront d'avoir un service optimum. Ils travaillent aussi en parallèle avec l'ARS sur les cinq communes de la Communauté de communes qui sont un peu hors territoire aujourd'hui, et qui vont, il l'espère, être rattachées sur le territoire de la CC2SO (il s'agit notamment des communes d'Oresmaux, le Translay, Essertaux et Neslette). Il indique qu'aujourd'hui elles ne sont pas rattachées à la Communauté de communes mais les services travaillent avec l'ARS pour qu'elles le soient.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer l'ensemble des autorisations de transfert pour créer ce service « autonomie à domicile », de façon que l'instruction puisse se faire sur le deuxième semestre de 2025 et que ce soit effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Président informe qu'un système à peu près similaire avait été mis en place. Là ce sera beaucoup plus officiel, mais il y avait des échanges fructueux entre les services d'aide à domicile et les services infirmiers. Ils se sont rencontrés. Évidemment, quand une auxiliaire de vie intervient ou que l'infirmière ou l'aide-soignante intervient chez une personne âgée, il faut qu'il y ait des renseignements, des partages de point de vue, d'informations entre les différents services, c'est important, tout en respectant les informations confidentielles. Madame Escard, présidente du SSIAD d'Hornoy-le-Bourg est d'accord.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **101 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (MOREL Claude, FOLLET David), **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents audit transfert.

## **9. PETITE ENFANCE**

### **9.1. Avis sur le projet de création d'une micro-crèche à Molliens-Dreuil**

Le Président indique que le Conseil communautaire doit donner son avis, même si c'est une crèche privée sur la commune de Molliens-Dreuil. Il informe que Sylvain Charbonnier a présenté le projet en réunion de bureau, il n'y a pas beaucoup d'informations supplémentaires à donner. Ce sera une micro-crèche de 15 places. La commune est heureuse de l'accueillir. Les communes étant sur une route de passage, en particulier en direction d'Amiens, sont bien évidemment plus concernées, il y a plus de possibilité de déposer les enfants.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **105 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (MISSIAEN Maryse, TERNOIS Jocelyne, LEJEUNE Denis), **EMET** un avis favorable au projet de création d'une micro-crèche à Molliens-Dreuil.

### **9.2. Crédit d'une structure petite enfance à Conty :**

Le Président explique que l'Association Sucre d'Orge étant liquidée au 30 juillet, il faut créer une nouvelle crèche à Conty. Il affirme qu'il n'est pas question de laisser Conty sans crèche.

À la suite de la liquidation prononcée de l'association Sucre d'Orge, les Conseillers communautaires sont invités à autoriser le Président à déposer auprès du Conseil départemental de la Somme une demande d'autorisation de création d'une structure petite enfance de 20 places à Conty.

Conformément à la règlementation, cette future structure sera composée de 6 agents chargés de l'encadrement des enfants (1 Directrice (EJE), 2 Auxiliaires de puériculture, 3 agents sociaux (CAP)) et 2 agents techniques qui assureront l'entretien des locaux et la restauration.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **103 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, LEJEUNE Denis), **AUTORISE** le Président à déposer une demande d'autorisation de création d'une structure petite enfance de 20 place à Conty auprès du Conseil départemental de la Somme.

## 10. SCOLAIRE

### 10.1. *Dénomination du RPC de Oisemont*

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, déclare que les enseignants, les parents d'élèves et la municipalité se sont mis d'accord pour proposer un nom pour le RPC de Oisemont : « Les petites graines ». La Communauté de communes ayant la compétence, il faut le valider en Conseil communautaire.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **101 voix POUR, 3 CONTRE** (SIMON André, GAMBIER Mariel, MOREL Claude) et **5 ABSTENTIONS** (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, STOTER Jean-Jacques, VAQUER Florence, CAULIER Amaury, VUE Fabrice), **APPROUVE** la dénomination du RPC de Oisemont : « Les petites graines ».

### 10.2. *Dénomination de l'école de Quevauvillers*

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, indique que la Direction de l'école de Quevauvillers souhaite donner un nom à cette école : « École des Tilleuls ».

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **102 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, VAQUER Florence, VUE Fabrice), **APPROUVE** la dénomination de l'école de Quevauvillers : « Ecole des tilleuls ».

### 10.3. *Fermeture d'une classe à Quesnoy-sur-Airaines*

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, explique qu'au mois de février, l'inspecteur d'académie a supprimé un poste d'enseignant dans le RPI Warlus/Quesnoy-sur-Airaines. En accord avec les enseignants et les parents d'élèves, c'est une classe à Quesnoy-sur-Airaines qui est supprimée, de façon à pouvoir y mettre le périscolaire.

Le Président précise que c'est en accord avec la mairie.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **91 voix POUR, 4 CONTRE** (BOULNOIS Dominique, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, AUBREE Pascal, MOREL Claude) et **9 ABSTENTIONS** (QUIGNON Francois, DELATTRE Denis, STOTER Jean-Jacques, ROUX Alain, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, DESMAREST Olivier, BLONDIN David, BRUTELLE Hervé), **ACTE** la fermeture de la classe de Quesnoy-sur-Airaines au sein du RPI Quesnoy-sur-Airaines/Warlus à compter de la rentrée scolaire 2025 et **AFFECTE** l'espace libéré à l'accueil périscolaire des enfants, conformément aux besoins identifiés.

## 11. CULTURE

### 11.1. *Tarification de la saison culturelle 2025-2026*

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, explique que depuis la création de la saison culturelle en 2008-2009, les tarifs sont restés inchangés, sauf en 2017, lors de la fusion, où le système des pass avait été instauré. Elle remercie les agents du service culturel ainsi que les élus de la commission car ils ont souhaité porter une réflexion très approfondie. Cela s'est passé sur plusieurs séances pour parvenir au résultat qu'elle va donner et à la proposition qu'elle va formuler ce soir.

Elle explique que la proposition est d'arrêter les pass solo. Elle rappelle que le constat était que les personnes prenaient très peu de pass. Elle prend pour l'exemple la saison 2024-2025, seuls 5 pass solo et 14 pass duo ont été vendus ; les pass famille n'ont pas du tout intéressé. Il y a eu 475 entrées individuelles adulte, 41 entrées individuelles enfant, et ce qui a bien fonctionné, et qui seront reconduits, sont les pass jeune. 94 pass jeune ont été vendus. Elle déclare que la proposition serait donc d'arrêter les pass solo, duo et famille, au profit d'une carte d'adhérent, comme cela se fait dans beaucoup de centres et d'associations. Ces cartes d'adhérent donneraient droit à un tarif réduit. La volonté était de garantir une homogénéité avec les offres proposées avec les territoires ruraux ; cela suit une étude assez approfondie, il y a eu des comparaisons avec les formules qui étaient dans d'autres communes et dans d'autres communautés de communes autour de la CC2SO, dans un territoire rural similaire.

Elle affirme que la carte d'adhérent restera un avantage pour le public puisqu'elle sera rentable à partir de trois spectacles fréquentés sur une année. Ce qui correspond à la fréquentation recensée actuellement, puisqu'un spectateur fréquente en moyenne deux à trois spectacles. Ils ont fait le calcul et se sont rendu compte que les personnes qui prenaient un pass n'avaient pas d'avantage par rapport aux personnes qui venaient en individuel.

Elle ajoute que l'objectif de cette proposition est d'avoir un meilleur équilibre entre les recettes et les dépenses.

Pour faire suite à la commission Culture du 19 juin dernier, il est proposé d'approver les tarifs suivants pour la saison culturelle 2025/2026 :

- Entrée adulte individuelle : 8€.
- Entrée enfant – 3 ans : Gratuit.
- Bénéficiaires pass jeunes CC2SO : Gratuit. Jusqu'à 17 ans.
- Adhésion individuelle annuelle (*carte individuelle nominative*) : 10€ (*adhésion permettant aux individuels d'avoir ensuite accès au tarif réduit présenté ci-dessous*).
- Tarif réduit (*détenteurs carte adhérente individuelle annuelle, enfants -17 ans non titulaires du pass jeunes ou résidant hors-territoire, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif, étudiants sur présentation d'un justificatif*) : 5€.
- Tarif groupes, associations et CE : 5€ (*sous conditions : 8 personnes minimum, tarif accessible sur réservation auprès du service culture, adhésion annuelle CE obligatoire pour bénéficier de ce tarif*).
- Tarif adhésion annuelle CE : 20€ par structure adhérente.

Cette tarification demeurera valable tant qu'il n'aura pas été pris la décision de la modifier.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **96 voix POUR**, **3 CONTRE** (CRETE Adrien, BOUTHORS Didier, VUE Fabrice) et **7 ABSTENTIONS** (BAILLEUL Dominique, CABOS Thierry, ROUX Alain, FOLLET David, BLAMPOIX Christophe, LEJEUNE Denis et MALIVOIR Marcel), **FIXE** la tarification de la saison culturelle telle que mentionnée ci-dessus et **PRECISE** que cette tarification demeurera valable tant qu'il n'aura pas été pris la décision de la modifier.

## **11.2. Restitution de la médiathèque d'Oresmaux à la commune**

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, donne la parole à Madame Péronne.

Michèle PERONNE, commune d'Oresmaux, est contente de voir le sujet à l'Ordre du jour mais s'étonne de ne pas avoir eu de contact avec quiconque depuis le mois de mars. Elle voit qu'il est prévu de lui transférer des ouvrages qu'elle a donné au moment du transfert, mais elle avait soulevé un problème qui n'a jamais été abordé, et elle attend toujours un retour pour signer la convention.

Elle explique ne pas avoir eu de convention, n'avoir vu personne de la CC2SO depuis le mois de mars, donc quand on lui dit que l'on travaille ensemble, conjointement, à l'inventaire et à la restitution, elle n'est pas d'accord.

Elle avait signalé au moment du transfert que c'était bien beau de lui rendre la compétence, mais qu'au moment de la prise de compétence, des impôts d'Oresmaux avaient été diminués pour ce transfert, elle aimerait bien qu'ils lui soient restitués. Même si cela n'est pas possible, elle souhaite une compensation car cela représente quand même 20 000 € pour la commune.

Le Président répond que si la CC2SO baissait la fiscalité de 20 000 €, cela ferait une baisse infime.

Michèle PERONNE, maire de la commune d'Oresmaux, répond que cela représente 20 000 € par an pour la commune, qui ont été transférés.

Lionel PEDRONO, directeur général adjoint, indique que Madame PERONNE avait déjà évoqué ce sujet de la fiscalité avec le directeur général des services qui lui avait apporté une réponse plus détaillée que celle du Président ce soir. Pour ce qui est de la modalité pratique, il affirme qu'ils se sont rencontrés à plusieurs reprises ; donc le « conjointement » s'applique.

Pour travailler sur les bases de cet inventaire, elle a été destinataire d'un certain nombre de documents qui devaient faire l'aller-retour entre leurs deux collectivités pour être sûrs qu'ils parlent bien des mêmes mobiliers, des mêmes ouvrages, des mêmes ordinateurs. Il indique que c'est quelque chose qui pourra continuer à s'affiner si elle le souhaite. S'il y a un désaccord cela pourra aller dans le détail qu'elle souhaite, mais la décision d'aujourd'hui qui était proposée est d'acter le fait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 – cela fait encore un semestre pour travailler sur cette convention de transfert de biens – cela puisse se faire.

Le Président demande à Michèle Péronne si elle a reçu le document.

Michèle PERONNE, maire de la commune d'Oresmaux, explique que si elle n'a pas répondu, c'est qu'elle n'a pas reçu le document.

Le Président répond que Monsieur PEDRONO lui renverra ledit document demain.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, souligne la qualité du projet de Michèle Péronne par rapport à sa commune.

Michèle PERONNE, commune d'Oresmaux, répond qu'elle parle de son problème de convention, et des impôts prélevés sur la commune et qui ne sont pas restitués.

Le Président affirme qu'ils se sont entretenus dans le bureau de Laurent SNOECK, ils ont échangé sur le sujet, et il a été dit que c'était difficile de diminuer la fiscalité de 20 000 € pour la Communauté de commune, car c'est insignifiant.

Michèle PERONNE, affirme qu'elle avait demandé une compensation et qu'elle n'a pas de réponse et aucun contact depuis le mois de mars.

Le Président répond qu'il s'y penchera le moment venu, mais pour l'instant il n'a pas de réponse à apporter. Il ajoute que la cantine était dans un lieu confiné, un peu petit, donc la commune propose, puisqu'elle a racheté l'ancien café du village, de faire un espace d'échanges, la médiathèque, mais aussi peut-être des soins si les médecins acceptent de venir, une salle des associations, et la Communauté de communes peut faire sa cantine dans l'ancienne médiathèque. Donc c'est un plus pour les enfants. Il demande à Michèle PERONNE si elle souhaite délibérer ce soir ou reporter la question.

Michèle PERONNE, commune d'Oresmaux, déclare qu'elle préfère attendre. **Ce point est ajourné.**

## **12. MOBILITE**

### **12.1. Fonds de concours pour la création d'une aire de covoitage**

M. STOTER, maire de Briquemesnil-Floxicourt, est sorti de la salle.

Le Président explique que c'est une aire de covoitage sur la commune de Briquemesnil-Floxicourt, il y a un emplacement de 17 places, près du cimetière. Le coût estimé est de 41 236 €, l'assiette retenue est de 24 256,47 € pour 10 places, le fonds de concours proposé est 25%, c'est-à-dire

064,12 €. Il explique que Briquemesnil-Floxicourt est sur la route d'Amiens, c'est plutôt bien placé, il y a un terrain disponible, il y a le même espace à Essertaux, cela fonctionne plutôt bien. Pour faire du covoiturage, il faut des parkings de covoiturage.

Alain DOMART, commune de Frémontiers demande pourquoi faire une aire de covoiturage dans un petit village comme celui-là.

Xavier DESCOUTURES explique qu'il y a deux axes de circulation importants à Briquemesnil-Floxicourt : deux départementales, la RD95 et la RD211. La RD211 vient d'Hornoy-le-Bourg, Camps-en-Amiénois, Molliens-Dreuil, jusqu'à Amiens, et l'autre vient d'Airaines. Toutes les personnes travaillant sur le pôle CHU à Amiens coupent après Airaines et se retrouvent à Briquemesnil-Floxicourt. Il souligne qu'il y a quand même deux axes où il y a du monde, il y a vraiment un intérêt de faire une aire de covoiturage car ce sont deux axes passants.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, ajoute que Briquemesnil-Floxicourt avait été identifié comme un axe important pour le plan de mobilité rurale, pour la mise en place d'un parking, justement pour faire du covoiturage. Il circule régulièrement sur cette route-là, et indique que c'est la route menant à l'hôpital Sud. Donc, que les usagers viennent du Translay ou de Flixecourt, ils passent là.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **90 voix POUR**, **1 CONTRE** (GREVIN Cécile) et **1 ABSTENTION** (PRAT Philippe), **APPROUVE** le fonds de concours à intervenir auprès de la commune de Briquemesnil-Floxicourt et **AUTORISE** son Président à procéder au versement de la somme de 6 064.12 €.

## 13. RESSOURCES HUMAINES

### 13.1. *Modification du tableau indicatif des emplois : créations et suppressions d'emplois permanents.*

Laurent SNOECK, directeur général des services, fait part d'une modification du tableau des emplois avec des suppressions et des ajouts.

#### Article 1 : Décide de créer les emplois permanents suivants :

Services	Catégorie	Cadre d'emploi	Grades	Durée hebdomadaire	Emploi	Fondement juridique	Date création de poste
Aménagement et transition	B	Rédacteur Territorial, Technicien territorial	Rédacteur, rédacteur principal 2e cl, rédacteur principal 1e cl, technicien, technicien principal 2e cl, technicien principal 1e cl	35,00	instructeur autorisation du droit des sols	article L.332-8-2	08/07/2025
Entretien communes	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	12,00	Agent technique et des espaces verts	article L.332-8-2	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/09/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/09/2025

Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/09/2025	
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/10/2025	
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/11/2025	
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/11/2025	
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	24,25	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/11/2025	
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	28,85	conducteur autocar	article L.332-8-2	08/07/2025	
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	35,00	conducteur autocar	article L.332-8-2	08/07/2025	
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	31,87	conducteur autocar	article L.332-8-2	08/07/2025	
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	31,87	conducteur autocar	article L.332-8-2	08/07/2025	
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2e classe	31,87	conducteur autocar	article L.332-8-2	08/07/2025	
Petite Enfance	C	Agent social territorial	Agent social principal 2e classe	35,00	agent auprès d'enfants	article L.332-8-2	08/07/2025	
Petite enfance	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35,00	entretien des locaux, restauration	article L.332-8-2	25/08/2025	Adjoint technique principal 2e cl
Petite enfance	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	30,00	entretien des locaux	article L.332-8-2	25/08/2025	Adjoint technique principal 2e cl
Ressources Humaines	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	35,00	Gestionnaire pôle santé retraite	article L.332-8-2	02/09/2025	
Ressources Humaines	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	35,00	Gestionnaire de paie et administration du personnel	article L.332-8-2	02/09/2025	
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	8,00	secrétaire de mairie	article L.332-8-2	08/07/2025	
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	7,00	secrétaire de mairie	article L.332-8-2	08/07/2025	

			principal 2e classe				
Secrétaire de mairie	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur	4,00	secrétaire de mairie	article L.332-8-2	08/07/2025
Solidarité - Portage Repas	C	Agent technique territorial	Adjoint technique	18,00	assurer le portage repas auprès des bénéficiaires	article L.332-8-2	08/07/2025
Solidarité - Portage Repas	C	Agent technique territorial	Adjoint technique	18,00	assurer le portage repas auprès des bénéficiaires	article L.332-8-2	08/07/2025
SPANC	C	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	35,00	Agent technique	article L.332-8-2	08/07/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	28,01	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	29,61	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	15,90	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	6,62	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	23,75	fonction d'ATSEM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	11,82	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025

Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	9,13	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	25,83	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	8,77	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	12,61	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	18,00	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	16,88	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	35,00	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	5,35	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	9,09	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	35,00	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	19,04	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	25,90	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	19,63	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/09/2025
Vie scolaire	B	Animateur territorial	Animateur	35,00	responsable adjoint secteur périscolaire /ACM	article L.332-8-2	26/08/2025
Solidarité - SIAD	B	Aide-soignant territorial	Aide soignant de classe supérieure	28,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe supérieure	28,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	28,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026

Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe supérieure	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe supérieure	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	32,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	28,00	secrétaire administratif	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	A	Infirmier territorial en soins généraux	Infirmier en soins généraux	35,00	responsable du service SIAD	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026
Solidarité - SIAD	B	Aide soignant territorial	Aide soignant de classe normale	35,00	aide soignante	article L.332-8-2	01/01/2026

8 postes sont créés spécifiquement pour la crèche de Conty, pour assurer les 20 places qui ont été délibérées plus tôt.

**Article 2 : Décide de supprimer les emplois permanents suivants :**

Services	Catégorie	Cadre d'emploi	Grades	Durée hebdomadaire	Date de suppression de poste
Entretien communes	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	12,00	01/07/2025
Mobilité	A	Ingénieur territorial	Ingénieur	35	08/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35	01/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	28,85	01/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	31,87	01/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	31,87	01/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	28,85	01/11/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	31,87	01/11/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	24,25	01/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	31,87	01/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	28,85	01/07/2025
Mobilité	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	28,85	01/07/2025
Petite enfance	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	30,00	24/08/2025
Petite enfance	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	20,00	24/08/2025
Ressources Humaines	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	02/09/2025
Ressources Humaines	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	02/09/2025
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	14,00	01/07/2025
Secrétaire de mairie	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	4,00	01/07/2025
Solidarité - Portage Repas	C	Agent social territorial	Agent social	28,00	01/07/2025
SPANC	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35	01/07/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	35,00	26/08/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	25,00	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	26,00	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	17,86	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	8,53	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	23,70	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	13,49	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	8,53	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	25,01	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	8,53	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	10,78	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	25,00	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	16,52	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	10,00	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	6,31	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	15,59	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2e cl	31,21	01/09/2025

Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	18,97	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	10,00	01/09/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	31,14	01/09/2025

**Article 3 : Autorise que ces emplois soient éventuellement pourvus par des contractuels, dans les conditions définies ci-après, qui seront recrutés sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique qui liste les cas dans lesquels les collectivités et établissements publics locaux peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emplois permanents, à savoir notamment :**

- ✓ L'article L.332-8-2 du CGFP : pour un emploi permanent du niveau de la catégorie A / B / C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté
- ✓ L'article L.332-8-5° du CGFP : pour un emploi permanent inférieur au mi-temps (moins de 17h30 pour un TC à 35h)

Le contrat conclu sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique susvisé pourra alors être conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

Les candidats contractuels devront alors justifier du niveau d'études et d'expériences professionnelles correspondant à l'emploi.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer, assimilées à un emploi de catégorie A, B ou C, en se basant sur la grille indiciaire des cadres d'emplois déterminés dans l'article 1.

La rémunération sera comprise entre le 1<sup>er</sup> échelon et l'échelon maximum de la grille indiciaire indiquées ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, le cas échéant assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

**Article 4 : Décide d'adopter la (ou les) modification(s) du tableau des emplois ainsi proposée(s) et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.**

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **93 voix POUR, 1 CONTRE (DELAIRE Rose-France) et 4 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, de MONCLIN Arnaud, CRETE Adrien, de BEAUFORT Jean)**, **FIXE** l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, lequel mentionne sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

### **13.2. Instauration d'astreintes**

Laurent SNOECK, Directeur Général des services, indique que c'est une mise en conformité avec la loi.

La création de périodes d'astreinte d'exploitation afin d'être en mesure d'intervenir :

- pour le service Bâtiment : en cas de dysfonctionnements dans les locaux, d'incidents, de manifestation locale.
- pour le service Mobilité : pour pouvoir répondre aux problèmes de gestion et de réservation des voyages gérés par la communauté de communes et aux déplacements lors des voyages tourisme. Cela concerne essentiellement le Directeur de la Mobilité et son adjoint, qui répondent à des appels, voire se déplacent le week-end vis-à-vis de l'ensemble des conducteurs. Ce sont essentiellement des astreintes administratives.

Ces astreintes seront organisées toute l'année soit en semaine complète, nuit, week-end, jour férié ou semaine du lundi au vendredi en fonctions des nécessités de service.

Les catégories d'astreintes sont réglementées par décret ministériel chaque année ou presque. En ce qui concerne les astreintes téléphoniques, c'est 20 €/jour, pour les astreintes de nuit en semaine, 12 à 15€/nuit, pour les astreintes de week-end, 30 à 35 €/jour et pour les astreintes de sept jours consécutifs, 100 à 130 €. C'est très encadré, il n'y a pas de choix particulier.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **103 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, DEVERITE Françoise, CRETE Adrien), **APPROUVE** la mise en place d'astreintes d'exploitation pour les services Mobilité et Bâtiment à compter du 8 juillet 2025.

### **13.3. *Strate démographique de la CC2SO***

Le Président indique que le Conseil est invité à prendre acte que la Communauté de communes Somme Sud-Ouest regroupe une population totale de 38 045 habitants (donnée INSEE : population municipale 2025) selon les dernières données de référence disponibles.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

L'assemblée prend acte que la Communauté de communes Somme Sud-Ouest regroupe une population totale de **38 045 habitants** (donnée INSEE : population municipale 2025) selon les dernières données de référence disponibles.

## **14. VOIRIE**

### **14.1. *Fonds de concours***

Pierre ROBITAILLE, vice-président en charge de la voirie, présente les éléments suivants :

Le Conseil est invité à se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser le président à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes. Chaque fonds de concours, versé par les communes ci-dessous, sera égal à 50% du montant HT des travaux :

- Beaucamps-le-Vieux : travaux de bordurage rue de Laboissière pour un fonds de concours de 6 676 €
- Le Quesne : travaux de bordurage rue de Dupierre pour un fonds de concours de 7 830 €
- Hescamps : travaux de bordurage rue du Bois à Frettemolle pour un fonds de concours de 2 725 €
- Eplessier : travaux de bordurage rue du Cul de Sac pour un fonds de concours de 2 807€
- Oisemont : travaux de bordurage rue du Commerce pour un fonds de concours de 8 280€
- Ô-de-Selle : travaux de bordurage
  - Impasse du chemin Vert à Neuville-les Lœuilly pour un fonds de concours de 1 272€
  - Place du Caty pour un fonds de concours de 3 188€
  - rue du 8 Mai 1945 pour un fonds de concours de 4 383€
  - au niveau de l'ouvrage d'art de Neuville-les Lœuilly pour un fonds de concours de 1 986€
- Fresneville : travaux de bordurage rue de Saint Maulvis/Chemin de Campsart pour un fonds de concours de 676€
- Quevauvillers : travaux de bordurage rue du Vivier pour une fonds de concours de 8 071€
- Briquemesnil-Floxicourt : travaux de bordurage rue d'Amiens pour un fonds de concours de 4 701€
- Poix de Picardie : travaux de bordurage rue de la Grenouillère pour un fonds de concours de 13 305€
- Meigneux : travaux de bordurage rue de Brettencourt pour un fonds de concours de 5 565€
- Conty : travaux de bordurage au Hameau de Luzières pour un fonds de concours de 3 400€
- Hornoy le Bourg : travaux de bordurage rue des Ha Ha pour un fonds de concours de 8 023€ (modification déjà passée le 10 mars)
- Allery : travaux de bordurage

- Chemin Latéral pour un fonds de concours de 12 612€
- Chemin de la Famille Cocu pour un fonds de concours de 21 894€
- Lignières-Châtelain : travaux de bordurage devant la Mairie et rue de l'Église pour un fonds de concours de 13 147€

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote et il précise que les représentants des communes concernées sont priés de ne pas prendre part au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime, après en avoir délibéré **par 86 voix POUR, DECIDE** de solliciter les fonds de concours pour travaux de voirie auprès des communes ci-dessus et **INVITE** le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

#### **14.2. *Intégration de voiries communales dans le réseau communautaire***

Pierre ROBITAILLE, vice-président en charge de la voirie, indique que la commission « Voirie » s'est prononcée favorablement le 30 avril dernier sur l'intégration des voies suivantes dans le réseau communautaire :

- COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT : intégration de la rue de la Vallée (215 m.l). Cette voie correspond à la définition de la voirie d'intérêt communautaire.
- ESSERTAUX : intégration de la rue du cimetière (400 m.l). Cette voie correspond à la définition de la voirie d'intérêt communautaire.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote, sachant que la commission a donné son avis.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime, après en avoir délibéré **par 103 voix POUR, APPROUVE** l'intégration des voies communales ci-dessus dans le réseau communautaire.

#### **14.3. *Convention financière avec le Conseil départemental de la Somme***

Le Président explique que la commission « Voirie » s'est prononcée favorablement le 30 avril dernier sur la mise en place d'une convention financière avec le Département de la Somme pour la création d'un tourne-à-gauche au niveau de la zone du Frier à Poix-de-Picardie :

- Coût total de l'opération : 320 000 € HT
- Participation financière de la CC2SO : 21,875% du montant de l'opération.
- **La participation de la CC2SO est plafonnée à 70 000 € HT**

L'assemblée est invitée à autoriser le Président à signer la convention financière avec le Conseil départemental de la Somme.

Pierre ROBITAILLE, vice-président en charge de la voirie, précise que la participation de la CC2SO est de 70 000 €, la commune 90 000 € et le département 160 000 €.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 89 voix POUR, 2 CONTRE** (CHELLE POIRET Sabine, FERTEL Nicole) et **8 ABSTENTIONS** (PRAT Philippe, MISSIAEN Maryse, VASSEUR Dany, CHARBONNIER Sylvain, BLAMPOIX Christophe, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, MALIVOIR Marcel), **AUTORISE** le Président à signer la convention financière à intervenir avec le Conseil Départemental de la Somme et **INVITE** le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

#### **14.4. *Convention avec les opérateurs éoliens***

Le Président indique ce point est ajourné.

## 15. LOGISTIQUE

### 15.1. *Tarification des gradins*

Pierre ROBITAILLE, vice-président en charge de la voirie, informe que la commission « Voirie » s'est prononcée favorablement le 30 avril dernier sur une tarification des gradins. Le montant est fixé à 478 € pour un week-end. Ce prix comprend une heure de chargement, une heure de déchargement, trois heures de montage et démontage par deux agents et 50 kilomètres aller-retour.

Le Président précise que c'est un prix coûtant, le but n'est pas de gagner de l'argent sur les communes, c'est le coût du montage et démontage des gradins.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, demande à quoi correspondent les 50 kilomètres.

Pierre ROBITAILLE, vice-président en charge de la voirie, répond que c'est une moyenne de kilomètres pour amener les gradins.

Le Président indique que c'est uniquement quand les communes font appel aux gradins de la Communauté de communes.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 95 voix POUR, 1 CONTRE** (D'HAILLECOURT Bernard) et **1 ABSTENTION** (ROUX Alain), **FIXE** la tarification des gradins à 478 € par week-end.

## 16. INFORMATIONS DIVERSES

### 16.1. *Dispositif de Recueil mobile à bord de la BOUSSOLE 2*

Amaury CAULIER, Vice-Président du service SAVD et de l'habitat, indique que la Boussole 2 est une petite boussole dans laquelle il est possible d'effectuer les démarches France Services, mais également les titres d'identité sécurisés, que ce soit passeport ou carte d'identité. La pré-demande est faisable dans n'importe quelle France Services s'il y a besoin d'aide, sinon c'est faisable de chez soi. En revanche, il précise que pour faire les titres sécurisés, c'est soit dans les mairies habilitées ou dans la Boussole 2, en service depuis quelques mois. C'est deux demi-journées par mois, le vendredi matin tous les 15 jours. Une trentaine de titres ont déjà été délivrés, cela fonctionne bien. Aujourd'hui, il y a des listes d'attente, il estime que cela rend un grand service aux personnes qui n'arrivent pas trop à se déplacer.

Le Président le remercie.

#### INFORMATION DIVERSE :

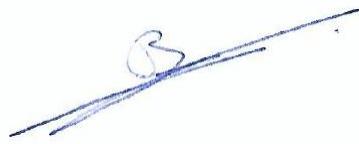
Jean-Jacques STOTER, maire de la commune de Briquemesnil-Floxicourt, indique que l'opération compensation-carbone est reconduite par Territoire d'Energie Somme (ex-FDE 80) pour les communes qui n'en ont pas déjà bénéficié les deux années précédentes, puisque c'est la troisième année. Il a à disposition des Conseillers communautaires des fiches pour qu'ils puissent commander des haies, différentes variétés d'arbustes, ou des arbres de haute tige, comme les deux années précédentes. Sur le territoire de la CC2SO, le budget s'élève à 1 800 € ; les tarifs vont de 2,32 € pour un troène sauvage à 47,39 € pour un pommier à couteau. Les 1 800 € peuvent être atteints très vite, c'est pour cela qu'il en parle maintenant. Il précise que ce n'est pas obligatoire.

Le Président le remercie pour cette information. Il souhaite de bonnes vacances à l'assemblée.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Fin de la séance à 21 :40

**Le Secrétaire de séance**  
**Nicolas BOURGOIS**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME  
SUD-OUEST ★